



**2012**

---

# Rapport Financier Annuel

Xilam Animation - Société anonyme au capital de 446 500 €  
Siège social : 86/90, rue Notre-Dame de Nazareth 75003 PARIS  
RCS Paris 423 784 610

## Sommaire

Responsable de l'information .....	3
Rapport de gestion .....	6
Responsabilité sociétale des entreprises .....	43
Gouvernement d'entreprise.....	55
Comptes consolidés .....	82
Comptes sociaux.....	129

*Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.*

# Responsable de l'information

## **Sommaire**

Responsable du document .....	5
Attestation du responsable du document .....	5
Responsable de l'information .....	5

## **Responsable de l'information**

## **Responsable du document**

Monsieur Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration de Xilam Animation (ci-après "Xilam", "Xilam Animation" ou la "Société").

## **Attestation du responsable du document**

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les éléments du rapport de gestion contenus dans le présent document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 24 mai 2013

*Marc du PONTAVICE*  
*Président du Conseil d'Administration*

## **Responsable de l'information**

Monsieur Marc du Pontavice, Président du Conseil d'Administration

Adresse : 86-90, rue Notre-Dame de Nazareth  
75003 PARIS

Téléphone : + 33 (0)1 40 18 72 00

Télécopie : + 33 (0)1 42 77 85 60

Courriel : xilam@xilam.com

L'information financière est disponible sur le site de Xilam Animation à l'adresse suivante :  
[www.xilam.com](http://www.xilam.com)

# Rapport de gestion

## Sommaire

1.	Activités du Groupe et de la Société .....	9
1.1.	Événements significatifs de l'exercice .....	9
1.1.1.	Du côté des productions .....	10
1.1.1.1.	Les productions terminées .....	10
1.1.1.2.	Les productions en cours .....	10
1.1.1.3.	Les mises en production en 2013 et les productions en développement .....	10
1.1.1.3.1.	Les mises en production en 2013 .....	10
1.1.1.3.2.	Les productions en développement .....	10
1.1.2.	Du côté des investissements .....	11
1.2.	Résultats économiques et financiers consolidés .....	11
1.2.1.	Chiffre d'affaires net y compris subventions et développements .....	12
1.2.2.	Résultat opérationnel courant .....	12
1.2.2.1.	Autres produits des activités ordinaires .....	13
1.2.2.2.	Charges de personnel .....	13
1.2.2.3.	Autres charges d'exploitation nettes .....	13
1.2.2.4.	Amortissements et provisions nets .....	13
1.2.2.5.	Autres charges et produits opérationnels non courants .....	13
1.2.3.	Coûts de l'endettement net .....	13
1.2.4.	Impôts .....	14
1.2.5.	Résultat net consolidé .....	14
1.2.6.	Autres éléments financiers clés .....	14
1.2.6.1.	Investissements .....	14
1.2.6.2.	Capitaux propres du groupe (hors aides à la production) .....	15
1.2.6.3.	Trésorerie et endettement net .....	16
1.3.	Risques auxquels le Groupe est exposé .....	17
1.3.1.	Risques de crédit .....	17
1.3.2.	Risques de change .....	17
1.3.3.	Risques de taux .....	18
1.3.4.	Risques pays .....	18
1.3.5.	Risques assurances .....	19
1.3.6.	Risques environnement .....	19
1.3.7.	Risques sur actions .....	19
1.4.	Activité de Xilam Animation SA .....	20
1.5.	Activité des filiales .....	21
1.5.1.	Filiales en charge de la commercialisation des droits .....	21
1.5.2.	Filiales spécialisées dans la production .....	21
1.6.	Situation de la Société à la date du présent rapport .....	21
1.7.	Evolution prévisible et perspective d'avenir .....	22
2.	Résultats - Affectation .....	23
2.1.	Affectation du résultat .....	23
2.2.	Apurement du compte « Report à nouveau » par affectation sur le compte « Primes d'émission » .....	23
2.3.	Imputation du compte « Primes d'émission » sur le compte « Autres réserves » .....	23
2.4.	Dépenses non déductibles fiscalement .....	24
3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	25
4.	Rappel des dividendes distribués .....	25
5.	Recherche et développement .....	25
6.	Informations sur les délais de paiement .....	26
7.	Conventions courantes et réglementées .....	26
8.	Renouvellement de mandat des mandataires sociaux et des administrateurs .....	26
9.	Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs .....	27
10.	Rémunération des mandataires sociaux .....	28
11.	Capital social et actionnariat .....	28
11.1.	Capital social .....	28
11.1.1.	Composition du capital social .....	28
11.1.2.	Evolution du capital au cours des trois derniers exercices .....	28
11.2.	Structure du Capital .....	30

11.2.1.	<i>Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2013</i> .....	30
11.2.2.	<i>Franchissements de seuils</i> .....	31
11.2.3.	<i>Participation des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Xilam Animation</i> .....	33
11.2.4.	<i>Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration et les personnes qui leur sont liées</i> .....	33
11.3.	<i>Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions</i> .....	33
11.3.1.	<i>Informations sur le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012</i> .....	33
11.3.1.1.	<i>Caractéristiques du programme de rachat d'actions</i> .....	33
11.3.1.2.	<i>Objectifs du programme de rachat d'actions</i> .....	34
11.3.1.3.	<i>Caractéristiques du programme de rachat d'actions</i> .....	34
11.3.1.4.	<i>Modalités des achats et des cessions</i> .....	35
11.3.1.5.	<i>Rachats d'actions réalisés par Xilam au cours de l'exercice 2012</i> .....	35
11.3.2.	<i>Informations sur le programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale</i> .	35
11.3.2.1.	<i>Objectifs du programme de rachat d'actions</i> .....	35
11.3.2.2.	<i>Caractéristiques du programme de rachat d'actions</i> .....	36
11.3.2.3.	<i>Modalités des achats et des cessions</i> .....	36
11.3.3.	<i>Contrat de liquidité</i> .....	37
12.	<i>Etat de la participation des salariés au capital</i> .....	38
13.	<i>Options de souscription d'actions</i> .....	38
14.	<i>Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique</i> .....	38
15.	<i>Tableau de suivi des autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital</i> .....	39



## 1. Activités du Groupe et de la Société

---

### 1.1. Evénements significatifs de l'exercice

#### • Activité de production et catalogue

L'exercice 2012 est marqué par un fort dynamisme du volume de production avec 21 heures de nouveaux programmes livrés soit un volume multiplié par 2 par rapport à 2011 :

- ✓ 13 heures de livraison de la série *Oggy et les cafards* soit la totalité de la saison 4
- ✓ 7 heures de livraison de la série *Flapacha, où es-tu ?*
- ✓ 1 heure de livraison de la série *Hubert et Takako*

Cette progression est liée au succès des séries créées par Xilam dont les diffuseurs commandent de nouvelles saisons venant ainsi s'ajouter aux commandes de nouvelles créations.

Au niveau du catalogue, le chiffre d'affaires 2012 s'établit à 2051 milliers d'euros contre 3 547 milliers d'euros en 2011 soit une baisse 40% par rapport à la meilleure année réalisée par Xilam Animation. Cet exercice est marqué par deux effets :

- ✓ L'année 2012, par effet de cycle, n'est pas une année de renouvellement de droits majeurs sur les marchés historiques de Xilam Animation.
- ✓ Mais, l'année 2012 est surtout marquée par la conquête de nouveaux clients sur des territoires en forte expansion sur lesquels Xilam ne réalisait pas encore de ventes très significatives.

La conquête de ses nouveaux territoires, en particulier en Asie et en Amérique du Sud, permettra de consolider les renouvellements de droits sur les prochaines années en évitant ces années sans renouvellement majeur et ainsi consolider des revenus de catalogue récurrents à plus de 70%.

#### • Acquisition d'actions propres : financement d'opérations de croissance externe et annulation

Le 20 décembre 2012, Xilam Animation a racheté auprès de CITA FCPR 1 un bloc de 465.455 de ses propres actions pour un prix total de 930.910 euros, soit 2 euros par action soit une décote de (13)% par rapport au cours de bourse du jour de l'opération. Les objectifs de ce rachat fixé par le Conseil d'Administration, conformément à la onzième résolution de l'Assemblée générale du 31 mai 2012, ont été les suivants :

- ✓ 235 000 actions ont été acquises aux fins d'annulation immédiate (soit 5% du capital de Xilam au 20 décembre 2012). Cette annulation a eu un effet relatif de 4.6% pour l'ensemble des actionnaires
- ✓ 223 250 actions ont été acquises afin de financer des opérations de croissance externes (soit 4.75% du capital au 20 décembre 2012)
- ✓ 7 205 actions ont été acquises afin de les transférer au nouveau contrat de liquidité signé avec Kepler Capital Market en date du 23 novembre 2013

#### • Autres

Le 1<sup>er</sup> août 2012, la filiale anglaise de distribution, Igloo Entreprise Ltd a été liquidée.

## Rapport de gestion

### 1.1.1. Du côté des productions

#### 1.1.1.1. Les productions terminées

Au 31 décembre 2012, la production de la quatrième saison d'*Oggy et les cafards* a été entièrement livrée à l'ensemble des diffuseurs.

#### 1.1.1.2. Les productions en cours

- *Les Dalton 2 (117 x 7')* : La suite des nouvelles aventures des 4 frères Dalton est actuellement en cours de production chez Xilam. La série a été mise en production en 2012 en partenariat avec France Télévisions, Canal Plus et Teletoon pour une livraison en 2013 et 2014.
- *Flapacha, où es-tu ? (52 x 13')* : Cette "comédie farfelue" *upper pre-school*, destinée aux 5-8 ans, mêle écologie et merveilleux à travers les tribulations estivales de deux héros et de leur bande de copains. La série est entrée en production en septembre 2010 après son acquisition par France Télévisions. De plus, un contrat de coproduction a été signé avec la RAI sur le second semestre 2011. Au 31 décembre 2012, 40 épisodes ont été livrés à France 5. Les 12 épisodes restants seront livrés en 2013.
- *Hubert et Takako (78 x 7')* : Créé par Hugo Gittard (*Rantanplan, Mr Bébé, Flapacha, où es-tu ?*), ce projet a été développé en interne. La série a été mise en production toute fin 2011 en partenariat avec Canal Plus, Gulli et Canal J. Au 31 décembre 2012, 4 épisodes ont été livrés à Canal Plus. Les 74 épisodes restants seront livrés en 2013 et 2014.
- *Oggy et les cafards, le film (80')* : Troisième long métrage de Xilam Animation, l'adaptation cinématographique d'*Oggy et les cafards* réalisé par Olivier Jean-Marie a été mis en production en 2012. Ce long métrage, dont le plan de financement est sécurisé, a été préacheté et coproduit avec deux diffuseurs historiques, France 3 et Canal+. Distribué par Bac Films, expert dans la sortie de films d'animation en salles, le film sera livré en mai 2013 avec une sortie en salles prévue le 7 août 2013 mais sera présenté en avant-première aux acheteurs internationaux lors du prochain festival de Cannes.

#### 1.1.1.3. Les mises en production en 2013 et les productions en développement

##### 1.1.1.3.1. Les mises en production en 2013

- Xilam va mettre en production en 2013 les deuxièmes saisons de *Flapacha, où es-tu ?* et de *Zig & Sharko* grâce au succès des premières saisons. Les livraisons sont prévues pour 2014 et 2015.

##### 1.1.1.3.2. Les productions en développement

- *La Famille Paprika (52 x 13')* : Premier projet préscolaire de Xilam en cours de développement en partenariat avec France Télévision. Sur le plan international, les premières présentations réalisées lors des derniers MIP laissent présager une forte demande des diffuseurs internationaux.

## Rapport de gestion

- **Bienvenue chez les Ronks** (52 x 13') : Créé par Olivier Jean-Marie (Oggy et les cafards, Zig & Sharko), ce projet est actuellement en développement. France Télévisions a signé en 2011 une convention de développement avec Xilam.
- **Autre développement** : Xilam Animation développe actuellement un nouveau concept de série en 3D qui sera présentée à TF1. Le développement de cette série sera terminé dans les 12 prochains mois.

### 1.1.2. Du côté des investissements

Hors investissements liés directement aux productions, le groupe a opéré l'acquisition de 465.455 de ses propres actions comme indiqué en section 11.1.1 du présent rapport.

## 1.2. Résultats économiques et financiers consolidés

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de Xilam au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Igloo Entreprise Lmted	Intégration globale	100%	100%	Angleterre
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

Il est à noter que la filiale anglaise Igloo Entreprise Ltd a été liquidité le 1<sup>er</sup> août 2012.

### Analyse des résultats consolidés du Groupe

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
<b>Chiffre d'affaires Net (y compris subventions)</b>	<b>10 210</b>	<b>8 867</b>
Autres produits opérationnels courants	1039	878
<b>Résultat opérationnel courant (EBIT)</b>	<b>880</b>	<b>1 921</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(344)	790
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>536</b>	<b>2 711</b>
Coût de l'endettement financier net	(226)	(110)
Impôts	(38)	(523)
<b>Résultat net</b>	<b>143</b>	<b>2 061</b>
<b>CAF</b>	<b>7 966</b>	<b>7 212</b>
Capitaux propres	9 728	10 361
Endettement net structurel	2 434	1 445
Disponibilités	236	240

## Rapport de gestion

### 1.2.1. Chiffre d'affaires net y compris subventions et développements

Le chiffre d'affaires consolidé majoré des subventions et des développements ressort à 10 210 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il se décompose comme suit :

<b>Chiffre d'affaires Net</b> (en milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Nouvelles productions	8 039	5 061
Catalogue et merchandising	2 050	3 547
Autres	121	259
<b>Total</b>	<b>10 210</b>	<b>8 867</b>

L'exercice 2012 est marqué par un chiffre d'affaires total en croissance de 15% avec un niveau de livraison multiplié par 2 par rapport à 2011 soit 21 heures de nouveaux programmes contre 11 heures en 2011.

L'exercice a été marqué par la livraison de :

- ✓ 13 heures de livraison de la série *Oggy et les cafards* soit la totalité de la saison 4
- ✓ 7 heures de livraison de la série *Flapacha, où es-tu ?*
- ✓ 1 heure de livraison de la série *Hubert et Takako*

En contrepartie, le chiffre d'affaires « catalogue et merchandising » s'établit à 2051 milliers d'euros soit une baisse de plus de 40% par rapport 2011, meilleure année réalisée par Xilam. L'année 2012, année sans renouvellement majeur dans les pays historiques dans lesquels Xilam réalise ses ventes, est une année de conquête et consolidation de ses revenus de catalogue sur les prochaines années. En effet, la majorité des cessions de catalogue, ont été réalisées sur dans les pays émergents (comme l'Asie et l'Amérique du Sud) sur lesquels Xilam ne réalisait que peu de ventes par le passé. Les principales séries vendues en 2012 ont été *Oggy et les cafards*, *les Dalton* et *La Famille Féérique*.

En parallèle, l'exercice est aussi marqué par des revenus de droits connexes (Sacem, Angoa, Procirep) qui continuent à se consolider et pèsent maintenant plus de 500 milliers d'euros chaque année.

### 1.2.2. Résultat opérationnel courant

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Chiffre d'affaires et subventions d'exploitation	10 210	8 867
Autres produits opérationnels courants	1 039	878
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>11 249</b>	<b>9 745</b>
Achats	(375)	(367)
Charges de personnel	(758)	(813)
Autres charges opérationnels courantes nettes	(2 007)	(1 501)
Dépréciation, amortissements et provisions nets	(7 229)	(5 143)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>880</b>	<b>1 921</b>
Autres produits et charges non courants	(344)	790
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>536</b>	<b>2 711</b>

Le résultat opérationnel courant s'élève à 880 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre un profit de 1 921 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## **Rapport de gestion**

Cette dégradation du résultat opérationnel courant provient à la fois de la baisse significative des revenus de du catalogue, très contributeur au résultat opérationnel, de l'augmentation des autres charges opérationnelles et de la comptabilisation d'une charge d'amortissement supérieure à celle de 2011 compte tenu d'un volume de production de livraison multiplié par 2 (soit 21 heures contre 11 heures en 2011).

### **1.2.2.1. Autres produits des activités ordinaires**

Les "Autres produits des activités ordinaires" s'élèvent à 1 039 milliers d'euros et sont essentiellement constitué par les crédits d'impôt audiovisuel soit 736 milliers d'euros en 2012 contre 350 milliers d'euros en 2011.

### **1.2.2.2. Charges de personnel**

Les charges de personnel restent relativement stables par rapport à 2011.

### **1.2.2.3. Autres charges d'exploitation nettes**

Le poste "Autres charges d'exploitation nettes" s'élève au 31 décembre 2012 à 2 007 milliers d'euros contre 1 501 milliers d'euros au 31 décembre 2011. La variation de ce poste s'explique par l'augmentation des rétrocessions de droits (soficas) et l'augmentation des charges de location relatives à son siège social situé au 86/90 rue Notre Dame de Nazareth Paris 3ème suite au déménagement fin 2011 contre une année pleine en 2012.

### **1.2.2.4. Amortissements et provisions nets**

Les dotations aux amortissements provisions augmentent significativement par rapport à l'exercice 2012 soit (7229) milliers d'euros contre (5 143) milliers d'euros en 2011 compte tenu d'un volume de livraison multipliée par 2 par rapport à 2011.

### **1.2.2.5. Autres charges et produits opérationnels non courants**

Les autres charges et produits opérationnels non courants sont constitués par la provision relative au litige « Cartouche » impliquant Xilam Animation, Storimage (groupe Dargaud) et les sociétés allemandes VIF (cf. section 6.8 de l'annexe sur les comptes consolidés).

### **1.2.3. Coûts de l'endettement net**

Le résultat financier, après activation des frais financiers imputables aux séries et avant autres produits et charges financiers nets, s'élève à (226) milliers d'euros en 2012 contre (110) milliers d'euros en 2011.

Le résultat financier 2012 est constitué principalement d'intérêts sur les contrats de location financement et sur les lignes de financement octroyés par les banques hors crédits de production.

## Rapport de gestion

### 1.2.4. Impôts

La charge d'impôts s'élève à (38) milliers d'euros en 2012 contre (523) milliers d'euros en 2011. La charge d'impôts 2012 s'explique comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Impôts courants	(37)	(110)
Impôts différés	(1)	(413)
<b>Produit ou (charge) d'impôt</b>	<b>(38)</b>	<b>(523)</b>
<b>Taux effectif d'impôt (%)</b>	<b>21,00%</b>	<b>20,22%</b>

Compte tenu des modifications de loi sur l'utilisation des déficits reportables, Xilam devra reverser en 2013 un impôt courant de (37) milliers d'euros.

### 1.2.5. Résultat net consolidé

Le résultat net au 31 décembre 2012 est un bénéfice de 143 milliers d'euros contre un bénéfice de 2 061 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent. Nous rappelons que le résultat net 2011 incorporait l'indemnité d'éviction nette des coûts de déménagement de l'ancien siège social de Xilam Animation situé au 25, rue Yves Toudic Paris 3ème.

### 1.2.6. Autres éléments financiers clés

#### 1.2.6.1. Investissements

- **Investissements de production**

Les investissements incorporels liés aux productions (y compris frais financiers activés) s'élèvent à 12 230 milliers d'euros en 2012 contre 7 136 milliers d'euros en 2011. Cette variation est liée au fort volume de production sur l'exercice 2012 et qui continuera sur la même tendance en 2013.

Il est rappelé ici que les frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui répondent aux conditions d'activation selon IAS 38.

- **Investissements en immobilisations corporelles**

En parallèle à ces investissements, Xilam a investi 666 milliers d'euros en immobilisations corporelles dont 145 milliers d'euros en agencements et mobiliers, ainsi que 432 milliers d'euros, principalement via des contrats de location financement, en matériels informatiques afin de répondre aux besoins de production futurs.

- **Investissements financiers**

Le 20 décembre 2012, Xilam Animation a racheté auprès de CITA FCPR 1 un bloc de 465.455 de ses propres actions pour un prix total de 930.910 euros, soit 2 euros par action soit une décote de (13)% par rapport au cours de bourse du jour de l'opération. Les titres acquis ont été répartis comme suit :

- ✓ 235 000 actions ont été acquises aux fins d'annulation immédiate (soit 5% du capital de Xilam au 20 décembre 2012). Cette annulation a eu un effet relatif de 4.6% pour l'ensemble des actionnaires
- ✓ 223 250 actions ont été acquises afin de financer des opérations de croissance externes (soit 4.75% du capital au 20 décembre 2012)
- ✓ 7 205 actions ont été acquises afin de les transférer au nouveau contrat de liquidité signé avec Kepler Capital Market en date du 23 novembre 2013

Conformément aux principes d'établissements des comptes consolidés et des normes IFRS, les actions auto-détenues par Xilam Animation ont été totalement éliminés au 31 décembre 2012 dans les comptes consolidés.

### **1.2.6.2. Capitaux propres du groupe (hors aides à la production)**

La diminution des capitaux propres du Groupe, qui passent de 10 423 milliers d'euros en 2011 à 9 728 milliers d'euros en 2012, provient principalement de l'incidence de la réduction de capital opérée à fin décembre 2012 à hauteur 235 000 actions acquises lors du rachat de titres auprès de l'actionnaire minoritaire CITA Gestion soit une incidence 470 000 milliers d'euros, de l'annulation des titres détenus en auto-contrôle au 31 décembre 2012 soit 447 milliers d'euros, de la variation du résultat consolidé 2012 soit 143 milliers d'euros et de l'impact de la liquidation de la filiale anglaise, Igloo Entreprise, Ltd compte tenu du recyclage de la réserve de conversion en résultat.

## Rapport de gestion

### 1.2.6.3. Trésorerie et endettement net

Au 31 décembre 2012, les disponibilités s'élèvent à 236 milliers d'euros. Elles s'élevaient à 240 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés fait partie intégrante des comptes consolidés et rationalise cette variation.

L'endettement net du Groupe se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

- **Endettement net**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	236	240
Soldes créditeurs de banques	(809)	(572)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>(573)</b>	<b>(332)</b>
<b>Dettes financières non auto-liquidatives non courantes</b>		
• Emprunts	(1 005)	(528)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(652)	(631)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives courantes</b>		
• Emprunts	(625)	(372)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(317)	(229)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(2 599)</b>	<b>(1 760)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(3 172)</b>	<b>(2 092)</b>
<b>Dettes financières auto-liquidatives non courantes</b>		
• Crédits de production	(541)	(98)
• Concours bancaires courants		
<b>Dettes financières auto-liquidatives courantes</b>		
• Crédits de production	(6 222)	(4 693)
• Concours bancaires courants	(1 198)	(1 019)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(7 961)</b>	<b>(5 810)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(11 133)</b>	<b>(7 902)</b>

- **Endettement net structurel y compris actifs financiers long terme**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	(573)	(332)
Emprunts	(625)	(372)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(317)	(229)
<b>Endettement net structurel court terme &lt; à 1 an</b>	<b>(1 515)</b>	<b>(933)</b>
Emprunts	(1 005)	(528)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(652)	(631)
Actifs financiers long terme	738	647
<b>Endettement net structurel long terme &gt; à 1 an</b>	<b>(919)</b>	<b>(512)</b>
<b>Endettement net structurel total (A)</b>	<b>(2 434)</b>	<b>(1 445)</b>
Capitaux propres consolidés attribuables aux actionnaires de la société mère (B)	9 728	10 423
<b>Ratio endettement structurel net (A/B)</b>	<b>25,0%</b>	<b>13,9%</b>



## Rapport de gestion

Au niveau de l'endettement net structurel (hors dettes auto-liquidatives garanties par des contrats fermes), ce dernier est passé de (1 445) milliers d'euros au 31 décembre 2011 à (2 434) milliers d'euros au 31 décembre 2012. Cette variation s'explique principalement par la mise en place, sur le second semestre 2012, d'une nouvelle ligne de financement permettant au Groupe de refinancer les lignes de crédits existantes et de financer ses projets de développements.

Avec un ratio « endettement net structurel / capitaux propres » de 25% au 31 décembre 2012, la structure financière du groupe est saine et solide.

Au niveau de l'endettement auto-liquidatif (Dailly et crédits de production signés avec Coficiné), ce dernier a augmenté de 2151 milliers d'euros compte tenu d'un volume de production en très forte croissance.

Le Groupe bénéficie sur ces crédits de production de taux d'intérêts faibles du fait du contexte économique et d'une excellente notation de son risque de défaillance. Ces deux éléments conjugués permettent un financement des productions à des niveaux assez faibles. Les conditions financières (taux, modalités de remboursement) sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés présentés dans le présent rapport financier.

### 1.3. Risques auxquels le Groupe est exposé

#### 1.3.1. Risques de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Coficiné pour les développements, les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

Les débloques sont réglementés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production. L'encaissement se fait selon un échéancier déterminé entre Xilam et ses clients, parties intégrantes au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour permettre de subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 500 milliers d'euros et 2 000 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

#### 1.3.2. Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

## Rapport de gestion

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des *reportings* de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise. Au cours de la période, aucune couverture n'a été décidée.

La position nette en devises du groupe au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	GBP	USD	VND
Actifs	934	197	41	48	648	163
Passifs	0					(102)
Hors bilan	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>934</b>	<b>197</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>648</b>	<b>61</b>
Couverture	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>934</b>	<b>197</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>648</b>	<b>61</b>
Sensibilité <sup>(1)</sup>	(7)	(2)	(0)	(0)	(6)	(1)

<sup>(1)</sup> Impact en année pleine.

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des couvertures est de 934 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (7) millier d'euros.

Au cours de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à 1 363 milliers d'euros, soit 13,4% du chiffre d'affaires consolidé.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total	CAD	CHF	GBP	USD
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	1 363	44	41	165	1 113

Compte tenu d'une activité 2013 importante dans les territoires de croissance que sont l'Asie et l'Amérique du Sud, où la devise de transaction est le dollar, le Groupe mettra en place des couvertures à terme afin de se couvrir d'éventuelles variations du dollar et de l'euro lorsque les encaissements des contrats seront très échelonnés dans le temps avec la prise en compte des évolutions à 12 mois de la parité dollar/euro.

### 1.3.3. Risques de taux

Compte tenu du contexte actuel de baisse des taux, ces couvertures ne sont pas pour le moment envisagées. De plus, comme indiqué dans l'annexe sur les comptes consolidés, l'incidence d'une modification d'un point reste non significative à ce jour.

### 1.3.4. Risques pays

Sur l'exercice, la Société n'a pas réalisé de vente dans des pays dont la situation économique et financière est un facteur de risques. Par ailleurs, une partie du processus de production est délocalisée en Corée du Sud, en Chine, au Vietnam ou en Inde auprès de prestataires établis et réputés qui assurent en général les travaux

## Rapport de gestion

d'animation ainsi que de colorisation des séries de Xilam. Ces tâches étant à faible valeur ajoutée, les prestataires ne sont pas des éléments clés du processus de fabrication et restent aisément remplaçables en cas de problème. La Direction de production s'engage néanmoins à remplacer chacun des studios prestataires dans un délai inférieur à 2 semaines en cas de survenance d'un risque pays significatif.

Xilam s'est couvert contre le risque de défaillance des prestataires en acquérant en février 2009 le studio d'animation leader dans la 2D traditionnelle au Vietnam, dont les qualités ont été appréciées lors des prestations que Xilam lui a confiées depuis 2007.

### 1.3.5. Risques assurances

La Société a contracté des assurances couvrant notamment les risques responsabilité civile et professionnelle adaptées à son activité. A ce jour, la Société n'a pas rencontré de sinistres significatifs ayant entraîné la mise en œuvre de ces assurances.

### 1.3.6. Risques environnement

Compte tenu de la nature de l'activité de production de dessins animés, de la localisation des équipes de production dans des bureaux en agglomération, de la nature même du processus de production qui n'intègre aucun élément industriel au sens propre (machines mécaniques, substances chimiques, stockage de matière première...), la Société considère qu'elle n'est soumise à aucun risque industriel ou environnemental. La Société a néanmoins souscrit une assurance contre le risque de pollution.

### 1.3.7. Risques sur actions

Xilam Animation et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Au 31 décembre 2012, Xilam Animation détient en autocontrôle 233 103 actions (223 250 actions détenus en autocontrôle affectés à des opérations de croissance externe, 7 205 titres affectés au contrat de liquidité mais non encore transférés et 2 648 titres détenus au travers du contrat de liquidité). Comme indiqué au paragraphe 11.1.2 relatif à l'évolution du capital de la société, l'acquisition des titres en autocontrôle a été effectuée au travers du rachat de 465 455 titres dont 235 000 titres ont été annulés conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2012. Ce rachat a été effectué au prix unitaire de 2 euros soit une décote de 13% par rapport au cours de clôture du 20 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, la valeur des marchés des actions Xilam est supérieure à la valeur d'acquisition des actions comptabilisées au bilan de Xilam Animation. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Les perspectives de cours attendues sur les prochaines années n'indiquent pas, à ce jour, de risque majeur sur la valeur des actifs détenus.

## Rapport de gestion

### 1.4. Activité de Xilam Animation SA

L'activité de Xilam Animation est la production de séries animées à destination de la télévision.

Les comptes sociaux de Xilam Animation au 31 décembre 2012 font ressortir les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
Chiffre d'affaires et subventions d'exploitation	10 433	8 763
Production immobilisée	12 373	7 096
Autres produits des activités ordinaires	1 276	555
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>24 082</b>	<b>16 404</b>
Achats et charges externes	(6 380)	(3 960)
Impôts et taxes	(200)	(112)
Charges de personnel	(7 249)	(4 437)
Dépréciation, amortissements et provisions nets	(7 104)	(4 981)
Autres charges	(3 083)	(1 498)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>66</b>	<b>1 416</b>
Résultat financier	(173)	(880)
Résultat exceptionnel	(157)	547
Impôts	1304	617
<b>Résultat net</b>	<b>1 040</b>	<b>1 700</b>

La dégradation du résultat d'exploitation en 2012 s'explique principalement par :

- ✓ La forte baisse des revenus du catalogue par rapport à 2011 dont l'incidence a pesé sur le résultat d'exploitation
- ✓ l'augmentation des charges de location relatives à son siège social situé au 86/90 rue Notre Dame de Nazareth Paris 3ème suite au déménagement fin 2011 contre une année pleine en 2012
- ✓ Une forte augmentation l'amortissement compte tenu d'un niveau de productions livrées multiplié par 2 par rapport à 2011
- ✓ Une augmentation des charges de reversement principalement liée aux rétrocessions de droits vis-à-vis des soficas

Le résultat financier enregistre les charges d'intérêts sur les emprunts Coficiné, sur les découverts bancaires et les provisions sur titres et créances rattachées à des participations et les pertes sur créances rattachées. L'amélioration du résultat financier s'explique principalement par la diminution nette des provisions sur titres et sur les créances rattachées à des participations.

Le résultat exceptionnel enregistre, d'une part, la variation des amortissements dérogatoires et, d'autre part, les produits et charges rattachables à des éléments non récurrents. En 2012, une provision à hauteur de 347 milliers d'euros a été comptabilisée concernant le litige « Cartouche » impliquant Xilam Animation, Storimage (groupe Dargaud) et les sociétés allemandes VIF (cf. section 5.6. Litige de l'annexe sociale).

Le produit d'impôt est constitué par le crédit d'impôt audiovisuel à hauteur de 1341 milliers d'euros moins l'impôt dû au titre de l'exercice 2012 compte tenu du changement de réglementation de l'utilisation des déficits fiscaux.

### 1.5. Activité des filiales

#### 1.5.1. Filiales en charge de la commercialisation des droits

- La filiale anglaise IGLOO Enterprises Limited, détenue à 100% par Xilam n'a pas eu d'activité au cours de la période et a été liquidée au 1<sup>er</sup> août 2012.
- La filiale allemande IGLOO GmbH, détenue à 100% par Xilam, n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de cet exercice. Le résultat net de cette filiale est de (0) milliers d'euros.

#### 1.5.2. Filiales spécialisées dans la production

- La filiale française XILAM FILMS SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires de (11) milliers d'euros. Le résultat net de cette filiale est déficitaire à hauteur de (87) milliers d'euros du fait principalement du résultat financier (77 milliers d'euros), constitué principalement par le montant des intérêts sur compte courant intra-groupe.
- La filiale française XILAM MULTIMEDIA SAS, détenue à 100% par Xilam, a réalisé un chiffre d'affaires 606 milliers d'euros pour un résultat net de (41) milliers d'euros. En 2012, il a été décidé par le groupe de transférer l'ensemble des activités de post-production dans la filiale Xilam Multimédia S.A.S.. Cette filiale produit exclusivement pour les besoins de production de Xilam Animation.
- La filiale ARMADA TMT a été acquise en février 2009 pour un montant de 600 milliers d'euros (hors honoraires). L'expertise et les qualités reconnues de ce studio basé au Vietnam ont pu être appréciées lors de la production du long métrage *Tous à l'ouest*, et des séries *Oggy et les cafards - Saison 3*, *Rahan*, *Les Dalton* et *Zig et Sharko*.

Posséder son propre studio d'animation permet à Xilam de réduire les aléas liés aux difficultés à trouver le bon prestataire d'animation offrant une capacité de production nécessaire à ses besoins, et permet également de maîtriser les coûts et la qualité des prestations ainsi que les délais de livraison.

Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 827 milliers d'euros provenant de son activité avec Xilam Animation. En 2012, la filiale a dégagé un bénéfice de 92 milliers d'euros compte tenu d'une période de forte activité sur le long métrage « Oggy et les cafards, le film » et sur la série « Oggy et les cafards, saison 4 ».

### 1.6. Situation de la Société à la date du présent rapport

A l'exception du litige relatif à la série « Cartouche » (cf. section 5.6 de l'annexe sociale), il n'existe pas d'évènement signification hors de l'activité ordinaire de la société.

### 1.7. Evolution prévisible et perspective d'avenir

Xilam a trois séries et un long métrage en cours de production à la clôture:

- **Les Dalton 2** (117 x 7') : La suite des nouvelles aventures des 4 frères Dalton est actuellement en cours de production chez Xilam. La série a été mise en production en 2012 en partenariat avec France Télévisions, Canal Plus et Teletoon pour une livraison en 2013 et 2014.
- **Flapacha, où es-tu ?** (52 x 13') : Cette "comédie farfelue" *upper pre-school*, destinée aux 5-8 ans, mêle écologie et merveilleux à travers les tribulations estivales de deux héros et de leur bande de copains. La série est entrée en production en septembre 2010 après son acquisition par France Télévisions. De plus, un contrat de coproduction a été signé avec la RAI sur le second semestre 2011. Au 31 décembre 2012, 40 épisodes ont été livrés à France 5. Les 12 épisodes restants seront livrés en 2013.
- **Hubert et Takako** (78 x 7') : Créé par Hugo Gittard (*Rantanplan, Mr Bébé, Flapacha, où es-tu ?*), ce projet a été développé en interne. La série a été mise en production toute fin 2011 en partenariat avec Canal Plus, Gulli et Canal J. Au 31 décembre 2012, 4 épisodes ont été livrés à Canal Plus. Les 74 épisodes restants seront livrés en 2013 et 2014.
- **Oggy et les cafards, le film** (80') : Troisième long métrage de Xilam Animation, l'adaptation cinématographique d'*Oggy et les cafards* réalisé par Olivier Jean-Marie a été mis en production en 2012 et sortira sur les écrans le 7 août 2013.

Du côté des projets, Xilam prévoit la mise en production en 2013 des deuxièmes saisons de **Flapacha, où es-tu ?** et de **Zig & Sharko** grâce au succès des premières saisons. Le programme de développement prévoit également la production de 3 nouvelles séries dont **Paprika** et **Bienvenue chez les Ronks**.

Le volume d'activité à venir est assuré et la confiance des diffuseurs en France et à l'étranger se confirme chaque année.

En termes de catalogue, les séries phares de Xilam, notamment **Oggy et les cafards**, **Les Dalton**, **Ratz**, **Les Zinzins de l'espace**, **Shuriken School** continuent de produire des résultats remarquables en diffusion et a attiré les diffuseurs français et internationaux. La production des suites de **Zig & Sharko** et **Flapacha, où es-tu ?** et **Dalton 2** permettra d'installer durablement ses séries auprès des diffuseurs et ainsi devenir des séries phares sur les prochaines années.

**Le développement de Xilam à moyen et à long terme reposera sur les principaux axes stratégiques suivants :**

- Consolidation des positions en France et dans les marchés matures ;
- Accélération du développement dans les pays émergents ;
- Diversification des sources de revenu notamment à travers les plateformes VOD/SVOD en France et à l'international et sur le numérique ;
- Développement des produits dérivés à travers une nouvelle stratégie de fabrication et de distribution globalisée.

## 2. Résultats - Affectation

### 2.1. Affectation du résultat

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils lui sont présentés et d'affecter le résultat de la façon suivante :

<i>(en d'euros)</i>	Montant
Bénéfice de l'exercice	1 039 940,12 €
<b>Affectation au report à nouveau</b>	<b>1 039 940.12 €</b>

Compte tenu de cette affectation et de la variation des provisions réglementées, les capitaux propres de la Société passeraient de 10 562 milliers d'euros à 10 864 milliers d'euros.

### 2.2. Apurement du compte « Report à nouveau » par affectation sur le compte « Primes d'émission »

Le Président expose au Conseil d'administration que le maintien d'un compte « Primes d'émission », ouvert initialement en 2002 dans le cadre de l'entrée en bourse de la société, n'est pas nécessaire.

En conséquence, il propose au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société une proposition d'apurer la totalité des pertes restantes par imputation de l'intégralité du compte « Report à nouveau » sur le compte « Primes d'émission » ainsi qu'il suit :

<i>(en euros)</i>	Montant
Solde du compte « Report à nouveau » avant imputation	(7 457 102.89) €
Solde du compte « Primes d'émission » avant imputation	11 068 761.04 €
<b>Solde du compte « Report à nouveau » après imputation sur le compte « Prime d'émission »</b>	<b>Néant</b>
<b>Solde du compte « Primes d'émission » après imputation du compte « Report à nouveau »</b>	<b>3 611 658.15 €</b>

### 2.3. Imputation du compte « Primes d'émission » sur le compte « Autres réserves »

En conséquence de la résolution qui précède, le Président indique que le compte « Primes d'émission » s'élève désormais à 3 611 658.15 euros et propose au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société la proposition d'imputer la totalité du solde du compte « Primes d'émission » sur le compte « Autres réserves » ainsi qu'il suit :

## Rapport de gestion

	Montant
Solde du compte « <i>Primes d'émission</i> »	3 611 658.15€
Solde du compte « <i>Autres réserves</i> » avant annulation des actions propres	1 370 951.74 €
Incidences de l'annulation des actions propres sur l'exercice 2012	(446 500.00)€
Solde du compte « <i>Autres réserves</i> » après annulation des actions propres	924 451.74 €
<b>Solde du compte « <i>Primes d'émission</i> » après imputation sur le compte « <i>Autres réserves</i> »</b>	<b>Néant</b>
<b>Solde du compte « <i>Autres réserves</i> » après imputation du compte « <i>Prime d'émission</i> »</b>	<b>4 536 109. 89€</b>

Le Président précise que, compte tenu des imputations qui précèdent, le montant total des capitaux propres s'élèverait ainsi à 5 029 609.89, soit un capital social de 446 500 euros, des réserves légales de 47 000 euros et un compte « *Autres réserves* » de 4 536 109.89 euros.

### 2.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal.



### 3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 figure ci-après.

(En milliers d'euros)	2012 12 mois	2011 12 mois	2010 12 mois	2009 12 mois	2008 12 mois
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	447	470	470	470	470
Nombres d'actions ordinaires existantes	4 465 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 994	6 968	6 785	7 114	7 404
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5 205	7 488	6 512	6 822	8 431
Impôts sur les bénéfices	1 304	617	729	704	1 051
Amortissements et provisions	(5 469)	(6 405)	(6 833)	(8 305)	(8 783)
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 040	1 700	408	(779)	699
Résultat distribué					
<b>III - Résultat par actions (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,46	1,72	1,54	1,60	2,02
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,23	0,36	0,09	(0,17)	0,15
Dividende attribué à chaque action					
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	87	60	54	40	60
Montant de la masse salariale de l'exercice	(4 517)	(2 802)	(2 898)	(3 024)	(3 882)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	(2 732)	(1 635)	(1 523)	(1 606)	(2 143)

### 4. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices et que pour cet exercice aucun dividende n'est proposé.

### 5. Recherche et développement

La Société n'a pas de dépenses de recherche et de développement au sens de l'article L.232-1 al.2 du Code de Commerce. Aucune société du Groupe consolidée n'a d'ailleurs engagé ce type de dépenses au cours de l'exercice écoulé.

## 6. Informations sur les délais de paiement

---

En application des dispositions des articles L.441-6-1 al.1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2012 est la suivante (*en milliers d'euros*) :

Echéance	< 30 jours	> 31 et < 60 jours	> 60 jours	Autres délais
Dettes fournisseurs	1031	270	267	-

---

Pour rappel, la décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs par échéance à la clôture au 31 décembre 2011 était la suivante (*en milliers d'euros*) :

Echéance	< 30 jours	> 31 et < 60 jours	> 60 jours	Autres délais
Dettes fournisseurs	997	241	554	111

---

## 7. Conventions courantes et réglementées

---

Les conventions réglementées sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui figure en Annexe du présent rapport.

Le Conseil d'administration de la Société a notamment approuvé, dans sa séance du 23 novembre 2012, une convention réglementée relative au rachat d'un bloc de 465.455 de ses propres actions auprès de CITA FCPR 1 (« CITA ») (voir la Section 11.1.2 du présent rapport). Monsieur Marc du Pontavice, Président Directeur Général de Xilam et actionnaire de référence, n'a pas pris part au vote relatif à la décision d'acquiescer ces actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Le Conseil d'administration a conclu, à l'unanimité, que cette opération était favorable à la société et à l'ensemble des actionnaires.

Par ailleurs, conformément à la loi NRE, la Société tient à la disposition des actionnaires un rapport sur les conventions courantes conclues entre Xilam Animation et ses mandataires sociaux, les sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants en commun et ses actionnaires à plus de 10%.

## 8. Renouvellement de mandat des mandataires sociaux et des administrateurs

---

Aucun mandat de mandataires sociaux n'est à renouveler.

En 2012, deux nouveaux administrateurs ont été nommés, Monsieur Hugues Le Bret et Monsieur Fabrice Nozières (nominations approuvées par l'assemblée générale du 31 mai 2012).

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Patrick Malka de sa fonction d'administrateur en date du 22 avril 2013. Le Conseil n'envisage pas, pour le moment, de nommer un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Patrick Malka. Cette résolution sera proposée à l'Assemblée générale des actionnaires.

## 9. Liste des mandats et fonctions exercées par chacun des mandataires sociaux et administrateurs

Nom	Société / Organisme	Fonction
Marc du Pontavice	Association Alphabet Famille	Président
	CDG Corporate	Président
	Films du Gorak SARL	Gérant
	Igloo Enterprises Ltd	Président
	Igloo GmbH	Gérant
	MDP Audiovisuel SARL	Gérant
	One World Film SARL	Co-gérant
	Xilam Animation SA	Président du Conseil Représentant de Xilam Animation,
	Xilam Films SAS	Président
	Xilam Group SAS	Président Représentant de MDP Audiovisuel,
	Xilam Multimédia SAS	Président
Hugues Le Bret	Xilam Animation SA	Administrateur
	Achèle S.A.S	Président
	Financière des paiements électroniques S.A.S	Président du comité de surveillance
	Alliots	Administrateur
Fabrice Nozières	Xilam Animation S.A.S.	Administrateur
	Paris Télévision S.A.R.L.	Gérant
	BMG Rights Management	Gérant
	RTL Net S.A.S	Administrateur
	Francis Dreyfus S.A.S	Administrateur
Alix de Maistre	Xilam Animation SA	Administrateur
Guillaume May	Xilam Animation SA	Administrateur

### 10. Rémunération des mandataires sociaux

---

L'article L.225-102-1 et 2 de la Loi N.R.E. du 15 mai 2001 nous fait obligation de vous rendre compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice à chacun de ses mandataires sociaux et d'indiquer également le montant des rémunérations et avantages que chaque mandataire de la Société a reçu, durant l'exercice, des sociétés contrôlées par celle-ci.

Une description détaillée des principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux figure au paragraphe 1.6 du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures mises en place par la Société (article. L.225-37 du Code de commerce).

Nous signalons que Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, ne perçoit aucune rémunération de Xilam Animation ni d'aucune de ses filiales. Il est rémunéré avec un statut de gérant majoritaire par MDP Audiovisuel SARL, société liée avec Xilam par une convention d'assistance avec pour mission d'assurer la Direction générale, la direction artistique et littéraire et le financement et suivi des productions du groupe Xilam.

Au cours de l'exercice 2012, MDP Audiovisuel a perçu pour les douze mois de l'exercice des honoraires de 360 000 euros au titre de cette convention d'assistance.

Aucune autre rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2012 aux autres membres du Conseil d'Administration.

Il est par ailleurs précisé qu'il n'existe aucun passif ou engagement hors bilan relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ou indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants de Xilam Animation.

### 11. Capital social et actionariat

---

#### 11.1. Capital social

##### 11.1.1. Composition du capital social

Au 31 mars 2013, le capital de Xilam s'élève à 446.500 euros divisé en 4.465.000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

##### 11.1.2. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

<b>Répartition du capital (au 31 mars 2013)</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	13,59%	1 213 598	17,38%
MDP Audiovisuel	1 870 012	41,88%	3 733 012	53,47%
Xilam Group	534 545	11,97%	534 545	7,66%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>3 011 356</b>	<b>67,44%</b>	<b>5 481 155</b>	<b>78,51%</b>
Xilam Animation (auto-dé.)*	230 292	5,16%	230 292	3,30%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	46 829	1,05%	93 558	1,34%
Flottant	1 176 423	26,35%	1 176 423	16,85%
<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 981 628</b>	<b>100,00%</b>

## Rapport de gestion

\* y compris les titres  
détenus via le contrat de liquidité

<b>Répartition du capital (au 31 mars 2012)</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	15,72%
MDP Audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	48,26%
Xilam Group	500 000	10,64%	500 000	6,48%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 969 799</b>	<b>63,19%</b>	<b>5 439 598</b>	<b>70,45%</b>
Cita Gestion	500 000	10,64%	1 000 000	12,95%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,33%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	15,27%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 721 128</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition du capital (au 31 mars 2011)</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	14,76%
MDP Audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	45,32%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 469 799</b>	<b>52,55%</b>	<b>4 939 598</b>	<b>60,08%</b>
Cita Gestion	1 000 000	21,28%	2 000 000	24,33%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,25%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	14,34%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 221 128</b>	<b>100,00%</b>

<b>Répartition du capital (au 31 mars 2010)</b>	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	606 799	12,91%	1 213 598	14,76%
MDP audiovisuel	1 863 000	39,64%	3 726 000	45,32%
<b>Actionnaire de référence</b>	<b>2 469 799</b>	<b>52,55%</b>	<b>4 939 598</b>	<b>60,08%</b>
Cita Gestion	1 000 000	21,28%	2 000 000	24,33%
Salariés	100	0,00%	200	0,00%
Autres nominatifs	51 329	1,09%	102 558	1,25%
Flottant	1 178 772	25,08%	1 178 772	14,34%
<b>Total</b>	<b>4 700 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 221 128</b>	<b>100,00%</b>

MDP Audiovisuel (dont l'intégralité du capital est détenue par Monsieur Marc du Pontavice) et CITA ont annoncé le 31 janvier 2012 avoir conclu un accord portant sur le rachat de 21,28% du capital de Xilam Animation aux termes duquel MDP Audiovisuel a acquis un premier bloc de 500.000 actions<sup>1</sup>. Cette opération a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique en date du 1<sup>er</sup> février 2012. Cet accord comportait également une promesse de vente, au bénéfice de MDP Audiovisuel, du solde des actions détenues par CITA, soit 500.000 actions Xilam Animation.

Le 20 décembre 2012, Xilam a annoncé avoir racheté auprès de CITA FCPR 1 (« CITA »), dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2012, un bloc de 465.455 de ses propres actions pour un prix total de 930.910 euros, soit 2 euros par action. L'opération a été réalisée avec une décote de 13% par rapport au cours de clôture de bourse du 20 décembre 2012. Pour permettre la

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse de Xilam Animation diffusé le 31 janvier 2012 et la décision de l'AMF n° 212C0258 en date du 14 février 2012.

## Rapport de gestion

réalisation de cette opération, MDP Audiovisuel a renoncé, au bénéfice de Xilam Animation, à ses droits au titre de cette promesse de vente mentionnée ci-dessus.

Les actions ainsi rachetées ont été affectées aux objectifs suivants par le Conseil d'administration de Xilam :

- ✓ à hauteur de 235.000 actions Xilam Animation (soit 5% du capital social de Xilam au 20 décembre 2012) aux fins d'annulation immédiate ;
- ✓ à hauteur de 223.250 actions Xilam Animation (soit 4,75% du capital social de Xilam au 20 décembre 2012) à des opérations de croissance externe, étant précisé que ces actions pourront être annulées dans l'hypothèse où les opérations de croissance externe seraient financées par d'autres moyens ;
- ✓ à hauteur de 7.205 actions Xilam Animation (soit 0,15% du capital social de Xilam au 20 décembre 2012) à un contrat de liquidité conclu le 23 novembre 2012 par la Xilam Animation avec Kepler Capital Markets (voir la Section 11.3.3 du présent rapport).

Les actions ainsi rachetées correspondent à 9,90% du capital social de Xilam Animation. Postérieurement à l'annulation de 235.000 actions, le capital de Xilam s'élève ainsi à 446.500 euros (divisé en 4.465.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale unitaire). Le flottant représente désormais 26,24% du capital social de Xilam contre 25,08% avant annulation (soit un effet relatif de 4,6%). En outre, cette opération n'a pas modifié le contrôle de Xilam qui reste contrôlée directement ou indirectement par Monsieur Marc du Pontavice.

La cession par CITA du solde des titres détenu dans Xilam Animation a en outre mis fin au pacte d'actionnaire conclu le 9 février 2005 entre Marc du Pontavice, MDP Audiovisuel et CITA<sup>2</sup>.

Voir également la Section 11.2.4 du présent rapport.

## 11.2. Structure du Capital

### 11.2.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2013

La répartition du capital et des droits de vote de Xilam Animation S.A. au 31 mars 2013 est présentée dans la section 11.1.2..

À la connaissance de la Société, et sur la base des déclarations de franchissements de seuils visées à la Section 11.2.2, aucun actionnaire, autre que ceux mentionnés à la Section 11.1.2, ne détenait, au 31 décembre 2012, plus de 5 % du capital et/ ou des droits de vote de la Société.

---

<sup>2</sup> Voir la décision de l'AMF n°205C0588 en date du 6 avril 2005

### 11.2.2. Franchissements de seuils

Au cours de l'exercice 2012, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils légaux suivants :

1. La société anonyme Cita Gestion (11 bis rue Balzac, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds commun de placement à risques FCPR 1 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1<sup>er</sup> février 2012, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la Société, et détenir pour le compte dudit fonds, 500 000 d'actions de la Société représentant 1 000 000 droits de vote, soit 10,64% du capital et 12,97% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résultait de la cession d'un bloc de 500 000 actions Xilam Animation hors marché, au profit de la société MDP Audiovisuel. Voir la décision AMF n° 212C0197.

2. Monsieur Marc du Pontavice a déclaré avoir franchi en hausse, le 1<sup>er</sup> février 2012, directement et indirectement, par l'intermédiaire de MDP Audiovisuel qu'il contrôle<sup>3</sup>, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la Société et détenir, directement et indirectement 3 469 799 actions de la Société représentant 5 939 598 droits de vote, soit 73,83% du capital et 77,06% des droits de vote de la Société. A cette occasion, Monsieur Marc du Pontavice a franchi individuellement en hausse le seuil de 15% des droits de vote et la société MDP audiovisuel a franchi individuellement en hausse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la Société. Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'un bloc de 500 000 actions Xilam Animation hors marché sur exercice par MDP Audiovisuel d'une promesse unilatérale de vente et d'achat de 500 000 actions Xilam Animation. Au titre de l'article L. 233-9 I 4° du code de commerce, Monsieur Marc du Pontavice a précisé avoir conclu, le 20 décembre 2012, une promesse unilatérale de vente et d'achat, au profit de la société MDP Audiovisuel pouvant donner droit, par exercice au prix de 2€ l'action, à 500 000 actions Xilam Animation (prises en compte dans la détention par assimilation). Voir la décision AMF n°212C0258.

3. La société anonyme Cita Gestion, agissant pour le compte du fonds commun de placement à risques FCPR 1 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2012, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action Xilam Animation. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Xilam Animation hors marché. Voir la décision AMF n°212C1747. La cession par CITA du solde des titres détenu dans Xilam Animation met fin au pacte d'actionnaire conclu le 9 février 2005 entre Marc du Pontavice, MDP Audiovisuel et CITA<sup>4</sup>.

4. La société Xilam Group<sup>5</sup> a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi directement en hausse, le 22 février 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la Société et détenir, à cette date, 500 000 actions Xilam Animation représentant autant de droits de vote, soit 10,64% du capital et 6,48% des droits de vote de Xilam Animation<sup>6</sup>. Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché, par MDP Audiovisuel, de 500 000 actions Xilam Animation au profit de la société Xilam Group que MDP Audiovisuel contrôle. Voir la décision AMF n° 213C0028.

5. La société MDP Audiovisuel a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi directement en baisse, le 22 février 2012 les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la Société et détenir, à cette date, 1 863 000 actions Xilam Animation représentant 3 726 000 droits de vote, soit 39,64% du capital et 48,26% des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché, par MDP

---

<sup>3</sup> Monsieur Marc du Pontavice détient 100% de la société MDP Audiovisuel.

<sup>4</sup> Voir la décision de l'AMF n°205C0588 en date du 6 avril 2005.

<sup>5</sup> Détendue à 100% par la société MDP Audiovisuel, elle-même détenue à 100% par M. Marc du Pontavice.

<sup>6</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 700 000 actions représentant 7 721 128 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

## Rapport de gestion

Audiovisuel, de 500 000 actions Xilam Animation au profit de la société Xilam Group qu'elle contrôle. Voir la décision AMF n° 213C0028.

6. Monsieur Marc du Pontavice a déclaré avoir franchi, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés MDP Audiovisuel et Xilam Group qu'il contrôle, (i) en baisse, le 20 décembre 2012, par suite de la substitution de la Société à MDP Audiovisuel dans les droits et obligations de MDP Audiovisuel consentis au titre de la promesse de vente portant sur 500 000 actions Xilam Animation préalablement assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société et détenir, à cette date, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés MDP Audiovisuel et Xilam Group qu'il contrôle, 2 976 811 actions<sup>7</sup> Xilam Animation représentant 5 446 610 droits de vote, soit 63,34% du capital et 70,54% des droits de vote de la Société, et (ii) en hausse, le 31 décembre 2012, par suite de l'annulation par la Société de 235 000 de ses propres actions et de l'acquisition par Xilam Group de 34 545 actions Xilam Animation, le seuil de 2/3 des droits de vote de la Société et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés MDP Audiovisuel et Xilam Group qu'il contrôle, 3 011 356 actions Xilam Animation représentant 5 481 155 droits de vote, soit 67,44% du capital et 78,46% des droits de vote de la Société. Voir la décision AMF n° 213C0028.

En outre, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des marchés financiers a été informée de certaines des opérations ci-dessus, à savoir :

- déclaration effectuée par Monsieur Marc du Pontavice, par l'intermédiaire de la société MDP Audiovisuel qu'il contrôle, le 7 février 2012 relative aux opérations mentionnées à la Section 11.2.2-2 ; et
- déclaration effectuée par Monsieur Marc du Pontavice, par l'intermédiaire de la société Xilam Group qu'il contrôle, le 7 janvier 2013 relative à l'acquisition par Xilam Group de 34 545 actions Xilam Animation mentionnée à la Section 11.2.2-6(ii).

Par ailleurs, la Société a été informée des franchissements de seuils statutaires liés aux opérations mentionnées ci-dessus par courriers :

- reçus de Cita Gestion respectivement en date du 3 février 2012 (voir la Section 11.2.2-1.) et du 26 décembre 2012 (voir la Section 11.2.2-3.) ; et,
- reçus de Monsieur Marc du Pontavice respectivement en date du 7 février 2012 (voir la Section 11.2.2-2.), du 26 février 2012 (voir les Sections 11.2.2-4. et 11.2.2-5.) et du 26 décembre 2012 (voir les Sections 11.2.2-4. et 11.2.2-5.).

---

<sup>7</sup> La variation de 7 012 actions par rapport au paragraphe précédent correspond aux titres affectés par la société MDP Audiovisuel à un contrat de liquidité résilié le 14 novembre 2012 (cf. communiqué de presse société du 14 novembre 2012).



## Rapport de gestion

### 11.2.3. Participation des membres du Conseil d'Administration dans le capital de Xilam Animation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Monsieur Marc du Pontavice a effectué, directement ou indirectement, les transactions visées à la Section 11.2.2 du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente l'état des participations détenues par les membres du Conseil d'Administration au 31 mars 2013 :

Membre du Conseil d'administration	Nombre de titres	% de détention du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Marc du Pontavice	3 011 356	67,44%	5 481 155	78,51%
Alix de Maistre	3 500	0,08%	7 000	0,10%
Guillaume May	1 000	0,02%	2 000	0,03%
Hugues Le Bret	500	0,01%	500	0,01%
Fabrice Nozières	1	0,00%	1	0,00%
Non administrateurs	1 448 643	32,44%	1 490 972	21,36%
<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>6 981 628</b>	<b>100,00%</b>

### 11.2.4. Opérations réalisées par les membres du Conseil d'Administration et les personnes qui leur sont liées

MDP Audiovisuel (dont l'intégralité du capital est détenue par Monsieur Marc du Pontavice) et CITA ont annoncé le 31 janvier 2012 avoir conclu un accord portant sur le rachat de 21,28% du capital de Xilam Animation aux termes duquel MDP Audiovisuel a acquis un premier bloc de 500.000 actions<sup>8</sup>. Cette opération a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique en date du 1<sup>er</sup> février 2012. Cet accord comportait également une promesse de vente, au bénéfice de MDP Audiovisuel, du solde des actions détenues par CITA, soit 500.000 actions Xilam Animation. Voir également la Section 11.1.2 du présent rapport.

Le 20 décembre 2012, Xilam Group (personne morale liée à Monsieur Marc du Pontavice, Président Directeur Général de Xilam Animation) a acquis auprès de CITA 34.545 actions Xilam Animation au prix unitaire de 2 euros par action.

## 11.3. Autocontrôle, auto détention et acquisition par Xilam de ses propres actions

### 11.3.1. Informations sur le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012

#### 11.3.1.1. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 31 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de la onzième résolution et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de Xilam Animation, représentant jusqu'à 10% du capital social de Xilam Animation.

---

<sup>8</sup> Voir le communiqué de presse de Xilam Animation diffusé le 31 janvier 2012 et la décision de l'AMF n° 212C0258 en date du 14 février 2012.

## Rapport de gestion

### 11.3.1.2. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme par ordre de priorité décroissants sont les suivants :

- assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMF ;
- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de Xilam Animation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital,
- conserver et remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration agira ;
- opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

### 11.3.1.3. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat a les caractéristiques suivantes :

<b>Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté</b>	10% (étant précisé que le nombre d'actions acquises par Xilam Animation en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital de Xilam Animation)
<b>Nombre maximal de titres pouvant être acquis</b>	470 000
<b>Montant global maximum du programme</b>	2 350 000 €
<b>Prix d'achat unitaire maximum</b>	5 €
<b>Durée du programme</b>	18 mois, soit jusqu'au 15 décembre 2014

## Rapport de gestion

### 11.3.1.4. Modalités des achats et des cessions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

L'Assemblée générale a décidé que la Société pourrait utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

### 11.3.1.5. Rachats d'actions réalisés par Xilam au cours de l'exercice 2012

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous informons que Xilam Animation a procédé à l'acquisition de 465.455 de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012. L'acquisition de ces actions a été réalisée le 20 décembre 2012 au prix unitaire de 2 euros par action. Voir la Section 11.1.2. du présent rapport. Par ailleurs, aucune action propre n'a été cédée au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2012, 235.000 actions Xilam Animation (soit 5% du capital social de la Société) ont été annulées. Le capital social de la Société s'élève ainsi désormais à 446.500 euros (divisé en 4.465.000 actions de 0,1 euro de valeur nominale unitaire).

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 230.455 de ses propres actions affectées aux objectifs suivants :

- ✓ 223.250 actions (soit 5% du capital de la Société) : opérations de croissance externe ;
- ✓ 7.205 actions (soit 0,16% du capital de la Société) : contrat de liquidité conclu le 23 novembre 2012 par Xilam Animation avec Kepler Capital Markets (voir la Section 11.3.3 du présent rapport).

### 11.3.2. Informations sur le programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale une résolution afin d'être autorisé, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions Xilam Animation représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société.

#### 11.3.2.1. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les objectifs du programme par ordre de priorité décroissants seraient les suivants :

- assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution de la présente Assemblée générale ;

## Rapport de gestion

- mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- et plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisée que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué

### 11.3.2.2. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat aurait les caractéristiques suivantes :

<b>Pourcentage maximum de capital pouvant être racheté</b>	10% (étant précisé que le nombre d'actions acquises par Xilam Animation en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital de Xilam Animation)
<b>Nombre maximal de titres pouvant être acquis</b>	446 500
<b>Montant global maximum du programme</b>	2 232 500 €
<b>Prix d'achat unitaire maximum</b>	5 €
<b>Durée du programme</b>	18 mois, soit jusqu'au 20 janvier 2014

### 11.3.2.3. Modalités des achats et des cessions

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

L'Assemblée générale est en outre appelée à autoriser la Société à utiliser la résolution soumise au vote des actionnaires et à poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

## Rapport de gestion

### 11.3.3. Contrat de liquidité

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012, Xilam Animation a, par contrat en date du 23 novembre 2012, confié au prestataire de service d'investissement Kepler Capital Markets la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à partir du 27 novembre 2012 et ce, pendant une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) telle qu'approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 21 mars 2011. Il a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action Xilam Animation, admise aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Ce contrat de liquidité a remplacé celui mis en place le 25 mars 2010 entre la société MDP Audiovisuel et Kepler Capital Markets, résilié en date du 14 novembre 2012.

Les moyens affectés au compte de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat s'élevaient initialement à 10.000 euros et qu'il a été complété par la mise à disposition de 7.205 actions Xilam Animation à compter du 11 janvier 2013.

Au 31 décembre 2012, les moyens suivant figuraient au compte de liquidité :

- 2 648 titres, et
- 3 376 euros espèces.

Au cours de l'année 2012, Kepler Capital Markets a procédé aux opérations suivantes au titre du contrat de liquidité conclu avec la société MDP Audiovisuel :

<b>Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité</b>	<b>2012</b>
Volume d'achat de titres sur 2012	108 999 titres
Valeur moyenne d'achats	2.1206 €
Volume de vente de titres sur 2012	108 777 titres
Valeur moyenne de ventes	2.1259 €

Au cours de l'année 2012, Kepler Capital Markets a par ailleurs procédé aux opérations suivantes au titre du contrat de liquidité conclu avec Xilam Animation :

<b>Opérations achats / ventes via le contrat de liquidité</b>	<b>2012</b>
Volume d'achat de titres sur 2012	6 701 titres
Valeur moyenne d'achats	2.4289 €
Volume de vente de titres sur 2012	4 053 titres
Valeur moyenne de ventes	2.3815 €

Le bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2012 a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 7 février 2013.

## **12. Etat de la participation des salariés au capital**

---

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012 qui s'établit à 0,002% avec 100 actions. La participation des salariés au capital reste inchangée.

Au terme de cet article, le recensement des salariés actionnaires s'applique également aux salariés des sociétés du Groupe auquel la Société émettrice appartient. Pour mémoire, nous indiquons qu'il n'existe pas pour le moment de Plan d'Epargne Entreprise au sein du groupe Xilam.

## **13. Options de souscription d'actions**

---

Il n'y a pas de plan d'attribution d'options de souscription d'actions en cours.

## **14. Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique**

---

La structure du capital de Xilam Animation est décrite dans la section 11 du présent rapport.

Les modalités du programme de rachat sont définies au paragraphe 11.3 du présent rapport.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas, au jour de l'établissement du présent rapport, d'élément susceptible d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Il est précisé que la cession par CITA du solde des titres détenu dans Xilam Animation (voir la Section 11.1.2 du présent rapport) a mis fin au pacte d'actionnaire conclu le 9 février 2005 entre Marc du Pontavice, MDP Audiovisuel et CITA<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Voir la décision de l'AMF n°205C0588 en date du 6 avril 2005.

## 15. Tableau de suivi des autorisations et délégations en cours de validité relatives aux augmentations de capital

Autorisations et délégations en cours de validité					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 31 mai 2013		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2012	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
<b>Rachat par Xilam Animation de ses propres actions</b>							
Rachat d'actions	31 mai 2012 (11 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (30 novembre 2013)	10% du nombre d'actions composant le capital à la date de la décision du Conseil d'administration (soit 4.700.000 actions au jour de l'assemblée)  Montant maximum de rachat : 2.350.000 €  prix maximum de rachat : 5 euros	Achat de 465.455 actions au prix unitaire de 2 € par action le 20 décembre 2012	12 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	10% du nombre d'actions composant le capital à la date de la décision du Conseil d'administration (soit 4.465.000 actions au jour de l'assemblée)  Montant maximum de rachat : 2.232.500 €  Prix maximum de rachat : 5 € <i>[Note à Xilam : montants à confirmer]</i>
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Réduction du capital par annulation d'actions	31 mai 2012 (13 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (30 novembre 2013)	10% du capital social à la date d'annulation par période de 24 mois	Annulation de 235.000 actions le [31 décembre 2012]	14 <sup>ème</sup> résolution	18 mois	10% du capital social à la date d'annulation par période de 24 mois
<b>Augmentations du capital social</b>							
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	31 mai 2012 (14 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	-	-	-
Emission, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	31 mai 2012 (15 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	-	-	-

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 31 mai 2013		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2012	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Emission voie d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription	31 mai 2012 (16 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	300.000 € pour les actions ordinaires et 10.000.000 € pour les valeurs mobilières donnant accès au capital (ce montant constitue un plafond commun à certaines des autorisations mentionnées ci-dessous)	N/A	-	-	-
Fixation du prix des émissions réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an	31 mai 2012 (17 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	Prix d'émission : cours moyen pondéré de l'action de la Société sur NYSE Euronext Paris au cours des trois dernières séances de Bourse précédant l'émission diminué éventuellement d'une décote maximale de 10%.  Montant nominal maximal : 10% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration fixant le prix d'émission, par période de 12 mois.	N/A	-	-	-
Autorisation consentie à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	31 mai 2012 (18 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	15 % de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	-	-	-



## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 31 mai 2013		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2012	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Autorisation consentie pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'apports en nature consentis à la Société	31 mai 2012 (19 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	-	-	-
Autorisation consentie pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription servent à rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange	31 mai 2012 (20 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	10% du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 300.000 €)	N/A	-	-	-
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou autres dont la capitalisation serait admise	31 mai 2012 (24 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	1.000.000 € (soit 100.000 actions)	N/A	-	-	-
Autorisation consentie aux fins d'utiliser les délégations et autorisations en vigueur à l'effet d'augmenter le capital social en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	31 mai 2012 (25 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (30 novembre 2013)	Cf 14 <sup>ème</sup> et 24 <sup>ème</sup> résolutions	N/A	-	-	-

## Rapport de gestion

Autorisations et délégations en cours de validité					Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée générale du 31 mai 2013		
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2012	Nature de la délégation (n° de résolution)	Durée	Plafond maximum
Emission de bons de souscription s d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	31 mai 2012 (26 <sup>ème</sup> résolution)	18 mois (30 novembre 2013)	300.000 €(non imputables sur le plafond prévu par la 14 <sup>ème</sup> résolution	N/A	-	-	-
<i>Stock-options, attributions gratuites d'actions et épargne salariale</i>							
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne	31 mai 2012 (21 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	N/A	-	-	-
Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe	31 mai 2012 (22 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	5% du capital au jour de l'attribution	N/A	-	-	-
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et membres du personnel du groupe	31 mai 2012 (23 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (31 juillet 2014)	100.000 actions	N/A	-	-	-

# Responsabilité sociétale des entreprises

## Sommaire

1.	Informations sociales.....	45
1.1.	Emploi .....	45
1.1.1.	Répartition des effectifs .....	45
1.1.1.1.	Effectifs salariés .....	45
1.1.1.2.	Effectifs intermittents.....	46
1.1.1.3.	Emplois de stagiaires .....	46
1.1.2.	Embauches et licenciements .....	46
1.1.3.	Rémunération .....	46
1.1.3.1.	Rémunération brute globale .....	46
1.1.3.2.	Intéressement et plan épargne entreprise.....	46
1.1.3.3.	Participation des salariés aux résultats .....	47
1.1.3.4.	Attribution d'option de souscription d'actions.....	47
1.2.	Organisation du temps de travail.....	47
1.2.1.	Accords d'entreprise relatifs à l'organisation du temps de travail.....	47
1.2.2.	Effectif à temps partiel .....	47
1.2.3.	Absentéisme.....	47
1.3.	Relations sociales.....	47
1.3.1.	Organisation du dialogue social .....	47
1.4.	Santé et sécurité au travail.....	47
1.5.	Formation.....	48
1.6.	Egalité de traitement .....	48
1.6.1.	Egalité professionnelle hommes / femmes .....	48
1.6.2.	Emploi et insertion des travailleurs handicapés .....	48
1.6.3.	Non-discrimination.....	49
1.7.	Promotion et respects des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.....	49
2.	Informations environnementales .....	50
2.1.	Politique générale .....	50
2.2.	Pollution et gestion des déchets .....	50
2.3.	Utilisation durable des ressources .....	50
2.4.	Changement climatique et biodiversité .....	51
3.	Informations sociétales.....	51
3.1.	Impact territorial, économique et sociale de l'activité.....	51
3.1.1.	Empreinte de l'activité en matière d'emploi .....	51
3.1.2.	Empreinte sociétale et culturelle de Xilam en France et à l'étranger.....	51
3.1.3.	Empreinte économique .....	51
3.2.	Relations avec les parties prenantes .....	52
3.2.1.	Conditions de dialogue avec les parties prenantes .....	52
3.2.2.	Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat.....	52
3.2.3.	Sous-traitance et relations avec les fournisseurs .....	52
3.2.4.	Loyauté des pratiques.....	53
3.2.4.1.	La préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs et des ayants droit.....	53
3.2.4.2.	La gestion des contrats d'auteurs.....	53
3.2.4.3.	La transparence dans les reversements aux ayants droit.....	53
3.2.4.4.	La lutte contre le piratage .....	53
3.2.5.	Santé et sécurité des consommateurs .....	54
3.2.5.1.	Protection des mineurs.....	54
3.2.5.2.	Accès à un public malentendant ou malvoyant.....	54
3.2.6.	Droits de l'homme .....	54

Le présent rapport est établi en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce précisé dans sa mise en application par le Décret n°2012-557 du 24 avril 2012, codifié aux articles R.225-104, R.225-105, R.225-105-1 et R.225-105-2 du Code du Commerce.

### 1. Informations sociales

#### 1.1. Emploi

##### 1.1.1. Répartition des effectifs

##### 1.1.1.1 Effectifs salariés

Sur l'exercice 2012, l'effectif moyen du Groupe s'est élevé à 160 salariés contre 152 salariés en 2011 réparti comme suit :

	31.12.12		31.12.11	
	France	Vietnam	France	Vietnam
Cadres	18	12	15	12
Non cadres	5		5	
Agents de maîtrise		102		95
Employés		23		25
<b>Permanents</b>	<b>23</b>	<b>137</b>	<b>20</b>	<b>132</b>
Cadres	28		17	
Non cadres	37		23	
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>65</b>		<b>40</b>	
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>137</b>	<b>60</b>	<b>132</b>

Les CDI représentent 99% de l'effectif global des permanents. Globalement, l'effectif permanent est constitué de 47% de femmes et à 53% d'hommes. L'âge moyen des salariés présents au 31 décembre 2012 est de 38 ans pour les femmes et de 40 ans pour les hommes.

La répartition de l'effectif par tranche d'âge est présentée ci-dessous :

Répartition des effectifs par tranche d'âge (en %)	Femmes	Hommes
De 20 à 29 ans	17%	15%
De 30 à 39 ans	39%	29%
De 40 à 49 ans	39%	47%
De 50 à 59 ans	4%	9%
De 60 et plus	1%	-
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## **Responsabilité sociale des entreprises**

### **1.1.1.2 Effectifs intermittents**

Le Groupe Xilam recourt à l'emploi d'intermittents dans le cadre de la production de films et de séries d'animation. En tant que producteur, le Groupe est amené à intervenir de diverses manières, chaque fonction ayant ses propres responsabilités, notamment au regard du droit du travail. Ainsi lorsque le Groupe est producteur d'un film d'animation ou d'une série d'animation, il contracte directement avec les intermittents employés pour la production et assume la responsabilité de l'employeur dans la relation contractuelle.

Les intermittents employés directement par les sociétés du Groupe bénéficient de la convention collective de l'animation.

Par ailleurs, depuis 2003, les intermittents chez Xilam ont des contrats « longs », sous la forme de CDD d'usage dont la durée correspond au temps nécessaire pour effectuer la tâche pour laquelle ils sont embauchés. Ces contrats dits « objets » se substituent aux contrats mensuels successifs et ceci dans un souci de transparence et de mise en conformité des pratiques vis-à-vis du droit du travail.

En 2012, le Groupe a employé directement en moyenne 65 intermittents dont 28 cadres et 37 non cadres.

### **1.1.1.3 Emplois de stagiaires**

Le Groupe souhaite participer activement à la formation et à l'intégration des jeunes. Les sociétés du Groupe accueillent régulièrement des stagiaires d'écoles pour des stages d'une durée pouvant aller d'une semaine à 6 mois. En 2012, le Groupe a accueilli 7 stagiaires qui ont effectués 457 jours de travail.

## **1.1.2. Embauches et licenciements**

L'effectif des permanents du Groupe a augmenté de 5 % en 2012, correspondant à l'emploi net de 8 personnes supplémentaires. Cette croissance est essentiellement liée au développement de l'activité du Groupe en France et au Vietnam. Le Groupe n'a procédé à aucun licenciement sur l'exercice 2012.

En France, l'ancienneté moyenne reste stable en 2012 par rapport à 2011 soit 5 ans contre 5,5 ans.

## **1.1.3. Rémunération**

### **1.1.3.1 Rémunération brute globale**

La rémunération brute globale versée au cours de l'année 2012 s'élève à 5 212 milliers contre 3 192 milliers d'euros en 2011. Cette augmentation significative s'explique par la croissance de l'activité de production entre 2011 et 2012.

Le salaire annuel moyen s'établit à 23 milliers d'euros en 2012 contre 17 milliers en 2011. Hors périmètre vietnamien, le salaire moyen du Groupe s'établit à 52 milliers d'euros contre 45 milliers d'euros.

### **1.1.3.2 Intéressement et plan épargne entreprise**

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'accord d'intéressement et/ou de plan d'épargne entreprise.

## **Responsabilité sociale des entreprises**

### **1.1.3.3 Participation des salariés aux résultats**

Les salariés permanents français bénéficient, conformément à la législation, d'une participation aux résultats, calculée en application des textes en vigueur. En 2012, le Groupe n'a versé aucune participation aux salariés.

### **1.1.3.4 Attribution d'option de souscription d'actions**

En 2012, il n'existe aucun plan d'attribution d'option de souscription d'actions.

## **1.2. Organisation du temps de travail**

### **1.2.1. Accords d'entreprise relatifs à l'organisation du temps de travail**

Les lois dites « Aubry » concernant le passage aux 35 heures sont en application depuis le 1er janvier 2002. Les modalités d'application de ces 35 heures sont conformes aux accords-cadres signés entre les syndicats représentatifs du secteur audiovisuel et notamment le SPFA et les syndicats représentatifs des salariés.

Xilam n'a signé à ce jour aucun accord particulier concernant l'organisation du temps de travail des salariés vietnamiens. Les contrats de travail sont régis par les textes en vigueur dans le pays.

### **1.2.2. Effectif à temps partiel**

L'effectif à temps partiel (3/4 temps) est constitué de deux femmes soit 8% de l'effectif permanent basé en France au 31 décembre 2012.

### **1.2.3. Absentéisme**

Le Groupe constate de manière générale un faible taux d'absentéisme parmi ses salariés. Ainsi en 2012, les salariés permanents en France ont cumulé 53 jours d'absence, hors congés payés et jours reposés liés à la réduction du temps de travail. Ces jours d'absence correspondent principalement à des jours d'arrêt maladie.

## **1.3. Relations sociales**

### **1.3.1. Organisation du dialogue social**

Les sociétés du Groupe en France dépendent toutes de la convention collective de l'animation. Le Groupe compte 1 représentant du personnel au 31 décembre 2012 contre 2 en 2011. Au cours de l'exercice 2012, 12 réunions ont eu lieu entre la Direction du Groupe et le représentant du personnel.

## **1.4. Santé et sécurité au travail**

Les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés sont une constante préoccupation pour le Groupe. Au sein des diverses réunions entre la Direction et le représentant du personnel, ces thèmes sont abordés.

Des mesures constantes d'amélioration de l'environnement et des conditions de travail sont mises en œuvre. Fin 2011, lors du déménagement du siège social, de nombreuses mesures ont été prises dans le cadre de l'aménagement des bureaux tant niveau de la production que du personnel d'encadrement (lumière naturelle, environnement calme et adapté, climatisation...).

## Responsabilité sociale des entreprises

Par ailleurs, des sessions régulières de formation et de maintien des connaissances en matière de sécurité au travail sont organisées au sein du Groupe afin de sensibiliser les salariés à ces problématiques.

Traditionnellement, l'activité de production d'animation n'est pas considérée comme une activité à risque pour l'intégrité des salariés. Le Groupe n'a pas constaté d'accident de travail en 2012.

### 1.5. Formation

Le Groupe propose à ses salariés un accompagnement constant en matière de formation professionnelle, de maintien et d'amélioration des compétences. Les besoins et souhaits en matière de formation sont abordés au moins une fois par an lors des entretiens annuels.

En 2012, en France, 10% de l'effectif du Groupe a bénéficié de 216 heures de formation.

En 2013, le Groupe a lancé un programme de formation au Vietnam auprès des jeunes afin de former et d'embaucher de nouveaux animateurs au sein de son studio Armada TMT.

### 1.6. Egalité de traitement

#### 1.6.1. Egalité professionnelle hommes / femmes

Au sein du Groupe, la répartition des hommes et des femmes par catégorie socioprofessionnelle se présente de la manière suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	34%	66%	100%
Non cadres	80%	20%	100%
Agents de maîtrise	43%	57%	100%
Employés	71%	29%	100%

Pris dans son ensemble, le Groupe emploie 47% de femmes et 53% d'hommes. L'effectif d'encadrement du Groupe est, quant à lui, constitué à 34% de femmes et à 66 % d'hommes.

Au niveau de la rémunération, le Groupe s'assure qu'il n'existe pas de disparité majeure entre les hommes et les femmes à niveau de compétence et d'expérience égale.

Le Comité de Direction est constitué de 1 femme et de 4 hommes.

#### 1.6.2. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Les sociétés du Groupe souhaitent participer à l'insertion des travailleurs handicapés et s'efforcent de promouvoir leur emploi. Dans ce cadre, le Groupe Xilam fait appel à des entreprises employant des travailleurs handicapés dans le cadre de ces achats de fournitures.



## Responsabilité sociale des entreprises

### 1.6.3. Non-discrimination

Afin de favoriser la diversité dans les candidatures, le Groupe veille à ce qu'aucun critère illicite ou discriminatoire n'apparaisse lors de la diffusion d'offre d'emploi, tant en interne qu'en externe, et ce, quels que soient la nature du contrat de travail et le type d'emploi proposé.

Quel que soit le candidat reçu, le processus de recrutement de Xilam est unique et des critères strictement identiques de sélection sont appliqués. Le recrutement, la rémunération ou l'avancement de carrières ne sont ainsi basés que sur les seules compétences, aptitudes et expériences professionnelles.

### 1.7. Promotion et respects des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les relations sociales du Groupe sont soumises aux règles en vigueur en France ou au Vietnam, seuls pays dans lesquels le Groupe est implanté et intervient directement. Dans ces pays, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, en particulier celles relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'interdiction du travail forcé ou obligatoire et à la non-discrimination professionnelle, sont traduites dans le droit local, appliqué par le Groupe.

En matière du travail des enfants, la loi française prévoit que les enfants de moins de 16 ans ne peuvent être employés par les entreprises du spectacle sans autorisation administrative préalable. Cette autorisation délivrée par le Préfet du département dans lequel l'entreprise est domiciliée, est accordée sur avis d'une commission qui examine au cas par cas :

- ✓ La moralité du rôle ou de la prestation
- ✓ L'aptitude de l'enfant à assurer le travail qui leur est proposé (en fonction de son âge, de sa scolarité et de son état de santé)
- ✓ Les conditions d'emploi de l'enfant (rythmes des représentations, rémunérations, congés et temps de repos, hygiène et sécurité, sauvegarde de sa santé et de sa moralité)
- ✓ Les dispositions prises en vue d'assurer à l'enfant une scolarité normales.

Les horaires de travail sont par ailleurs strictement encadrés.

En 2012, 6 enfants ont été employés par l'un des partenaires du Groupe dans le cadre de la production de la série **Flapacha, où es-tu ?**

## 2. Informations environnementales

---

Les activités permanentes du Groupe Xilam sont essentiellement administratives et commerciales. Pour l'exercice de ces activités, le Groupe est implanté en France et au Vietnam sur deux sites.

Pour son activité de production, le Groupe est responsable des décisions relatives à la production quand ce dernier intervient comme producteur délégué.

En 2012, le Groupe est intervenu uniquement tant que producteur délégué. Il est donc responsable des impacts environnementaux de ses productions. En 2012, le Groupe a produit 21 heures de programmes sur un total de 5151 heures produites pour la télévision (tous types confondus).

De manière générale, l'impact environnemental des activités du Groupe reste donc limité.

### 2.1. Politique générale

Le Groupe assume la responsabilité des impacts environnementaux issus de ses activités administratives et commerciales.

Pour ses activités administratives, le Groupe s'emploie à recourir à des matériaux recyclés et à faible consommation énergétique, mais ces activités, de par leur envergure limitée, n'entraînent pas d'impacts environnementaux majeurs.

Ses activités directes n'entraînant pas de risque environnemental significatif, aucune mesure systématique n'est prise par le Groupe, ni imposée à ses sous-traitants et aucune action spécifique de formation du personnel ou de prévention des risques de pollution n'est menée.

Dans la mesure où ses activités ont un impact limité sur l'environnement, le Groupe ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux.

### 2.2. Pollution et gestion des déchets

Les activités du Groupe Xilam n'entraînent aucune pollution de l'air, de l'eau ou du sol, ni aucune émission significative de pollution environnementale, sonore ou visuelle. En outre, la numérisation croissante des supports vers des supports dématérialisés tendent à réduire largement la production de déchets et l'émission de substance polluante.

### 2.3. Utilisation durable des ressources

L'utilisation de ressources par le Groupe est essentiellement liée à ses activités administratives et à sa production d'animation.

Pour son fonctionnement administratif, le Groupe utilise l'eau à usage domestique exclusivement et la matière première consommée est le papier d'impression. Afin de limiter les impressions papier (contrats, factures..), le Groupe numérise l'ensemble de ces documents afin que les services autorisés puissent les consulter sans avoir à les imprimer.

Pour son fonctionnement dans l'activité de la production, cette dernière est maintenant réalisée sur des supports numériques (ordinateurs, tablettes).

## Responsabilité sociale des entreprises

En matière énergétique, le Groupe mène une politique de consommation raisonnée, incluant notamment la régulation automatique de la température ambiante des locaux la nuit et les week-ends.

L'occupation des sols par le Groupe n'est pas significative. Elle se limite à l'occupation de deux bâtiments en milieu urbain.

### 2.4. Changement climatique et biodiversité

Il est généralement admis que l'impact écologique du secteur de l'audiovisuel et du cinéma est peu significatif au regard d'autres activités industrielles.

En 2011, une première étude d'évaluation de l'empreinte carbone du secteur, menée par la société Carbone 4 est venue confirmer ce point. Il ressort de la filière audiovisuelle dans son ensemble produit annuellement environ 1 million de tonnes d'équivalent CO2 soit moins de 0,2% du total des émissions de CO2 en France (données statistiques du Ministère de l'écologie et du développement durable).

## 3. Informations sociétales

---

### 3.1. Impact territorial, économique et sociale de l'activité

#### 3.1.1. Empreinte de l'activité en matière d'emploi

Les effets de l'activité en matière d'emploi, notamment pour les intermittents du spectacle, sont présentés dans la partie sociale du rapport.

#### 3.1.2. Empreinte sociétale et culturelle de Xilam en France et à l'étranger

Fondée en 1999 par Marc du Pontavice, Xilam est une société de production de contenu familial qui conçoit, produit et distribue des dessins animés, pour la TV, le cinéma et les nouvelles plateformes technologiques.

Référence européenne de l'animation haut de gamme, Xilam dispose d'un catalogue de 1500 épisodes de programmes riche en succès mondiaux comme les séries Oggy et les Cafards, Les Zinzins de l'Espace, Zig & Sharko, Les Dalton, Flapacha, Ratz, Mr BéBé, Magic, Rantanplan, Shuriken School, Rahan, Toupou. Xilam a également produit 3 longs métrages d'animation dont la sortie d'Oggy et les cafards, le film qui sortira en août 2013.

Fort de sa capacité d'innovation et de création, le Groupe Xilam a développé un savoir-faire reconnu dans le monde entier qui lui permet d'être présent dans 150 pays et est devenu un acteur majeur auprès des diffuseurs nationaux (France Télévision, TF1, Canal +..), européens (Super RTL, ZDF, Rai...) et mondiaux (Cartoon Network, Nickelodeon, Disney...).

#### 3.1.3. Empreinte économique

Le souhait de Xilam est de continuer à produire des séries et des films d'animation pour enrichir son catalogue et accompagner les talents dans l'expression de leur création artistique, afin qu'ils deviennent des incontournables dans le domaine de l'animation tant en France qu'à l'étranger.

## Responsabilité sociétale des entreprises

En 2012, le volume de production d'animation en France financé par le CNC a représenté environ 298 heures de programmes dont 21 heures produites par Xilam soit 7% de la production française d'animation.

### 3.2. Relations avec les parties prenantes

#### 3.2.1. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

Xilam exerce son activité à tous les niveaux de la chaîne de valeur de l'industrie de l'animation : la production, la distribution en France et à l'étranger et sur tous les supports (télévision, vidéo, numérique, salles).

Xilam est en relation directe avec l'ensemble des acteurs de l'industrie de l'animation, et en particulier :

- ✓ Les auteurs, scénaristes, les réalisateurs, sans lesquels les séries et les films d'animation n'existeraient et qui apportent l'innovation et la créativité nécessaires au succès d'une œuvre auprès du public ;
- ✓ Les producteurs ou coproducteurs, avec lesquels Xilam partage ses expériences de productions et les risques rattachés ;
- ✓ Les équipes de productions, essentiellement des intermittents du spectacle, qui apportent leur savoir-faire pour produire des séries et des films d'animation de qualité ;
- ✓ Les acteurs de l'industrie technique qui assistent Xilam dans la fabrication et le stockage du « matériel source » ;
- ✓ Les pouvoirs publics et les organisations publiques, et particulièrement le Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC) qui organisent au niveau réglementaire et qui gèrent les aides nécessaires au financement des séries et des films d'animation, notamment par le programme de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuel ;
- ✓ Les chaînes de télévision françaises et étrangères, principaux financeurs des nouvelles productions, avec lesquelles Xilam conclut des accords de coproduction et de préachat des droits de diffusion télévisuelle, et qui constituent le principal débouché pour les séries et films d'animation ;
- ✓ Les opérateurs de télécommunication et de service de VoD qui proposent de nouvelles offres de commercialisation des séries et des films d'animation.

Désireux de s'investir au-delà des relations commerciales, Xilam est membre du Syndicat des producteurs des films d'animation (SPFA) dont Marc du Pontavice est le président. Ce syndicat réunit les principaux producteurs d'animation français.

#### 3.2.2. Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat

En 2012, les actions de mécénat et de partenariat ont été très limitées.

#### 3.2.3. Sous-traitance et relations avec les fournisseurs

Outre les relations de partenariat que Xilam entretient avec les producteurs et coproducteurs pour la production des séries et des films d'animation, Xilam développe des liens historiques et étroits avec ses prestataires techniques (studio de productions, prestataires techniques de post production).

## **Responsabilité sociétale des entreprises**

Etant donné le caractère critique de ce maillon de la chaîne de valeurs, Xilam maintient des relations pérennes de grandes qualités avec les différents acteurs de la chaîne production afin de maintenir une qualité de production reconnue par l'ensemble des diffuseurs en France et à l'international.

### **3.2.4. Loyauté des pratiques**

#### **3.2.4.1 La préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs et des ayants droit**

L'industrie de l'animation repose sur la création, c'est pourquoi Xilam s'efforce de développer des relations transparentes et pérennes avec les auteurs et réalisateurs de ces œuvres.

Le secteur de la création, étant porté par le droit d'auteur, la préservation de la propriété intellectuelle, artistique et littéraire, et le respect de la chaîne de droits vis-à-vis des tiers sont des piliers de la politique de Xilam.

#### **3.2.4.2 La gestion des contrats d'auteurs**

Dans un souci de préservation de la propriété intellectuelle et de la chaîne de droits vis-à-vis des auteurs, des réalisateurs ou de leur ayants droits, les relations avec les différentes parties prenantes sont contractualisées systématiquement par le service juridique du Groupe. La contractualisation des différentes relations avec les auteurs et les réalisateurs permet de pérenniser les droits cédés à Xilam.

Xilam s'efforce de maintenir les relations de confiance en toute transparence vis-à-vis des différents intervenants dans la chaîne de droits. Bien que non tenu de délivrer une mission de conseil, Xilam accompagne ses auteurs et réalisateurs et se fait un devoir de répondre à leurs interrogations, et de faire preuve de disponibilité et de pédagogie.

Cette politique envers les auteurs et les réalisateurs favorise le développement de relations durables et de confiance, qui permet à Xilam de fidéliser ses meilleurs talents créatifs.

#### **3.2.4.3 La transparence dans les reversements aux ayants droit**

Xilam a la volonté de respecter ses engagements contractuels pris avec tous les ayants droit des séries et films d'animation, qui sont considérés comme des partenaires du Groupe. Dans ce cadre, la Direction juridique et la Direction financière se chargent de fournir à chaque ayant droit leurs décomptes annuels. Ce processus est supervisé directement par Marc du Pontavice.

Les différentes directions en charge de ce processus entretiennent des liens permanents avec les différents ayants droits et s'efforcent de répondre aux demandes d'explication en temps réel et en toute transparence.

#### **3.2.4.4 La lutte contre le piratage**

Les évolutions numériques, et notamment l'internet, ont entraîné le développement du téléchargement illicites des œuvres. Ces pratiques sont pénalisantes et mettent en danger la création et la diffusion culturelle. Ainsi afin de lutter contre ce phénomène, la France s'est dotée d'une autorité publique indépendante, la Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet) dont les différents champs d'intervention et mission sont définis par le Code de la propriété intellectuelle, et qui vise notamment à protéger les œuvres à l'égard des atteintes aux droits qui leur sont attachés, dans le cadre de la « réponse graduée ».

## **Responsabilité sociale des entreprises**

Xilam, à travers une veille constante, s'assure que l'ensemble de ces œuvres n'est pas diffusé ou téléchargé illégalement sans son autorisation. Lorsque de telles pratiques sont identifiées, Xilam mène les actions nécessaires et adéquates afin de faire cesser dans les délais les plus brefs ces pratiques illégales (identification des contrefacteurs, déclaration des œuvres auprès des services de diffusion en ligne, etc.). En outre, Xilam collabore étroitement avec ses cocontractants (diffuseurs, distributeurs, licenciés) afin d'identifier, et de faire cesser, le cas échéant, tout acte de contrefaçon de ses programmes.

### **3.2.5. Santé et sécurité des consommateurs**

#### **3.2.5.1 Protection des mineurs**

Les principales obligations concernant les mineurs auxquelles Xilam est assujettie concernent les principes de protection de la jeunesse. Xilam doit s'assurer que ses programmes pour enfants ne contiennent pas de scènes « violentes » et de la publicité clandestine.

Xilam mène depuis toujours une démarche proactive sur ces séries, dès l'écriture des scénarios, afin de s'assurer qu'aucune scène violente ou des références à des marques ne soient intégrées dans les œuvres produites.

En parallèle, Xilam travaille en étroite collaboration avec les diffuseurs pour le respect des dites obligations.

#### **3.2.5.2 Accès à un public malentendant ou malvoyant**

En fonction des demandes des chaînes et du type de séries, Xilam prend en charge le sous titrage pour le public malentendant et aussi l'audio-description à destination du public malvoyant.

### **3.2.6. Droits de l'homme**

Xilam exerce ces activités dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU.

# Gouvernement d'entreprise

## Sommaire

### **Rapport du président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe ..... 58**

1.	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	58
1.1	<i>Composition du Conseil d'Administration</i> .....	58
1.2	<i>Tenue des réunions du Conseil d'Administration</i> .....	60
1.2.1	<i>Objet des réunions</i> .....	61
1.2.2	<i>Règlement intérieur et déontologie des membres du Conseil d'Administration</i> .....	61
1.2.3	<i>Evaluation des travaux du Conseil</i> .....	61
1.2.4	<i>Comités au sein du Conseil</i> .....	62
1.2.4.1	<i>Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration</i> .....	62
1.3	<i>Relation avec les tiers</i> .....	62
1.4	<i>Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration</i> .....	63
1.5	<i>Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux</i> .....	63
1.5.1	<i>Rémunération du Président Directeur Général</i> .....	63
1.6	<i>Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale</i> .....	64
1.7	<i>Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</i> .....	65
2.	Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société .....	65
2.1	<i>Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques</i> .....	65
2.2	<i>Organisation générale du contrôle interne</i> .....	65
2.3	<i>Les acteurs du contrôle opérationnel</i> .....	66
2.3.1	<i>Le comité exécutif</i> .....	66
2.3.2	<i>Le Comité de Direction</i> .....	67
2.3.3	<i>La Direction Financière</i> .....	67
2.3.4	<i>La Direction Juridique</i> .....	67
2.3.5	<i>La Direction de Production</i> .....	67
2.4	<i>L'identification et l'évaluation des risques</i> .....	68
2.5	<i>Qualité des informations comptables, financières et de gestion</i> .....	68
2.6	<i>Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société</i> .....	68
2.6.1	<i>Le service comptabilité et finance</i> .....	69
2.6.2	<i>Le contrôle de gestion</i> .....	69
2.7	<i>Description synthétique des procédures de contrôle interne</i> .....	69
2.7.1	<i>Procédures de contrôle de gestion opérationnel</i> .....	69
2.7.1.1	<i>Plan annuel et pluri annuel</i> .....	69
2.7.1.2	<i>Contrôle budgétaire mensuel</i> .....	70
2.7.1.3	<i>Tableau de bord mensuel</i> .....	70
2.7.1.4	<i>Actualisation</i> .....	70
2.7.1.5	<i>Rapprochement avec les données comptables</i> .....	70
2.7.2	<i>Procédures de contrôle de la trésorerie</i> .....	70
2.7.2.1	<i>Sécurisation des paiements</i> .....	70
2.7.2.2	<i>Gestion du risque de liquidités</i> .....	70
2.7.2.3	<i>Placement de la trésorerie excédentaire</i> .....	71
2.7.3	<i>Procédures de production et de contrôle de l'information financière</i> .....	71
2.7.3.1	<i>Constatation du chiffre d'affaires</i> .....	71
2.7.3.2	<i>Outils comptables</i> .....	71
2.7.3.3	<i>Procédures d'arrêté des comptes</i> .....	71
2.7.3.4	<i>Communication financière</i> .....	72
2.7.4	<i>Procédures de sécurisation des droits détenus par la Société</i> .....	72
2.7.4.1	<i>Contrôle de la chaîne des droits</i> .....	72
2.7.4.2	<i>Contrôle de la diffusion des séries</i> .....	73
2.7.5	<i>Procédures de contrôle des engagements</i> .....	73
2.7.5.1	<i>Rédaction, approbation et suivi des contrats</i> .....	73
2.7.5.2	<i>Contrôle de la gestion du personnel</i> .....	73
2.7.5.3	<i>Contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements</i> ..	73
2.7.6	<i>Procédures de fiabilisation et de protection des systèmes informatiques</i> .....	74
2.7.6.1	<i>Protection physique des machines</i> .....	74
2.7.6.2	<i>Protection anti-intrusion réseau</i> .....	74



## Gouvernement d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

2.7.6.3	<i>Protection des données</i> .....	74
2.7.6.4	<i>Sauvegarde des données</i> .....	74
2.7.6.5	<i>Archivage des séries / Archivage annuel</i> .....	75
2.7.6.6	<i>Protection anti-virus</i> .....	75

**Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Xilam Animation ..... 76**

**Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ..... 78**

# **Rapport du président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe**

Chers actionnaires,

En complément du rapport général du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, au terme du présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de Xilam Animation SA (ci-après "la Société") ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

En vue de la présentation de ce rapport, le Président a chargé la Direction financière et du contrôle de gestion du projet d'identification et de description de l'environnement de contrôle et des processus clés, dont ils lui ont rendu compte.

Au regard de son activité, de son fonctionnement et de sa taille la Société se réfère, depuis l'exercice 2010, au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible à l'adresse internet suivante :

[http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code\\_de\\_gouvernance\\_site.pdf](http://www.middlenext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf) (ci-après le "Code de Référence").

La Société respecte une majorité des préconisations de ce Code de Référence et expose au sein du présent rapport les dispositions qui ont été écartées et les motivations de cette décision suivant la règle "appliquer ou expliquer".

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 mars 2012.

## **1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

---

### **1.1 Composition du Conseil d'Administration**

Les statuts stipulent que le Conseil d'Administration de la Société comprend entre trois et dix-huit membres.

La durée des mandats des administrateurs est de 6 ans renouvelable. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. Les nominations des administrateurs actuels ont été ratifiées par les assemblées générales 16 juin 2009 et 31 mai 2012. Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil. Enfin, compte tenu de la taille réduite de la Société, les administrateurs ne sont membres d'aucun comité particulier et ne siègent qu'au Conseil d'Administration.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'Administration est composé de cinq membres, comme suit :

Nom	Mandat	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date d'expiration du mandat	Nombre d'actions de la Société
Marc du Pontavice	Président et Directeur Général	07/07/1999	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	2 969 799
Guillaume May	Administrateur	18/01/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	1 000
Alix de Maistre	Administrateur	27/12/2000	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	3 067
Fabrice Nozières	Administrateur	31/05/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	1
Hugues Le Bret	Administrateur	31/12/2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	500

En date du 22 avril 2013, Patrick Malka a décidé, après plus de 11 ans passés dans le Groupe Xilam en tant que Directeur Général adjoint puis en tant qu'administrateur, de démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Il est précisé que le Conseil d'Administration compte actuellement trois membres indépendants, au sens du Code de Référence, c'est-à-dire un administrateur n'entretenant aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'exercice de sa liberté de jugement.

Conformément au Code de Référence les critères et la méthode retenus par le Conseil d'Administration afin de justifier l'indépendance de ses membres sont les suivants :

- "ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années. "

Suite à la nomination de deux administrateurs indépendants supplémentaires, le Conseil d'Administration de Xilam Animation compte plus d'un tiers d'administrateurs indépendants en conformité avec le Code de Référence et le Rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants le Conseil, permet notamment d'éviter qu'un contrôle sur Xilam Animation ne soit exercé de "manière abusive" conformément au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004. En outre, nous rappelons que la conformité avec le Code de référence et le rapport 2011 de l'AMF était déjà respectée au 31 décembre 2011.

Il est également précisé que la composition du Conseil d'Administration, qui comprend un administrateur de sexe féminin en la personne d'Alix de Maistre, est en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce issues de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'Administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Nom	Autres mandats et fonctions exercés au sein de la Société ou du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou du Groupe
<b>Marc du Pontavice</b>	<u>Sociétés de droit français :</u> - Directeur Général de la Société - Représentant de MDP Audiovisuel, Président de Xilam Group SAS - Gérant de MDP Audiovisuel SARL - Représentant personne physique de la Société, Président de Xilam Films SAS -Président de Xilam Multimédia SAS <u>Sociétés de droit étranger :</u> - Gérant de Igloo Productions GmbH, société non cotée de droit allemand	<u>Sociétés de droit français :</u> - Gérant de Films du Gorak SARL, société non cotée - Gérant de One World Films SARL, société non cotée <u>Sociétés de droit étranger :</u> - Gérant de CDG Corporate Inc., société non cotée
<b>Guillaume May</b>	Néant	Néant
<b>Alix de Maistre</b>	Néant	Néant
<b>Fabrice Nozières</b>	Néant	<u>Sociétés de droit français :</u> - Gérant de Paris Television S .A.R.L - Gérant de BMG Rights Management - Administrateur de RTL Net S.A.S. - Administrateur de Francis Dreyfus Music S.A.S.
<b>Hugues Le Bret</b>	Néant	<u>Sociétés de droits français :</u> - Président de Achèle S.A.S. - Président du Comité de surveillance de Financière des Paiements Electroniques, SAS, depuis septembre 2012 - Administrateur de Aliotts,

Le Rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants (§4) attire l'attention des sociétés sur la question du cumul des mandats. Il est ainsi précisé que les différents membres du Conseil d'Administration de la Société respectent les règles de non cumul des mandats.

## 1.2 Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Code de Référence recommande que le Conseil d'Administration se réunisse au moins quatre fois par an mais reconnaît que la Société peut fixer discrétionnairement la fréquence des réunions du Conseil selon sa taille et ses caractéristiques propres.

Compte tenu de sa taille et de son caractère patrimonial le Conseil d'Administration ne se réunit au minimum que 2 fois dans l'exercice. Néanmoins, le Conseil se réunit également aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, et notamment pour statuer sur les comptes, les documents de gestion prévisionnelle, sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisitions, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de délai fixe de convocation aux réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les membres du Conseil d'Administration sont habituellement convoqués par

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

le Président du Conseil d'Administration, par courrier, moyennant le respect d'un délai minimum de 8 jours, sauf réunion urgente.

Des dossiers chiffrés sur les points abordés par le Conseil sont préparés par le Conseil d'Administration en collaboration avec les directions fonctionnelles de la Société sous le contrôle du Président – Directeur Général et sont remis aux Administrateurs quelques jours avant le Conseil d'Administration. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les Administrateurs et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Les Commissaires aux comptes sont invités aux Conseils d'Administration d'arrêté des comptes.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les Administrateurs avant signature. Ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration et un autre membre au-moins et sont consignés dans le Registre des délibérations du Conseil, lequel est conservé au siège social de la Société.

#### 1.2.1 Objet des réunions

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni trois fois aux dates et pour les motifs suivants :

30 mars 2012 :	- arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2011 ; - établissement du rapport de gestion ; - préparation de l'Assemblée générale. - nomination des nouveaux administrateurs
18 septembre 2012 :	- arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2012 ;
23 Novembre 2012 :	- examen de la stratégie de croissance du groupe ; - mise en œuvre d'un contrat de liquidité entre Kepler Capital Market et Xilam ; - mise en œuvre du plan de rachat d'actions voté par la onzième résolution de l'AG du 31 mai 2012 ;

Tous les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués et ont assisté à ces réunions.

#### 1.2.2 Règlement intérieur et déontologie des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment les points de vigilance du Code de Référence. À cet effet, le Conseil d'Administration statue deux fois par an sur la stratégie de l'entreprise et se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Par ailleurs, il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société.

#### 1.2.3 Evaluation des travaux du Conseil

Conformément aux recommandations du Code de Référence et du Rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, la Société privilégie l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer annuellement et de manière pertinente le fonctionnement du Conseil d'Administration et sur la préparation de ses travaux.

Au cours de l'exercice 2012, le Président a ainsi invité, dans le cadre de la séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 29 avril 2013, les administrateurs à discuter et à évaluer le fonctionnement et la prise de décision du conseil (nombre de réunions, thèmes abordés, décisions prises).

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Les conclusions des discussions ont conforté le bon fonctionnement du Conseil d'Administration et les bonnes pratiques mises en place.

#### 1.2.4 Comités au sein du Conseil

Compte tenu de sa taille, de son caractère patrimonial, et de la forte implication de ses membres (dirigeants, actionnaires) dans la gestion des procédures clés du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de ne mettre en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération ; la gouvernance mise en place permettant une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Il est néanmoins précisé que la fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'Administration, assistée par la Direction générale.

##### 1.2.4.1 Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration

Dans le respect des dispositions du Code de Référence et conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce le Conseil d'Administration de Xilam s'identifie comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux dispositions du Rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, le Conseil remplissant les fonctions de comité d'audit, comprend en son sein deux administrateurs considérés comme indépendants et compétents en matière financière ou comptable, en les personnes de Monsieur Hugues Le Bret et Monsieur Fabrice Nozières.

En revanche, il n'a pas été jugé utile que le Président Directeur Général s'abstienne de participer à ces réunions afin de favoriser les échanges directs et immédiats durant la réunion du Comité d'Audit au sein du conseil d'Administration.

Conformément aux missions dévolues au Comité d'audit, le Conseil d'Administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Au cours de l'exercice 2013 le Comité d'Audit s'est réuni à la date et pour les motifs suivants :

29 avril 2013 :	- examen des comptes annuels au 31 décembre 2012
-----------------	--

L'intégralité des membres étaient présents à cette réunion du Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit au sein du Conseil d'Administration n'a pas formulé d'observations.

## 1.3 Relation avec les tiers

Le Conseil d'Administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il est précisé que les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention et le nombre d'actions devant être détenu par un administrateur n'est pas réglementé.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

#### **1.4 Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration**

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général au-delà de ce qu'autorise la loi.

Monsieur Marc du Pontavice a été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général de la Société conformément à la décision du Conseil d'Administration du 14 avril 2009.

#### **1.5 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

Les membres du Conseil d'Administration exercent leur mandat à titre gracieux et ne perçoivent aucun jeton de présence, ni aucune autre rémunération, ni aucun avantage en nature ; à l'exception du Président tel que décrit ci-dessous.

Il est précisé par ailleurs que l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 a autorisé le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, à consentir un nouveau plan d'options de souscription d'actions, valide pour une durée de 26 mois.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution de stock-options ou d'actions gratuites n'a été réalisée au profit des mandataires sociaux ou des salariés ; il n'existe donc pas d'instrument dilutif du capital de Xilam Animation SA.

##### **1.5.1 Rémunération du Président Directeur Général**

Le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre Xilam Animation et MDP Audiovisuel. Cette convention prévoit l'assistance apportée par Marc du Pontavice, via MDP Audiovisuel, à Xilam dans les domaines liés à la Direction générale et aux activités opérationnelles (financement, production, direction artistique...). En contrepartie de cette assistance, Xilam Animation verse à MDP Audiovisuel une rémunération mensuelle de 30 000 euros depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002.

La rémunération versée à MDP Audiovisuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, d'une durée de 12 mois, s'élève à 360 milliers d'euros.

Les frais de déplacement de Monsieur Marc du Pontavice dans le cadre de son mandat sont également pris en charge par Xilam Animation. Le Conseil d'Administration ne prévoit pas de réviser les termes ou le montant de la convention au cours de l'exercice 2013.

Le Président Directeur Général de Xilam ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique.

## Gouvernement d'entreprise

Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Marc du Pontavice</b> Président Directeur Général	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Guillaume May</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Alix de Maistre</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Hugues Le Bret</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Fabrice Nozières</b> administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### 1.6 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Le mode de fonctionnement (convocation, bureau, procès-verbaux) de l'assemblée générale, la participation des actionnaires et les modalités d'exercice de leurs pouvoirs sont fixés aux articles 24 et suivants des statuts de la Société.



## **1.7 Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Ces éléments sont présentés dans le Rapport de gestion de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## **2. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société**

---

Cette partie du rapport vise à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations réalisé auprès des différents acteurs du contrôle interne, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place. Cette démarche s'inscrit dans une perspective qui permettra à Xilam d'aboutir à terme à une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

### **2.1 Définition et objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

Les règles de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et du groupe Xilam sont définies par le Conseil d'Administration et la Direction et mises en œuvre par le personnel de l'entreprise.

Celles-ci s'inspirent notamment du Cadre de Référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne fourni par l'AMF, complété par le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et visent notamment à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- créer et préserver l'intégrité des actifs de la Société ainsi que sa réputation sur les différents marchés où cette dernière évolue ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs financiers et opérationnels ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques spécifiques ;
- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- s'assurer du bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés par l'application, au sein des filiales du Groupe, des procédures définies par la Société ; et
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **2.2 Organisation générale du contrôle interne**

L'organisation du contrôle interne est fortement centralisée. La structure et les procédures de contrôle interne sont définies par les directions financière, juridique et de production ainsi que le Comité de direction (ci-

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

après les "acteurs du contrôle opérationnel") de la Société pour le groupe Xilam composé de Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS, Xilam Multimédia SAS, Igloo Enterprises Ltd, Igloo GmbH et Armada TMT (ci-après le "Groupe").

Les sociétés étrangères du Groupe ont la responsabilité de mettre en application les lignes directrices et procédures définies par la Société. La société mère et les filiales sont gérées directement par les directions financière et juridique de la Société et appliquent de fait les règles et procédures de la Société.

Afin d'assurer un environnement de contrôle adéquat, la Direction de la Société a mis au point un ensemble de normes comprenant à ce jour :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein du groupe et notamment dans le règlement intérieur,
- une liste de procédures qui visent à formaliser les processus de prises de décision, d'engagement et de paiement.

## 2.3 Les acteurs du contrôle opérationnel

### 2.3.1 Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé des 4 membres suivants :

Nom	Date d'entrée au comité de direction	Fonction
Marc du Pontavice	Fondateur	Président Directeur Général
François-Xavier de Maistre	01/11/2002	Directeur Marketing et Communication
Patrick Caetano	17/02/2011	Directeur Financier
Pierre Monfort	01/04/2008	Directeur Juridique

Le rôle du comité exécutif est tourné principalement sur les domaines stratégiques clés de la société :

- Gestion des risques financiers, juridiques, marketing, opérationnels et environnementaux;
- Politique stratégique de développement et de diversification soit au travers des acquisitions, du développement de nouveaux métiers ;
- Renforcement des stratégies existantes afin d'optimiser les résultats et le cash-flow ainsi que l'image donnée au marché ;
- Mise en place de processus de contrôle internes transversaux aux fonctions supports ;
- Recrutement des cadres clés nécessaire au développement du Groupe.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

#### 2.3.2 Le Comité de Direction

Le comité de direction comprend 5 membres:

Nom	Date d'entrée au comité de direction	Fonction
Marc du Pontavice	Fondateur	Président Directeur Général
François-Xavier de Maistre	01/11/2002	Directeur Marketing et Communication
Camille Wilplier	01/10/2011	Directrice du Studio
Patrick Caetano	17/02/2011	Directeur Financier
Pierre Monfort	01/04/2008	Directeur Juridique

Le Comité de direction se réunit au-moins une fois par mois, sachant qu'une réunion sur deux est élargie à d'autres cadres responsables (directrice littéraire, directeur technique, direction des ventes...).

Ses principales missions portent sur les choix éditoriaux (politique d'investissement), les stratégies commerciales, et la gestion du personnel et des carrières.

Le Comité de direction est à l'origine de la formalisation des procédures de fonctionnement et de contrôle interne appliquées au sein de la Société.

Enfin, hormis Marc du Pontavice, aucun des membres du Comité de direction n'exerce d'autre fonction dans une autre société.

#### 2.3.3 La Direction Financière

La Direction Financière a pour missions :

- d'assurer la coordination des opérations financières dans la Société et dans le groupe ;
- de gérer, en concertation avec les filiales, la trésorerie du groupe ; et
- de renforcer le processus de sécurisation de l'information comptable et financière et de remontée de l'information pour la consolidation.

#### 2.3.4 La Direction Juridique

La Direction Juridique a pour missions :

- d'assurer une mission de conseil auprès de la Société et émet des avis juridiques ;
- de suivre et de gérer les risques juridiques.

#### 2.3.5 La Direction de Production

La Direction de Production a pour missions :

- d'assurer le montage, le suivi budgétaire et opérationnel et la bonne fin des productions, en relation avec la Direction financière et la Direction juridique ; et
- de gérer les relations avec les différents partenaires et prestataires, et s'assure du respect du cahier des charges définis à chaque début de production.

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe pas de service d'audit interne ou de personnel dédié exclusivement au contrôle interne. Cependant le contrôle interne est l'affaire de tous les salariés de la Société. Les procédures sont clairement identifiées au niveau de chaque service et appliquée en conséquence, aussi bien au niveau financier, juridique qu'au niveau de la production.

#### **2.4 L'identification et l'évaluation des risques**

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

L'identification des risques tant au niveau de Xilam Animation qu'au niveau de chaque processus est effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques est ainsi constituée et mise à jour régulièrement. L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Xilam Animation juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du rapport de gestion sous la rubrique "facteurs de risques". Les métiers du Groupe font l'objet d'un contrôle financier récurrent avec l'élaboration de reportings opérationnels et comptables. Les risques sont appréhendés par processus opérationnel.

Les risques liés aux activités financières sont également décrits dans le rapport de gestion et les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates ou de la Direction générale quand les enjeux le justifient. Ces risques sont toutefois amoindris par une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir, telles que décrites ci-dessous.

#### **2.5 Qualité des informations comptables, financières et de gestion**

Les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société :

- reposent sur un ensemble de systèmes et de procédures déployées au sein de la Société et du groupe Xilam,
- reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'ensemble de ces outils et procédures a pour objectif d'apporter à la Direction de la Société les éléments permettant de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

La Direction Financière de la Société fixe la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières au niveau du Groupe que doivent fournir les filiales et les services comptables de la Société. Elle fixe les normes et les procédures comptables et les instruments standardisés de la consolidation.

L'adoption des normes comptables IFRS au cours de l'exercice 2005-2006 a contribué à l'analyse approfondie des processus et du contenu de l'information financière.

#### **2.6 Les activités de contrôle de l'information comptable et financière de la société**

La Direction Financière reporte directement au Président.

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

L'organisation comptable et financière de la Société s'articule autour de deux services de comptabilité (structure et production), sous la direction du Directeur financier et de son adjointe, qui sont également en charge du contrôle de gestion et du suivi budgétaire des sociétés du Groupe, et qui, pour l'exercice de ses missions et ses contrôles, s'appuie sur ces deux services de comptabilité auquel s'ajoute la Direction de production. Cette organisation ainsi que les procédures mises en œuvre tendent à assurer la fiabilité, l'intégrité et la pertinence de l'information comptable et financière diffusée par la Société.

#### 2.6.1 Le service comptabilité et finance

Le système comptable et financier de l'entreprise est divisé en deux services :

- une comptabilité de production qui enregistre l'ensemble des coûts des productions. Ces données sont comptabilisées selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production et sont intégrées dans la comptabilité générale de la Société à chaque arrêté ;
- une comptabilité générale qui enregistre l'ensemble des coûts généraux de la Société, des coûts des séries en développement et des factures afférentes aux clients.

Leurs objectifs :

- garantir que les comptes sociaux et fiscaux sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- établir les comptes consolidés du groupe Xilam selon les règles et méthodes comptables préalablement définies par la Société mère ;
- assurer la disponibilité des informations financières sous une forme et dans des délais permettant aux lecteurs de les comprendre et de les utiliser efficacement ;
- s'assurer des procédures relatives à la validation et à la mise en paiement des factures suivant un système d'autorisation et de signatures.
- Les comptes sont clôturés sur une base semestrielle alors que le chiffre d'affaires et les coûts de production font l'objet d'arrêtés mensuels et trimestriels

#### 2.6.2 Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion au sein de la Société et du Groupe est désormais assuré par le Directeur financier et consiste notamment à :

- élaborer le budget en lien avec les responsables opérationnels,
- élaborer le suivi budgétaire de la structure, des projets en développement et des productions en relation avec la comptabilité et la direction de production,
- participer à la production des comptes semestriels et annuels, et du chiffre d'affaire,
- élaborer le plan de trésorerie annuel, actualisé sur une base mensuelle, en relation avec le Président,
- mettre en place le plan comptable analytique et le tenir à jour.

Le Directeur financier reporte trimestriellement à la Direction l'ensemble des tableaux de bord. Une stricte répartition des tâches au sein de la Direction financière et un contrôle des accès informatiques garantissent une efficace prévention de la fraude.

## 2.7 Description synthétique des procédures de contrôle interne

### 2.7.1 Procédures de contrôle de gestion opérationnel

#### 2.7.1.1 Plan annuel et pluri annuel

L'organisation de la planification est assurée par le contrôle de gestion géré par la Direction financière en coordination avec l'ensemble des fonctions support (ventes, juridiques, production) sous la direction de la

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Direction générale qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par direction fonctionnelle, et vérifie la cohérence d'ensemble.

#### **2.7.1.2 Contrôle budgétaire mensuel**

Le budget annuel fait l'objet d'un suivi mensuel, en collaboration avec la direction et la comptabilité de production : validation des charges et produits fin de mois et mesure des écarts au budget. Ce suivi budgétaire mensuel concerne pour la partie "coûts" les productions en cours de séries, les projets en développement ainsi que les frais généraux et pour la partie "revenus" les plans de financement et les ventes de catalogue.

Le contrôle budgétaire des dépenses par direction fonctionnelle est assuré à chaque arrêté de compte, soit deux fois par an.

#### **2.7.1.3 Tableau de bord mensuel**

Chaque mois, la Direction financière et la Direction de production remettent au Président un reporting détaillant le suivi des dépenses de production, de développement, le chiffre d'affaires et les prévisions de trésorerie actualisées. L'ensemble des données sont validés par la Direction générale.

#### **2.7.1.4 Actualisation**

Seul le plan de trésorerie à 12 mois fait l'objet d'une actualisation mensuelle. Les tendances dégagées par le contrôle mensuel ou semestriel des budgets ne se substituent pas au plan annuel en matière de référentiel du contrôle budgétaire, sauf pour les budgets de production. En effet, en fonction des dépassements/économies dégagés par les situations produites chaque mois par la comptabilité, la direction de production actualise les budgets ou non, en plus d'une réactualisation à chaque arrêté comptable. Le résultat du Groupe fait également l'objet d'une actualisation deux fois par an.

#### **2.7.1.5 Rapprochement avec les données comptables**

Les systèmes comptables et de gestion bénéficient d'une "alimentation" identique (saisie unique des factures). Le bouclage semestriel du suivi budgétaire des directions fonctionnelles avec les arrêtés comptables, et mensuel pour les dépenses de production permet donc de contrôler la fiabilité de l'information financière.

### **2.7.2 Procédures de contrôle de la trésorerie**

#### **2.7.2.1 Sécurisation des paiements**

La Société a décidé de mettre en place au cours de l'exercice 2008 une plus grande sécurisation des transactions avec toutes ses banques grâce à un système de certifications numériques. Les virements de trésorerie et paiement sont effectués par transfert de fichier EDI. De plus, le rapprochement bancaire-comptable quotidien permet de contrôler et valider les sorties effectuées par la Société.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque départ de signataire.

#### **2.7.2.2 Gestion du risque de liquidités**

La Direction financière est chargée de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisantes au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières et des prévisions à 6 semaines ;

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 12 mois : ces prévisions sont ensuite synthétisées dans un tableau de bord et présentées mensuellement au Président Directeur Général ; et
- par la négociation et le maintien de ligne de trésorerie (et notamment escompte des contrats de diffusion/coproduction auprès de Coficiné).

Cette gestion de trésorerie permet d'assurer le financement des développements et des productions in fine.

#### 2.7.2.3 Placement de la trésorerie excédentaire

La Société ayant opté pour une gestion "en bon père de famille", la trésorerie excédentaire fait l'objet de placement privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV, comptes à terme, billets de trésorerie).

### 2.7.3 Procédures de production et de contrôle de l'information financière

#### 2.7.3.1 Constatation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires fait l'objet d'un calcul extra-comptable mensuel, et d'une communication trimestrielle.

L'enregistrement du chiffre d'affaires en comptabilité se fait à chaque arrêté comptable selon des méthodes propres à la nature du chiffre d'affaires, et dépend de l'existence de pièces justificatives : contrat pour les séries du catalogue, certificat de livraison pour les séries en production (au prorata des épisodes livrés et acceptés à la clôture) et des jeux vidéo, visa d'exploitation pour les œuvres cinématographiques.

#### 2.7.3.2 Outils comptables

Les informations comptables et financières sont traitées grâce à des outils dédiés reconnus sur le marché : "Studio" pour la gestion de la paie, "Peplum" pour la gestion des situations de production, "Louma" pour la comptabilité générale et la comptabilité de production et "Ciel" pour la gestion des immobilisations.

Ces logiciels sont interfacés afin d'assurer d'une part l'homogénéité des restitutions comptables, et d'autre part, de permettre la production des états financiers dans les plus brefs délais. Ils sont également mis à jour régulièrement afin de suivre les évolutions des textes réglementaires.

Les états consolidés sont préparés et établis en interne par la Direction financière assisté par des conseils externes en particulier pour les éléments relatifs aux normes IFRS.

En outre en 2011, le logiciel de consolidation Magnitude a été mis en place pour la clôture annuelle. Ce logiciel permet une meilleure fiabilisation de l'information produite et un gain certain de productivité dans la préparation des états consolidés.

#### 2.7.3.3 Procédures d'arrêté des comptes

Chaque arrêté des comptes sociaux et consolidés fait l'objet d'un planning détaillant les tâches réparties entre la comptabilité et le contrôle de gestion, ainsi que les délais pour les effectuer.

Les postes d'inventaire font l'objet d'une analyse précise par la Direction financière et la Direction générale. Les amortissements des productions (films et séries) sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures. Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue à chaque arrêté de comptes (soit 2 fois par an).

Les relations avec les Commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier et de l'organisation et de valider les grandes options comptables ; et
- une réunion de synthèse après l'arrêté permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux comptes sur les comptes provisoires de toutes les entités du Groupe et les comptes consolidés.



## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Les comptes, les principes comptables et les principales estimations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes sont ensuite présentés au Président avant d'être finalement arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux comptes.

#### **2.7.3.4 Communication financière**

Outre le Président, seul le Directeur financier est habilité à communiquer des informations à caractère financier au marché.

Le département Communication, en charge de la formalisation de la communication financière, dispose de l'ensemble des sources d'information internes, telles que :

- les états financiers comptables audités et leurs analyses ;
- le plan stratégique de la Société ; et
- de réunions régulières avec les membres du Comité de direction afin d'obtenir des informations sur les perspectives et la stratégie de développement de la Société.

A l'aide de ces informations, sous le contrôle du Directeur financier et en collaboration avec ses services comptabilité et contrôle de gestion, le département Communication rédige les documents suivants :

- Documents de référence / rapport financier ;
- Communiqués de presse ; et
- Présentations pour les analystes financiers et investisseurs.

Les différentes parties de ces documents, y compris le document de référence le cas échéant, sont validés par les personnes concernées : Direction financière, Direction juridique, Direction marketing ; puis l'ensemble du document est validé par le Président. Chaque thème de communication fait l'objet d'un argumentaire validé par le Président.

Afin de permettre l'accès de l'information aux différents investisseurs, les supports de communication sont disponibles en version française. Les moyens utilisés pour la diffusion de l'information sont les suivants :

- les informations à destination du public sont mises en ligne au moment de leur publication sur le site internet [www.xilam.com](http://www.xilam.com) et sont donc accessibles par tous à tout moment ;
- toute personne souhaitant recevoir ces informations peut également en faire la demande au service de communication financière qui les enverra gratuitement ;
- les communiqués de presse font l'objet d'une diffusion auprès de la presse économique (La Tribune, Les Echos,...) ou spécialisée (Ecran Total, Le Film Français,...) qui se charge de les relayer ; et
- la banque de communiqués de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) où la Société est abonnée.

#### **2.7.4 Procédures de sécurisation des droits détenus par la Société**

##### **2.7.4.1 Contrôle de la chaîne des droits**

Xilam veille au respect de ses intérêts sur l'ensemble de la chaîne des droits, par une attention particulière à la rédaction des contrats passés avec ses auteurs, clients et partenaires. Xilam dépose les titres de ses productions en tant que marques auprès des organismes nationaux habilités. Ainsi les dépôts sont systématiquement effectués auprès de l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur pour l'Union Européenne ou du Copyright Office, en cas de vente aux Etats Unis.

Par ailleurs, Xilam réserve également les noms de domaine afférents aux productions.

Enfin, une assurance "erreur et omission" est souscrite dès la mise en production des projets en vue de garantir Xilam et ses ayants droits contre tout risque lié à l'exploitation desdites productions.



#### 2.7.4.2 Contrôle de la diffusion des séries

La Direction juridique de la Société s'assure également périodiquement que les productions de la Société ne font pas l'objet de diffusions non autorisées sur internet (Youtube / Daily Motion). Le cas échéant, la Société dispose d'un code administrateur lui permettant de supprimer les vidéos directement sur le site incriminé.

#### 2.7.5 Procédures de contrôle des engagements

##### 2.7.5.1 Rédaction, approbation et suivi des contrats

La Direction juridique de la Société, et du Groupe, est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats.

Cependant, dans un souci de flexibilité, la rédaction des engagements ponctuels (personnel intermittent embauché pour une durée maximum de 1 mois) est confiée aux chargés de production. Il s'agit de modèles standard de contrats qui ont préalablement fait l'objet d'une validation à la fois par la Direction juridique et par la Direction de production.

Après rédaction, le contrat est soumis à un circuit d'approbation, qui dépend de la nature de l'engagement.

Par exemple, la validation des contrats de cession de droits de diffusion, ou de coproduction, qui représentent une part significative des engagements de la Société et du Groupe, et peuvent présenter une complexité sur le plan juridique, fait intervenir les acteurs suivants :

- La Direction des Ventes, si elle est à l'origine de la cession ;
- La Direction Juridique ; et
- La Direction Générale.

##### 2.7.5.2 Contrôle de la gestion du personnel

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations, et surtout une plus grande réactivité. En effet, de par son activité, le groupe Xilam a recours au travail par intermittence, et à l'embauche de comédiens "au cachet". La gestion de la paie en interne permet de réagir rapidement face à un engagement en fin de mois.

Par ailleurs, depuis 2003, les intermittents chez Xilam ont des contrats "longs", sous la forme de CDD d'usage dont la durée correspond au temps nécessaire pour effectuer la tâche pour laquelle ils sont embauchés. Ces contrats dits "objets" se substituent aux contrats mensuels successifs et ceci dans un souci de transparence et de mise en conformité des pratiques vis à vis du droit du travail.

Ces contrats sont mis à jour régulièrement. Les dernières mises à jour datent respectivement de février et de mai 2008 pour tenir compte i) de l'avenant n°2 à la convention collective de la Production de Film d'animation et ii) de la nouvelle codification du Code du travail entrée en vigueur pour sa partie législative le 1<sup>er</sup> mai 2008.

##### 2.7.5.3 Contrôle des engagements de dépenses, d'approbation des factures et de validation des paiements

L'outil informatique dont dispose la Société pour contrôler les engagements de dépenses est le logiciel "PEPLUM".

Cet outil interfacé avec le logiciel de comptabilité "LOUMA" repose sur le principe d'un enregistrement unique des opérations nécessaires à l'information financière. Des processus automatisés de traitement permettent les restitutions correspondant aux besoins du contrôle de gestion, de la comptabilité et de la trésorerie.

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Un module spécifique permet de saisir le budget de production suivant une décomposition budgétaire paramétrée (plan comptable du cinéma). Chaque mois, la comptabilité de production intègre les données à partir du logiciel de comptabilité et établit un arrêté ou situation de production.

Le contrôle automatisé des engagements n'est effectué que pour les dépenses des productions en cours, qui disposent d'une comptabilité propre. Les dépenses des projets en développement sont gérées (analytiquement) dans la même comptabilité que les dépenses de structure, et leur suivi budgétaire, ainsi que celui des directions opérationnelles, est traité sur le logiciel "EXCEL".

L'approbation des bons de commande sur toutes les dépenses non récurrentes (i.e. non liées à des contrats), et notamment concernant l'informatique et les frais généraux, ainsi que l'approbation des factures est soumise à un circuit de validation proche de celui des contrats, mais simplifié. Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celle des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé. Une facture non validée par signature ne peut pas être présentée au règlement.

Ensuite, la validation des paiements est effectuée par la Direction financière, dans un délai moyen de 60-90 jours fin de mois. La double signature obligatoire de tous les moyens de paiement apporte enfin un dernier niveau de sécurité. Afin de garantir la séparation des paiements, chaque paiement est validé à la fois par la Direction financière et par la Direction des productions.

#### **2.7.6 Procédures de fiabilisation et de protection des systèmes informatiques**

##### **2.7.6.1 Protection physique des machines**

L'accès aux locaux informatiques, machines et infrastructure réseau (2 pièces) est contrôlé par des portes munies de serrures à codes. Le plancher de la salle blanche est surélevé pour pallier tout problème d'inondation par le sol (20 cm).

Toutes les machines serveurs sont protégées électriquement par des connections sur onduleurs permettant de prendre le relais d'alimentation pendant 15 minutes en cas de coupure de courant et évitant ainsi tout choc électrique sur les machines.

Ces 2 salles sont équipées de climatisations calibrées en fonction du matériel stocké. La température y est de 25° en permanence.

##### **2.7.6.2 Protection anti-intrusion réseau**

L'accès au réseau internet de la société est protégé contre toute intrusion par un pare-feu en interne, mais dont la gestion est assurée par un prestataire externe, spécialiste de la sécurité ("Interoute/21st Century").

##### **2.7.6.3 Protection des données**

Toutes les données sont enregistrées sur des ensembles de disques durs configurés en RAID 5, méthode de stockage répliquant les données sur plusieurs disques permettant de rendre transparente toute défaillance ou panne d'un disque dur. Ainsi aucune perte de données, et aucune perte de temps. C'est à l'heure actuelle l'un des systèmes les plus fiables en matière de sécurisation des données.

##### **2.7.6.4 Sauvegarde des données**

L'ensemble des informations est sauvegardée tous les soirs sur bandes LTO3. Il existe un jeu de bandes différent par jour. Une fois par semaine, un jeu de bandes est envoyé chez notre prestataire "Mémogarde/Ironmountain", spécialisé dans l'externalisation de sauvegardes informatiques et dans

## **Gouvernement d'entreprise**

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

l'archivage informatique, où les supports sont conservés dans un bunker dédié au stockage de données magnétiques.

En permanence est stocké et disponible chez "Mémogarde" un jeu de bandes de la fin du mois précédent et de la semaine précédente. Le service informatique conserve également chez Xilam les sauvegardes des 3 mois précédents celui stocké chez Mémogarde, soit continuellement 4 mois de sauvegarde disponible.

#### **2.7.6.5 Archivage des séries / Archivage annuel**

A la fin de la production de chaque série, et globalement chaque fin d'année, l'ensemble des données sont réunies sur le serveur, et sauvegardées sur deux jeux de bandes distincts : le jeu de bande #1 est conservé chez Xilam, le jeu de bande #2 est envoyé et stocké chez "Mémogarde/Ironmountain".

#### **2.7.6.6 Protection anti-virus**

Tous les postes informatiques, serveurs ou utilisateurs, sont protégés par un anti-virus. Un des serveurs est dédié à la collecte quotidienne des mises à jour des anti-virus, et les redistribue automatiquement à tous les postes serveurs/utilisateurs.

Paris, le 24 mai 2013

*Marc du PONTAVICE*  
*Président du Conseil d'Administration*

# Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Xilam Animation

Exercice clos au 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Xilam Animation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2, 2.16, 4.5 et 4.7 de l'annexe qui décrivent le changement de méthode comptable résultant de la comptabilisation des engagements de retraite et assimilés.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.10.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des œuvres audiovisuelles, en fonction du total des recettes nettes attendues de l'exploitation de ces droits. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre société, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre société.
- La note 2.12.1 de l'annexe expose la méthode retenue dans le cadre de la dépréciation des

## Gouvernement d'entreprise

### Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des titres de participation et des créances rattachées, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre société.

- La note 2.6 de l'annexe mentionne la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode en vérifiant l'existence de bases contractuelles aux produits et en nous assurant de la livraison effective sur l'exercice des épisodes des séries reconnus en chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 mai 2013

### Les Commissaires aux Comptes

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

ERNST & YOUNG Audit

Fabienne Hontarrède

Isabelle Agniel

# **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société MDP Audiovisuel S.A.R.L.

*Administrateur concerné*

M. Marc du Pontavice.

### Acquisition d'actions propres

#### ***Nature et objet***

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 23 novembre 2012, a autorisé l'acquisition par votre société auprès de la société CITA, se substituant ainsi aux droits de la société MDP Audiovisuel dans le bénéfice de la promesse de vente consentie par la société CITA en date du 20 décembre 2011, d'un nombre de titres représentant au maximum 9,90 % de son capital social, soit un maximum de 465.455 actions, au prix unitaire de €2.

#### ***Modalités***

Acquisition de 465.455 actions propres à un prix de €2, prix décoté par rapport au cours de Bourse.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale**

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

#### **a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Avec la société MDP Audiovisuel S.A.R.L.**

##### *Administrateur concerné*

M. Marc du Pontavice.

##### Assistance administrative

##### *Nature et objet*

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars 2002, a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention d'assistance en date du 1er septembre 2000 avec la société MDP Audiovisuel S.A.R.L.

La société MDP Audiovisuel S.A.R.L. dispose de moyens humains et matériels dont votre société peut bénéficier. En conséquence, il est prévu que l'assistance apportée par la société MDP Audiovisuel S.A.R.L. porte sur la direction générale.

##### *Modalités*

La rémunération totale au titre de l'exercice s'est élevée à €360.000 hors taxes.

##### Convention de production exécutive

##### *Nature et objet*

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 1er mars 2002, a autorisé la conclusion d'une convention de production exécutive de la série « Oggy et les Cafards II ». Aux termes de cette convention, MDP Audiovisuel conserve l'intégralité des rémunérations fixes perçues au titre de cette production et renonce au profit de votre société à la rémunération proportionnelle prévue au contrat d'origine signé en date du 10 janvier 1999 modifié par un avenant en date du 18 mai 1999 entre Gaumont et MDP Audiovisuel et transféré par Gaumont à votre société aux termes du contrat de coproduction de la série en date du 23 décembre 1999.

##### *Modalités*

MDP Audiovisuel n'a perçu, du fait de cette convention, aucune rémunération proportionnelle sur les ventes de catalogue de la série « Oggy et les Cafards II », réalisées en 2012.

## **2. Avec la société One World Films**

### *Administrateur concerné*

M. Marc du Pontavice.

### *Nature et objet*

Convention d'assistance de gestion signée en date du 22 avril 2009, modifiée par un premier avenant en date du 24 avril 2009 et par un second avenant en date du 6 juillet 2010.

Votre société dispose de moyens humains et matériels dont la société One World Films peut bénéficier. En conséquence, il est prévu que l'assistance apportée par votre société porte sur les domaines suivants : financier, administratif et juridique et direction technique.

### *Modalités*

Les services rendus seront refacturés pour :

- un montant forfaitaire de €120.000 hors taxes si aucun film cinématographique de long métrage n'est mis en production au cours de l'exercice de référence par la société One World Films,
- un montant forfaitaire de €200.000 hors taxes si au moins un film cinématographique de long métrage est mis en production l'année de référence par la société One World Films.

Le montant forfaitaire facturé par votre société au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à €120.000 hors taxes.

### **b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société MDP Audiovisuel S.A.R.L.

### *Administrateur concerné*

M. Marc du Pontavice.

### Convention de compte courant non rémunéré

### *Nature et objet*

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 1er septembre 1999, a autorisé la conclusion d'une convention de compte courant sans facturation d'intérêts sur les avances de trésorerie entre votre société et la société MDP Audiovisuel S.A.R.L.

### *Modalités*

Cette convention n'a pas été mise en œuvre durant l'exercice.



## **Gouvernement d'entreprise**

Rapport sur la gouvernance et le contrôle interne du Groupe

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 mai 2013

### **Les Commissaires aux Comptes**

COMPAGNIE EUROPEENNE  
DE CONTROLE DES COMPTES

ERNST & YOUNG Audit

Fabienne Hontarrède

Isabelle Agniel

# Comptes consolidés

# Sommaire

<b>Tableaux de synthèse</b> .....	<b>84</b>
Compte de résultat consolidé.....	84
Etat du résultat global consolidé.....	85
Situation financière consolidée.....	86
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	87
Variation des capitaux propres consolidés.....	88
<b>Notes annexes aux comptes consolidés</b> .....	<b>89</b>
1. Le Groupe Xilam Animation.....	89
1.1. Activités / Faits significatifs de la période.....	89
1.2. Périmètre de consolidation.....	90
2. Règles et méthodes comptables.....	90
2.1. Approbation des comptes.....	90
2.2. Base de préparation des comptes.....	90
2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.....	91
2.4. Utilisation d'estimations.....	91
2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam Animation.....	92
3. Notes sur le résultat consolidé.....	102
3.1. Chiffre d'affaires.....	102
3.2. Autres produits opérationnels courants.....	103
3.3. Achats.....	103
3.4. Charges de personnel.....	103
3.5. Autres charges opérationnelles courantes.....	103
3.6. Amortissements, dépréciations et provisions.....	104
3.7. Autres produits et (charges) opérationnels non courants.....	104
3.8. Résultat financier.....	105
3.9. Impôts.....	105
3.10. Résultat par actions.....	106
4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée.....	107
4.1. Ecarts d'acquisition.....	107
4.2. Immobilisations incorporelles.....	107
4.3. Immobilisations corporelles.....	108
4.4. Actifs financiers non courants.....	109
4.5. Actifs d'impôts non courants.....	109
4.6. Actifs financiers courants.....	110
4.7. Créances clients et autres créances.....	111
4.8. Capitaux propres.....	111
4.9. Provisions courantes et non courantes.....	113
4.10. Endettement financier net.....	115
4.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	117
4.12. Autres dettes courantes.....	117
4.13. Acomptes clients et produits constatés d'avance.....	118
5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie.....	118
6. Autres informations.....	119
6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie.....	119
6.2. Rémunération des mandataires sociaux.....	119
6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs.....	119
6.4. Engagements.....	120
6.5. Risques.....	121
6.6. Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique.....	123
6.7. Information sectorielle.....	124
6.8. Litige.....	124
6.9. Contrôle fiscal.....	125
6.10. Evénements post-clôture.....	125
6.11. Honoraires des Commissaires aux comptes.....	126
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b> .....	<b>127</b>

## Comptes consolidés

Tableau de synthèse - Compte de résultat consolidé

# Tableaux de synthèse

## Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011
<b>Chiffre d'affaires</b> (y compris subventions)	3.1	<b>10 210</b>	<b>8 867</b>
Autres produits opérationnels courants	3.2	1 039	878
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>11 249</b>	<b>9 745</b>
Achats	3.3	(375)	(367)
Charges de personnel	3.4	(758)	(813)
Autres charges opérationnelles courantes nettes	3.5	(2 007)	(1 501)
Dépreciations, amortissements et provisions nets	3.6	(7 229)	(5 143)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>880</b>	<b>1 921</b>
Autres produits et (charges) opérationnels non courants	3.7	(344)	790
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>536</b>	<b>2 711</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		8	3
Coût de l'endettement financier brut		(234)	(113)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	3.8	<b>(226)</b>	<b>(110)</b>
Autres produits et (charges) financiers	3.8	(129)	(17)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>181</b>	<b>2 584</b>
Impôts	3.9	(38)	(523)
<b>Résultat net</b>		<b>143</b>	<b>2 061</b>
Dont :			
• Part attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle			
• Part attribuable aux actionnaires de la société mère		143	2 061
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère</b>			
• Résultat net par action			
- Nombre moyen d'actions en circulation	3.10	4 689 445	4 700 000
- En euros par action		0,03	0,44
• Résultat net dilué par action			
- Nombre potentiel moyen d'actions	3.10	4 689 445	4 700 000
- En euros par action		0,03	0,44

## Comptes consolidés

Tableau de synthèse - Etat du résultat global consolidé

### Etat du résultat global consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
<b>Résultat net (A)</b>	<b>143</b>	<b>2 061</b>
• Ecart de conversion de consolidation	42	4
• Provision retraite, nette d'impôts différés	(55)	
<b>Autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(13)</b>	<b>4</b>
• Ecart actuariel sur les régimes de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés	(18)	
<b>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés en résultat net</b>	<b>(18)</b>	<b>0</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global après impôts (B)</b>	<b>(31)</b>	<b>4</b>
<b>Résultat global (A) + (B)</b>	<b>112</b>	<b>2 065</b>
Dont :		
• Résultat global de la période attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		
• Résultat global de la période attribuable aux actionnaires de la société mère	112	2 065

## Comptes consolidés

Tableau de synthèse - Situation financière consolidée

### Situation financière consolidée

Actifs (en milliers d'euros)	Notes	31.12.12			31.12.11
		Valeurs brutes	Amortissements /Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Ecarts d'acquisition	4.1	664		664	664
Immobilisations incorporelles	4.2	105 209	(81 553)	23 656	18 297
Immobilisations corporelles	4.3	3 103	(1 504)	1 599	1 371
Actifs financiers non courants	4.4	738		738	647
Impôts différés actifs nets	4.5	801		801	766
<b>Total actifs non courants</b>		<b>110 515</b>	<b>(83 057)</b>	<b>27 458</b>	<b>21 745</b>
Actifs financiers courants	4.6	4		4	38
Stocks		42		42	
Créances clients et comptes rattachés	4.7	4 522		4 522	4 323
Créances d'impôts	4.7	1 345		1 345	680
Autres créances	4.7	2 183	(30)	2 153	2 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10	236		236	240
<b>Total actifs courants</b>		<b>8 332</b>	<b>(30)</b>	<b>8 302</b>	<b>7 945</b>
<b>Total actifs</b>		<b>118 847</b>	<b>(83 087)</b>	<b>35 760</b>	<b>29 690</b>
<b>Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)</b>	Notes			31.12.12	31.12.11
Capital	4.8			447	470
Réserves et résultat				9 281	9 953
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>				<b>9 728</b>	<b>10 423</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle					
<b>Total capitaux propres</b>				<b>9 728</b>	<b>10 423</b>
Provisions non courantes	4.9			130	
Dettes financières non courantes	4.10			2 198	1 257
<b>Total passifs non courants</b>				<b>2 328</b>	<b>1 257</b>
Provisions courantes	4.9			347	
Dettes financières courantes	4.10			9 171	6 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.11			2 700	3 005
Autres dettes courantes	4.12			5 861	4 187
Avances clients et produits constatés d'avance	4.13			5 625	3 933
<b>Total passifs courants</b>				<b>23 704</b>	<b>18 010</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>				<b>35 760</b>	<b>29 690</b>

## Comptes consolidés

Tableaux de synthèse - Tableau des flux de trésorerie consolidés

### Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Résultat net consolidé	143	2 061
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	7 695	5 143
Autres charges calculées	130	
Résultat net des cessions d'immobilisations	(2)	8
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>7 966</b>	<b>7 212</b>
Coût de l'endettement financier net	226	110
Charge d'impôts, y compris impôts différés	38	523
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>8 230</b>	<b>7 845</b>
Impôts versés		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 061	1 642
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>11 291</b>	<b>9 487</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(13 047)	(9 882)
Cessions d'immobilisations	58	3
Variation des dettes sur immobilisations	(370)	379
Acquisition ou cession de filiales, nette de la trésorerie		
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(13 359)</b>	<b>(9 500)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Acquisitions / Cessions nettes actions propres	(937)	
Variation des dettes financières	3 227	(44)
Intérêts payés	(226)	(110)
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 064</b>	<b>(154)</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>		
<b>Variation de la trésorerie consolidée : (A) + (B) + (C) + (D)</b>	<b>(4)</b>	<b>(168)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	240	408
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	236	240
<b>Variation de la trésorerie consolidée</b>	<b>(4)</b>	<b>(168)</b>
<sup>(1)</sup> Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Variation des stocks, créances clients et autres créances	(380)	(595)
• Variations des dettes fournisseurs et autres dettes	3 432	2 347
• Charge d'impôts courants	(37)	(110)
• Charge de retraite et assimilées	46	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 061	1 642

## Comptes consolidés

Tableaux de synthèse - Variation des capitaux propres consolidés

### Variation des capitaux propres consolidés

Nombre d'actions ordinaires en circulation		Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère							Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Capital social	Primes liées au capital <sup>(1)</sup>	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global	Total		
4 700 000	Au 31 décembre 2011	470	11 069		(930)	(186)		10 423		10 423
	Résultat net				143	130		273		273
	Autres éléments du résultat global					42	(73)	(31)		(31)
	<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>172</b>	<b>(73)</b>	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>242</b>
	Opérations sur capital							0		0
	Dividendes							0		0
-468 103	Elimination des titres d'autocontrôle	(23)		(467)	(447)			(937)		(937)
	<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>(23)</b>	<b>0</b>	<b>(467)</b>	<b>(447)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(937)</b>	<b>0</b>	<b>(937)</b>
<b>4 231 897</b>	<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>447</b>	<b>11 069</b>	<b>(467)</b>	<b>(1 234)</b>	<b>(14)</b>	<b>(73)</b>	<b>9 728</b>	<b>0</b>	<b>9 728</b>

<sup>(1)</sup> Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

L'augmentation des réserves résultant des écarts de conversion est due à l'appréciation par rapport à l'euro de la livre sterling et du dong vietnamien.

Le montant des réserves de conversion recyclé en résultat est essentiellement dû à la liquidation de la société Igloo Enterprises Ltd.

Nombre d'actions ordinaires en circulation		Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère							Capitaux propres attribuables aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
		Capital	Primes liées au capital <sup>(1)</sup>	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global	Total		
4 700 000	Au 31 décembre 2010	470	11 069		(2 991)	(190)		8 358		8 358
	Résultat net				2 061			2 061		2 061
	Autres éléments du résultat global					4		4		4
	<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 061</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2 065</b>	<b>0</b>	<b>2 065</b>
	Opérations sur capital							0		0
	Dividendes							0		0
	Elimination des titres d'autocontrôle							0		0
	<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 700 000</b>	<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>470</b>	<b>11 069</b>	<b>0</b>	<b>(930)</b>	<b>(186)</b>	<b>0</b>	<b>10 423</b>	<b>0</b>	<b>10 423</b>

<sup>(1)</sup> Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

L'augmentation des réserves résultant des écarts de conversion est due à l'appréciation par rapport à l'euro de la livre sterling et du dong vietnamien.



## Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont exprimés en milliers d'euros, monnaie de référence de la société mère, sauf indication contraire.

### 1. Le Groupe Xilam Animation

---

#### 1.1. Activités / Faits significatifs de la période

Xilam Animation est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimedia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : télévision, cinéma et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les cafards*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients de la Société. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

Au cours de l'exercice 2012, les événements significatifs suivants sont intervenus :

- Activité soutenue par un volume de production multiplié par 2 par rapport à 2011 avec 21 heures de nouveaux programmes livrés.
- Liquidation de la société Igloo Enterprises Ltd le 1er août 2012.
- Rachat le 20 décembre 2012 par Xilam Animation auprès de CITA FCPR 1 d'un bloc de 465 455 de ses propres actions, pour un prix total de 931 milliers d'euros, soit 2 euros par action, dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 1.2. Périmètre de consolidation

#### 1.2.1. Evolution du périmètre

La société Igloo Enterprises Ltd a été liquidée le 1<sup>er</sup> août 2012.

#### 1.2.2. Principales sociétés consolidés

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Xilam Animation SA	Société mère	N/A	N/A	France
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Enterprises Ltd	Intégration globale <sup>(1)</sup>	100%	100%	Angleterre
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

<sup>(1)</sup> La liquidation de cette société s'est traduite par la décomptabilisation de la totalité des actifs et passifs avec un impact négatif de 130 milliers d'euros sur le résultat net consolidé du Groupe (Cf. note Variation des capitaux propres consolidés).

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1. Approbation des comptes

Les comptes consolidés du Groupe Xilam Animation de l'année 2012, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 avril 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en juin 2013.

### 2.2. Base de préparation des comptes

#### 2.2.1. Référentiel IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2012 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Ces informations sont disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

#### 2.2.2. Nouvelles normes et interprétations applicables en 2012

**Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire (publiés par l'IASB, approuvés par l'UE, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012)**

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes annuels au 31 décembre 2011, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ces normes, amendements et interprétations d'application obligatoire n'ont pas d'impact pour le Groupe.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### **Nouvelles normes, amendements et interprétations non appliqués par anticipation (publiés par l'IASB, approuvés par l'UE, non encore entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012)**

En juin 2011, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 19 - *Avantages au personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies* qui conduisent notamment à l'obligation d'évaluer le rendement attendu des actifs de régimes sur une base normative (via le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette), qui impactera le résultat financier. Par ailleurs, l'impact des coûts des services passés sera comptabilisé intégralement en résultat l'année des modifications des caractéristiques du plan et/ou de l'arrivée de nouveaux entrants.

La suppression de la méthode du "corridor" prévu par l'amendement n'aura pas d'incidence pour le Groupe, les écarts actuariels nets de l'exercice étant déjà enregistrés dans le montant de la provision pour retraite en contrepartie des produits et charges comptabilisés en capitaux propres.

Les impacts éventuels de l'application des normes IFRS 10 - *Etats financiers consolidés*, IFRS 11 - *Partenariats*, IFRS 12 - *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont en cours d'analyses et l'application de la norme IFRS 13 - *Evaluation à la juste valeur* applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013 n'a pas d'incidences sur les comptes consolidés.

### **Nouvelles normes, amendements et interprétations non encore approuvés (publiés par l'IASB, non encore approuvés par l'UE, non encore entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012)**

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## **2.4. Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés<sup>(3)</sup>, et les provisions courantes et non courantes<sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. note 2.5.10.

<sup>(2)</sup> Cf. note 2.5.16.

<sup>(3)</sup> Cf. note 2.5.22.

<sup>(4)</sup> Cf. note 2.5.19.

## 2.5. Synthèse des principes comptables significatifs appliqués par le groupe Xilam Animation

### 2.5.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA a directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Xilam Animation SA a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à tirer avantage de ses activités.

Les sociétés consolidées ont établi leurs comptes au 31 décembre 2012 selon les principes comptables appliqués par le Groupe.

Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation figure en note 1.2.2.

### 2.5.2. Méthode de conversion des éléments en devises

#### 2.5.2.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère). Leurs états de situations financières sont convertis en euro au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont conservés à leur valeur historique. Leurs comptes de résultat sont convertis au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Réserves de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Les taux de change utilisés pour convertir les états financiers des filiales étrangères du Groupe sont les suivants :

	Taux moyen		Taux de clôture	
	31.12.12	31.12.11	31.12.12	31.12.11
Livre sterling <sup>(1)</sup>	0,81760	0,86780	0,78750	0,83530
Dong vietnamien	26,92183	28,94002	27,47200	27,26200

<sup>(1)</sup> Les cours indiqués sont ceux au 1<sup>er</sup> août 2012, date de liquidation de la société Igloo Enterprises Ltd.

Aucune filiale du Groupe n'exerce son activité dans une économie hyper-inflationniste.

#### 2.5.2.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable.

Les écarts de change correspondants sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 2.5.3. Compte de résultat consolidé

Le résultat net est obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- le résultat opérationnel, qui intègre le résultat opérationnel courant, ainsi que les autres produits ou charges opérationnels non courants, notamment les résultats sur cessions, les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels, et les produits ou charges non récurrents et de montant particulièrement significatif,
- le coût de l'endettement financier net, qui inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les autres produits et charges financiers, qui comprennent principalement les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants,
- la charge d'impôt courant et différé.

#### 2.5.4. Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- Résultat de base par action : le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur la période clôturée, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.
- Résultat dilué par action : le résultat attribuable aux actionnaires de la société mère est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée ajusté des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.
- Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

#### 2.5.5. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

##### 2.5.5.1. Chiffre d'affaires sur ventes catalogue

Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est comptabilisé en produits de l'exercice, dès la signature du contrat.

##### 2.5.5.2. Chiffre d'affaires sur production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la livraison et l'acceptation de l'oeuvre par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

##### 2.5.5.3. Chiffre d'affaires sur production de films d'animation

Le fait générateur de l'inscription en chiffre d'affaires pour les préventes est l'obtention du visa d'exploitation auprès du Centre National de la Cinématographie. Au-delà d'un minimum garanti éventuel, le chiffre d'affaires est reconnu en conformité avec les relevés fournis par le distributeur.

##### 2.5.5.4. Chiffre d'affaires Multimédia

Le fait générateur de l'inscription en chiffre d'affaires est la livraison du produit ou la réalisation du service.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 2.5.6. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)

Il convient de distinguer, si elles sont acquises définitivement :

- les subventions de développement, qui sont comptabilisées en produits d'exploitation dès leur attribution (aides Media, aides à la préparation du Centre National de la Cinématographie) dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges.
- les subventions à la production, qui sont enregistrées en produits d'exploitation lorsque l'oeuvre est livrée et acceptée par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, la subvention virée au compte de résultat dans l'exercice est calculée au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Les subventions sont nettes au bilan en "Autres dettes" ou "Autres créances".

#### 2.5.7. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma et audiovisuel, octroyé à compter de l'exercice 2004, est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs oeuvres cinématographiques et audiovisuelles. Il est traité comme une subvention d'investissement et est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la date de visa d'exploitation du Centre National de la Cinématographie de l'oeuvre cinématographique concernée ou à compter de la date d'acceptation par les diffuseurs de l'oeuvre audiovisuelle concernée, au prorata de l'amortissement économique.

#### 2.5.8. Regroupements d'entreprises

En application de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés. Cette norme a fait l'objet d'une révision applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, sans effet rétroactif. En conséquence, les acquisitions réalisées par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2009 restent évaluées selon les normes applicables à la date des opérations.

##### 2.5.8.1. Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 31 décembre 2009

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les compléments de prix ultérieurs donnent lieu à la constatation d'un écart d'acquisition. Les coûts directs liés à l'acquisition contribuent au coût global de l'opération et sont inclus dans le montant de l'écart d'acquisition.

Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts successives sont évaluées à la juste valeur des éléments de l'actif net, évalués à la date de chaque acquisition. Les quotes-parts antérieurement détenues ne sont pas réévaluées. En cas de variation du pourcentage d'intérêts postérieur à la prise de contrôle, sans remise en cause du contrôle de la société acquise, un écart d'acquisition complémentaire est constaté pour la quote-part nouvellement acquise.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 2.5.8.2. Règles applicables aux regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

Sur option disponible pour chaque opération, l'écart d'acquisition est évalué à la date de prise de contrôle, soit par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur ; soit en incluant les intérêts minoritaires évalués à la juste valeur. Cette option, dite du "goodwill complet", aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition sur les participations ne donnant pas le contrôle.

Les compléments de prix sont inclus dans le prix d'acquisition à leur juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les ajustements ultérieurs de cette valeur sont enregistrés en écart d'acquisition s'ils surviennent dans la période d'affectation de douze mois, ou en résultat au-delà de ce délai. Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période. Dans le cas de rachats successifs aboutissant à la prise de contrôle de l'entité, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur à la date de la prise de contrôle. Les impacts de ces réévaluations sont enregistrés en contrepartie du résultat. Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires et n'ont pas d'impact sur le résultat ou l'écart d'acquisition. La différence entre la valeur de rachat et la valeur de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

### 2.5.9. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe finalise l'analyse des écarts de première consolidation au cours de la période de douze mois suivant la date d'acquisition, et au terme de laquelle l'allocation du prix d'acquisition est réputée définitive.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en "Autres produits et charges opérationnels non courants".

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

La valeur d'utilité de l'UGT "Studio Armada" est définie comme la somme des économies de coûts de production attendues des prestations réalisées par cette filiale par rapport à un prestataire externe. La valeur d'utilité du catalogue de productions audiovisuelles de Xilam est définie comme la somme des recettes nettes futures attendues de l'exploitation commerciale de ces actifs à horizon 10 ans, conformément aux pratiques sectorielles de l'audiovisuel.

### 2.5.10. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations. Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs",



## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée). Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

#### 2.5.10.1. Oeuvres audiovisuelles, productions cinématographiques et jeux vidéo produits

La valeur brute des séries d'animation, productions cinématographiques et jeux vidéo produits, inscrite dans l'état de situation financière, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes).

La valeur brute des séries d'animation et des longs métrages cinématographiques comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté des frais financiers engagés sur la période de production. Pour les séries et les films d'animation, les "parts coproducteurs" versées par les diffuseurs ou autres partenaires non actifs sont considérées comme des recettes compte tenu de leur caractère forfaitaire, et de l'absence de toute participation aux aléas de la production. Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'œuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la fin de tournage pour les productions cinématographiques,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

En vertu du principe de prudence, toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

#### 2.5.10.2. Oeuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont amorties linéairement sur une durée de 10 ans.



## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 2.5.10.3. Traitement particulier des frais préliminaires

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme IAS 38 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- l'existence d'un marché ou son utilité interne et
- la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.

Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

### 2.5.10.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

### 2.5.11. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes.

Xilam Animation ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture et ajustées le cas échéant dès lors que surviennent des modifications durables dans les conditions d'exploitation.

### 2.5.12. Contrats de location (IAS 17)

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

financière. Ils sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité retenue pour un actif similaire détenu en pleine propriété. Au compte de résultat, les redevances de location-financement sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation de l'impôt différé.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### 2.5.13. Actifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des prêts, dépôts et cautionnements. Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

#### 2.5.14. Tests de dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

#### 2.5.15. Stocks

Ils correspondent à des peluches *Oggy et les cafards* qui seront utilisées à de nombreux objectifs : vente à la grande distribution, opérations de marketing et de promotion ou cadeaux aux clients. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

#### 2.5.16. Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

#### 2.5.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses.

#### 2.5.18. Actions propres

Les titres de la société mère détenus par elle-même ou par des entités consolidées quelle que soit leur destination sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

#### 2.5.19. Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à la clôture d'un exercice si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

#### 2.5.20. Prestations de retraites

##### 2.5.20.1. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues. Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales. Ce régime s'applique à uniquement à Xilam Animation SA et Xilam Multimédia SAS.

##### 2.5.20.2. Régimes à prestations définies

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements de retraites souscrits dans le cadre de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé ("Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years").

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés en charges opérationnelles, respectivement sur l'exercice et sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en "Autres produits opérationnels" ou en "Autres charges opérationnelles".

L'effet de la désactualisation des obligations ainsi que celui du rendement attendu des actifs de couverture sont comptabilisés en net en "Autres produits financiers" ou en "Autres charges financières".

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience (i.e. écarts entre la projection actuarielle et la réalité à la date d'établissement des comptes) sur

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

#### 2.5.21. Instruments accordés à des salariés

La norme IFRS 2 prévoit les modalités d'évaluation et de comptabilisation de toutes les opérations de paiements fondés sur des actions, qu'elles soient réglées en trésorerie, autres actifs ou instruments de capitaux propres.

##### 2.5.21.1. Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été accordées à certains cadres dirigeants et salariés de Xilam Animation SA. Elles donnent le droit de souscrire à des actions de Xilam Animation SA pendant un délai à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Cet avantage est reconnu en "Charges de personnel" au compte de résultat, linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres. La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle mathématique de "Black & Scholes", dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le cours de l'action. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options, actualisées chaque année. Les comptes n'intègrent pas de charges liées aux plans de souscriptions d'actions. Le délai d'exercice des options attribuées lors des exercices précédents étant arrivé à échéance avant le début des périodes présentées.

#### 2.5.22. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable et ceci sur la base de prévisions d'activité récentes et donc de bénéfices réalisables. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Au titre de la contribution économique territoriale introduite par la loi de finances 2010 et notamment de l'une de ses deux composantes, à savoir la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le Groupe la considère comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

#### 2.5.23. Instruments financiers dérivés

Le Groupe Xilam Animation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

## **Comptes consolidés**

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### **2.5.24. Evaluation des passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération.

#### **2.5.25. Structure de l'état de situation financière consolidée**

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière. En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants ;
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

#### **2.5.26. Tableau des flux de trésorerie consolidés**

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

A noter que les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au cours de fin de période des flux monétaires des actifs et passifs de l'état de la situation financière consolidée libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique "Incidence des variations des cours des devises" du tableau des flux de trésorerie.

### 3. Notes sur le résultat consolidé

#### 3.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2012	2011
<b>Nouvelles productions et Développements</b>	<b>8 039</b>	<b>5 061</b>
• France	7 216	3 896
• Europe	248	952
• Amérique	172	63
• Asie-Orient	388	139
• Autres	15	11
<b>Catalogue</b>	<b>2 050</b>	<b>3 547</b>
• France	1 072	2 207
• Europe	406	409
• Amérique	239	38
• Asie-Orient	324	883
• Autres	9	10
<b>Autres</b>	<b>121</b>	<b>259</b>
• France	121	259
<b>Chiffre d'affaires (y compris subventions <sup>(1)</sup>)</b>	<b>10 210</b>	<b>8 867</b>
• France	8 409	6 362
• Europe	654	1 361
• Amérique	411	101
• Asie-Orient	712	1 022
• Autres	24	21
<sup>(1)</sup> dont subventions	2 493	1 795
• France	2 415	1 367
• Europe	78	428

L'exercice 2012 est marqué par un chiffre d'affaires en croissance de 15% avec un niveau de livraison multiplié par 2 par rapport à 2011 soit 21 heures de nouveaux programmes contre 11 heures en 2011.

L'exercice a été marqué par la livraison de :

- 13 heures de livraison de la série *Oggy et les cafards* soit la totalité de la saison 4 ;
- 7 heures de livraison de la série *Flapacha, où es-tu ?* ;
- 1 heure de livraison de la série *Hubert et Takako*.

En contrepartie, le chiffre d'affaires catalogue s'établit à 2 050 milliers d'euros soit une baisse de plus de 40% par rapport 2011, meilleure année réalisée par Xilam. L'année 2012, année sans renouvellement majeur dans les pays historiques dans lesquels Xilam réalise ses ventes, est une année de conquête et consolidation de ses revenus de catalogue sur les prochaines années. En effet, la majorité des cessions de catalogue, a été réalisée dans les pays émergents (comme l'Asie et l'Amérique du Sud) sur lesquels Xilam ne réalisait que peu de ventes par le passé. Les principales séries vendues en 2012 ont été *Oggy et les cafards*, *les Dalton* et *La Famille Féérique*. En parallèle, l'exercice est aussi marqué par des revenus de droits connexes (Sacem, Angoa, Procirep) qui continuent à se consolider et pèsent maintenant plus de 500 milliers d'euros chaque année.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3.2. Autres produits opérationnels courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Aides	83	3
Crédit d'impôt audiovisuel	736	350
Refacturation diverses	125	454
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	34	7
Autres produits	61	64
<b>Autres produits opérationnels courants</b>	<b>1 039</b>	<b>878</b>

### 3.3. Achats

Ce poste comprend notamment la convention d'assistance de gestion entre Xilam Animation SA et MDP Audiovisuel SARL pour un montant de 360 milliers d'euros en 2011 et 2012.

### 3.4. Charges de personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Salaires et charges permanents et intermittents avant imputation aux productions	(7 481)	(4 481)
<i>dont charges patronales</i>	<i>(2 822)</i>	<i>(1 679)</i>
Salaires et charges permanents et intermittents affectés aux productions	6 956	3 854
<i>dont charges patronales</i>	<i>2 665</i>	<i>1 449</i>
Salaires et charges Studio Armada	(218)	(186)
<i>dont charges patronales</i>	<i>(14)</i>	<i>(11)</i>
Retraite et assimilées	(15)	
<b>Charges de personnel</b>	<b>(758)</b>	<b>(813)</b>

Les charges de personnel en France correspondent aux salaires et charges des permanents non affectés aux productions et aux salaires et charges des intermittents sur les séries et films en développement.

La diminution des charges de personnel s'explique par une augmentation de la refacturation aux productions compte tenu d'un volume d'activité multiplié par 2 en 2012 compensée par un accroissement de la masse salariale de la filiale vietnamienne.

### 3.5. Autres charges opérationnelles courantes

Ces charges correspondent aux charges d'exploitation nettes des coûts de production des séries immobilisées à l'actif du bilan.

D'un montant de 1 501 milliers d'euros en 2011 contre 2 057 milliers d'euros en 2012, la variation s'explique pour l'essentiel par :

- un accroissement des loyers et charges locatives pour le siège social situé au 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3) suite au déménagement fin 2011 contre une année pleine en 2012 ;
- une augmentation des rémunérations revenant aux ayants droit ainsi que des rétrocessions de droits aux Soficas.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3.6. Amortissements, dépréciations et provisions

	2012	2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(6 910)</b>	<b>(4 983)</b>
• Reprises sur dépréciations		
• Dotations aux amortissements	(6 910)	(4 983)
• Dotations aux dépréciations		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(438)</b>	<b>(160)</b>
• Reprises sur dépréciations		
• Dotations aux amortissements	(438)	(160)
• Dotations aux dépréciations		
<b>Actifs circulants</b>	<b>119</b>	<b>0</b>
• Reprises sur dépréciations	149	
• Dotations aux dépréciations	(30)	
<b>Total</b>	<b>(7 229)</b>	<b>(5 143)</b>

La forte augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles en 2012 s'explique par un niveau des productions livrées multiplié par 2 par rapport à l'année précédente.

### 3.7. Autres produits et (charges) opérationnels non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles	3	(8)
Coût de déménagement		820
Autres produits et (charges) inhabituels		(22)
Dotations aux provisions pour litiges commerciaux	(347)	
<b>Autres produits et (charges) opérationnels non courants</b>	<b>(344)</b>	<b>790</b>

La dotation aux provisions pour litiges commerciaux concerne la provision destinée à faire face à la condamnation de la cour d'Appel de Paris en date du 10 avril 2013 dans l'affaire Xilam Animation et Storimages à l'encontre des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment pour la série d'animation Cartouche (Cf. note 6.8. Litige).



## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 3.8. Résultat financier

Le résultat financier est principalement composé des charges d'intérêts supportés par la structure.

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	3
Frais financiers activés	247	198
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(406)	(289)
Charges d'intérêts sur contrats de location-financement	(75)	(22)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(234)</b>	<b>(113)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(226)</b>	<b>(110)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	5	
Charge d'intérêt sur régime de retraite et assimilées	(4)	
Intérêts et charges assimilées		(10)
Gains et (pertes) de change nets sur opérations financières	(129)	(7)
Résultat de cession d'immobilisations financières	(1)	
<b>Autres produits et (charges) financiers nets</b>	<b>(129)</b>	<b>(17)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(355)</b>	<b>(127)</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries au cours de la période et d'autre part les intérêts sur les découverts bancaires lorsque ceux-ci sont imputables aux séries.

### 3.9. Impôts

La société Xilam Animation ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2012, le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés présentes au 31 décembre 2011 : Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS et Xilam Multimédia SAS.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Xilam Animation.

#### 3.9.1. Ventilation de la (charge) ou du produit d'impôt

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Impôts courants	(37)	(110)
Impôts différés	(1)	(413)
<b>Produit ou (charge) d'impôt</b>	<b>(38)</b>	<b>(523)</b>
<b>Taux effectif d'impôt (%)</b>	<b>21,00%</b>	<b>20,22%</b>

Le taux effectif d'impôt est le rapport entre la charge d'impôt et le résultat net avant impôt.

La charge d'impôts courants en 2012 correspond à un ajustement de l'impôt sur les sociétés 2011 suite à l'impact des changements induits par les modifications de la loi fiscale.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 3.9.2. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

(En milliers d'euros)	2012	2011
Résultat des sociétés avant impôt	181	2 584
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33%	33,33%
<b>Impôt théorique</b>	<b>(60)</b>	<b>(861)</b>
Effet des différences permanentes et temporaires	(275)	(43)
Actifs d'impôts différés non reconnus sur déficits de l'exercice		
Utilisation des déficits antérieurs du groupe français	94	498
Activation des déficits reportables antérieurs du groupe français	(42)	(233)
Crédit d'impôt audiovisuel <sup>(1)</sup>	245	117
<b>Produit ou (charge) d'impôt effectivement constaté</b>	<b>(38)</b>	<b>(523)</b>
Taux effectif d'impôt	21,00%	20,22%

<sup>(1)</sup> Le crédit d'impôt audiovisuel figure sous la rubrique "Impôts" dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en "Autres produits opérationnels courants".

#### 3.10. Résultat par actions

##### 3.10.1. Résultat de base par action

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	2012	2011
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier	4 700 000	4 700 000
Nombre d'actions propres au 1 <sup>er</sup> janvier		
(Acquisition)/Cession pondérée d'actions propres sur la période	(10 555)	
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 689 445	4 700 000

##### 3.10.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la date de clôture.

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, il n'existe aucun instrument dilutif.

	2012	2011
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 689 445	4 700 000
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif		
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 689 445	4 700 000

## 4. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

### 4.1. Ecart d'acquisition

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période		31.12.11
		+	-	
Valeurs brutes	664			664
Dépréciations	0			
<b>Valeurs nettes</b>	<b>664</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

En l'absence d'apparition d'indices de perte de valeur suite au test annuel de dépréciation basé sur les économies futures attendues, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'est intervenue sur l'exercice 2012. Les tests des sensibilités effectués à la clôture de l'exercice sur la valorisation du goodwill consistant en une variation de plus ou moins 1% du taux d'actualisation n'ont pas démontré de risque de dépréciation du goodwill de Armada TMT.

Les variations au titre de l'exercice 2011 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements / Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.10	664		664
Acquisitions / (Dotations nettes)			0
(Cessions) / Reprise sur cessions			0
<b>Valeurs au 31.12.11</b>	<b>664</b>	<b>0</b>	<b>664</b>

### 4.2. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Séries d'animation	76 167			9 247	66 920
Films d'animation	18 411				18 411
Jeux vidéo	3 114	98			3 016
Productions musicales	207				207
Logiciels	264	39			225
Séries d'animation en cours de production	4 336	9 422		(9 247)	4 161
Films d'animation en cours de production	2 710	2 710			
<b>Valeurs brutes</b>	<b>105 209</b>	<b>12 269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>92 940</b>
Séries d'animation acquises	(60 471)	(6 733)			(53 738)
Films d'animation produits	(17 622)				(17 622)
Jeux vidéo	(3 044)	(28)			(3 016)
Productions musicales	(187)	(138)			(49)
Logiciels	(229)	(11)			(218)
<b>Amortissements</b>	<b>(81 553)</b>	<b>(6 910)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(74 643)</b>
<b>Valeur nettes</b>	<b>23 656</b>	<b>5 359</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 297</b>

<sup>(1)</sup>Virements de poste à poste.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, la valeur brute du film *Kaena - La Prophétie* a été diminuée du montant du crédit Coficiné restant à rembourser sur ce film à la date de clôture, car la Direction a estimé qu'il avait perdu toute probabilité de remboursement car adossé aux recettes futures du film.

L'augmentation de la valeur brute des séries d'animation produites correspond aux investissements dans les épisodes des séries qui ont été livrés aux diffuseurs au cours l'année 2012 : *Flapacha, où es-tu ?* (40 épisodes), *Oggy et les cafards – Saison 4* (78 épisodes) et *Hubert et Takako* (4 épisodes).

Les séries en cours de production au 31 décembre 2012 sont : *Flapacha, où es-tu ?* (12 épisodes), *Hubert et Takako* (74 épisodes) et *Les Dalton – Saison 2* (117 épisodes).

Le poste "Films d'animation en cours de production" concerne le long métrage *Oggy et les cafards*.

Le montant des frais financiers capitalisés au titre de l'exercice 2012 s'élève à 247 milliers d'euros, contre 198 milliers d'euros en 2011.

Les variations au titre de l'exercice 2011 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements /Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.10	85 520	(70 037)	15 483
Acquisitions / (Dotations nettes)	7 799	(4 985)	2 814
(Cessions) / Reprise sur cessions	(379)	379	0
<b>Valeurs au 31.12.11</b>	<b>92 940</b>	<b>(74 643)</b>	<b>18 297</b>

### 4.3. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Installations - Agencements	583	145			438
Matériel de bureau et informatique	2 377	432	(4)	1	1 948
<i>dont contrats de location-financement</i>	<i>2 217</i>	<i>396</i>			<i>1 821</i>
Matériel audiovisuel	26	24			2
Mobilier	117	65			52
<b>Valeurs brutes</b>	<b>3 103</b>	<b>666</b>	<b>(4)</b>	<b>1</b>	<b>2 440</b>
Installations - Agencements	(65)	(62)			(3)
Matériel de bureau et informatique	(1 411)	(351)	4	(1)	(1 063)
<i>dont contrats de location-financement</i>	<i>(1 285)</i>	<i>(314)</i>			<i>(971)</i>
Matériel audiovisuel	(5)	(3)			(2)
Mobilier	(23)	(22)			(1)
<b>Amortissements, dépréciations</b>	<b>(1 504)</b>	<b>(438)</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>(1 069)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 599</b>	<b>228</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 371</b>

<sup>(1)</sup> Variations de change.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

Les variations au titre de l'exercice 2011 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements /Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.10	1 366	(1 248)	118
Acquisitions / (Dotations nettes)	1 426	(163)	1 263
(Cessions) / Reprise sur cessions	(351)	341	(10)
Ecart de conversion	(1)	1	0
<b>Valeurs au 31.12.11</b>	<b>2 440</b>	<b>(1 069)</b>	<b>1 371</b>

### 4.4. Actifs financiers non courants

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Prêts	73	73			
Dépôts	172	7	(2)	3	164
Cautionnements	493	10			483
<b>Valeurs brutes</b>	<b>738</b>	<b>90</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>	<b>647</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0</b>				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>738</b>	<b>90</b>	<b>(2)</b>	<b>3</b>	<b>647</b>

<sup>(1)</sup>Reclassement du poste "Actifs financiers courants".

Les variations au titre de l'exercice 2011 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements /Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.10	28		28
Acquisitions / (Dotations nettes)	645		645
Reclassement	(26)		(26)
<b>Valeurs au 31.12.11</b>	<b>647</b>	<b>0</b>	<b>647</b>

### 4.5. Actifs d'impôts non courants

#### 4.5.1. Variation des impôts différés

(En milliers d'euros)	31.12.12	Variation	Autres <sup>(1)</sup>	31.12.11
Impôts différés actifs	1 302	(1)	36	1 267
Impôts différés passifs	(501)			(501)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>801</b>	<b>(1)</b>	<b>36</b>	<b>766</b>

#### 4.5.2. Origine des impôts différés

(En milliers d'euros)	31.12.12	Variation	Autres <sup>(1)</sup>	31.12.11
Déficits fiscaux activés	3 273	(54)		3 227
Amortissements dérogatoires sur séries et films d'animation	(2 431)	61		(2 370)
Autres décalages temporaires	(41)	(8)	36	(69)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>801</b>	<b>(1)</b>	<b>36</b>	<b>766</b>

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque clôture sur la base de prévisions d'activité récentes. Au 31 décembre 2012, Xilam Animation a consommé 94 milliers d'euros des déficits fiscaux disponibles compte tenu d'un exercice fiscal bénéficiaire. D'autre part, 42 milliers d'impôts différés actifs ont été reconnus compte tenu de la capacité de consommation des déficits sur les 5 prochains exercices. Au 31 décembre 2012, un stock d'impôts différés de 495 milliers d'euros (soit 1 486 milliers de déficits en base) n'a pas encore été activé. Ces déficits sont, compte tenu de la loi fiscale en vigueur, reportable indéfiniment.

#### 4.6. Actifs financiers courants

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Prêts	1	3	(12)		10
Dépôts	0		(23)	(3)	26
Cautionnements	0		(2)		2
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	0		(2)		2
Autres immobilisations financières	3	19	(16)		
<b>Valeurs brutes</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>(53)</b>	<b>(3)</b>	<b>38</b>
Dépréciations	0				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>(53)</b>	<b>(3)</b>	<b>38</b>

<sup>(1)</sup>Reclassement au poste "Actifs financiers non courants".

Les variations au titre de l'exercice 2011 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements /Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs au 31.12.10	1		1
Acquisitions / (Dotations nettes)	12		12
(Cessions) / Reprise sur cessions	(1)		(1)
Reclassement	26		26
<b>Valeurs au 31.12.11</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>38</b>

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.7. Créances clients et autres créances

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	3	93
Créances clients et comptes rattachés	4 522	4 472
<i>dont produits à recevoir</i>	<i>1 303</i>	<i>2 162</i>
Créances sur personnel et organismes sociaux	8	2
<i>dont produits à recevoir</i>	<i></i>	<i>2</i>
Créances fiscales - hors Impôt sur les bénéfices	694	573
<i>dont produits à recevoir</i>	<i>18</i>	<i>1</i>
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 345	680
Compte courant	193	
Créances diverses	612	1 096
<i>dont produits à recevoir</i>	<i>4</i>	<i>14</i>
Charges constatées d'avance	673	900
<b>Valeurs brutes</b>	<b>8 050</b>	<b>7 816</b>
Clients		(149)
Créances diverses	(30)	
<b>Dépréciations</b>	<b>(30)</b>	<b>(149)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>8 020</b>	<b>7 667</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	7 818	6 946
• de 1 à 5 ans	202	721
• à plus de 5 ans		

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

### 4.8. Capitaux propres

#### 4.8.1. Composition du capital

	31.12.12	Mouvements de la période		31.12.11
		+	-	
Nombre de titres	4 465 000	(235 000)		4 700 000
Nominal	0,10 €		0,10 €	0,10 €
<b>Capital (en milliers d'euros)</b>	<b>447</b>	<b>0</b>	<b>(23)</b>	<b>470</b>

Le capital se compose de 4 465 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2012 suite à la décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012 d'annuler 235 000 actions.

Le capital se composait de 4 700 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2011.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2012 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>4 700 000</b>		<b>4 700 000</b>
Annulation	(235 000)	235 000	0
Rachat d'actions propres		(468 103)	(468 103)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(233 103)</b>	<b>4 231 897</b>

### 4.8.2. Actions propres

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité, sont portées en déduction des capitaux propres.

Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2012 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>4 700 000</b>		<b>4 700 000</b>
Annulation	(235 000)	235 000	0
Rachat d'actions propres		(468 103)	(468 103)
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>4 465 000</b>	<b>(233 103)</b>	<b>4 231 897</b>

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2012 :

<i>(En nombre d'actions)</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans de stock-options	Total	<i>En milliers d'euros</i>
<b>Au 31 décembre 2011</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Annulation	(235 000)		(235 000)	(470)
Rachat d'actions propres	468 103		468 103	937
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>233 103</b>	<b>0</b>	<b>233 103</b>	<b>467</b>
<i>En milliers d'euros</i>	<b>467</b>			

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2012, Xilam Animation détient au 31 décembre 2012 :

- 2 648 de ses propres actions suite à la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité avec Kepler Capital Markets en date du 23 novembre 2012 (dont la ligne de liquidité associée s'élève à 3 milliers d'euros), (cf. section 11.3.3. Contrat de liquidité du rapport de gestion).
- 7 205 de ses propres actions acquises le 20 décembre 2012 auprès de CITA FCPR 1 pour une contrevaletur de 14 milliers d'euros affectées au contrat de liquidité. La mise à disposition de ses actions auprès de Kepler Capital Markets s'est faite le 11 janvier 2013.
- 223 250 de ses propres actions, représentant 0,05 % du capital, acquises le 20 décembre 2012 auprès de CITA FCPR 1 pour une contrevaletur de 447 milliers d'euros et qui ont vocation à financer des opérations de croissance externe, étant précisé que ces actions pourront être annulées dans l'hypothèse où ces dernières seraient financées par d'autres moyens ;



## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Le 20 décembre 2012, 235 000 actions propres ont également été acquises auprès de CITA FCPR 1 pour un montant de 470 milliers d'euros aux fins d'annulation immédiate. Elles ont été annulées le 27 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, Xilam Animation SA détient 233 103 actions propres pour une valeur qui ressort à 467 milliers d'euros. Au 31 décembre 2012, la valeur des actions propres portée en déduction des capitaux propres consolidés de l'exercice s'élève à 947 milliers d'euros.

#### 4.8.3. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

#### 4.8.4. Options de souscription d'actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé sur l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'options exerçables.

#### 4.8.5. Informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2012. Compte-tenu de l'utilisation massive de crédits-court terme adossés aux créances nées ou contractualisées et par définition fluctuantes, mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe, celui-ci ne suit pas de ratio d'endettement. La politique du Groupe est de maintenir un niveau élevé de préfinancement de ses productions.

## 4.9. Provisions courantes et non courantes

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période				31.12.11
		+	- <sup>(1)</sup>	- <sup>(2)</sup>	- <sup>(3)</sup>	
Provisions pour retraite et assimilées	130	19			111	
<b>Provisions non courantes</b>	<b>130</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111</b>	
Provisions pour litiges commerciaux <sup>(4)</sup>	347	347				
<b>Provisions courantes</b>	<b>347</b>	<b>347</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>477</b>	<b>366</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>111</b>	
Impact sur les autres éléments du résultat global					111	
Impact sur le résultat opérationnel courant		19				
Impact sur le résultat opérationnel non courant		(347)				

<sup>(1)</sup> Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

<sup>(2)</sup> Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

<sup>(3)</sup> Ecarts actuariels et autres variations.

<sup>(4)</sup> Cette rubrique comprend la provision destinée à faire face à la condamnation de la cour d'Appel de Paris en date du 10 avril 2013 dans l'affaire Xilam Animation et Storimages à l'encontre des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment pour la série d'animation Cartouche (Cf. note 6.8. Litige).

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.9.1. Provisions pour retraites et assimilées

#### 4.9.1.1. Principales hypothèses actuarielles

Les engagements sont déterminés suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles long terme sur les données démographiques (rotation du personnel, mortalité) et financières (augmentation des salaires, taux d'actualisation). Ces paramètres sont revus chaque année. L'incidence des changements d'hypothèses actuarielles sur le montant de l'engagement est enregistrée en écarts actuariels. Ces écarts actuariels sont pris en compte directement en capitaux propres.

Les hypothèses retenues par le Groupe sont les suivantes :

	31.12.12	31.12.11
Taux d'actualisation (inflation incluse)	3,00%	4,75%
Augmentation des salaires	3,00%	3,00%

Le taux d'actualisation retenu est celui de l'indice Iboxx Corporate AA 10+.

#### 4.9.1.2. Evolution de la provision pour retraites

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12
Dettes actuarielles à l'ouverture	84
Coût des services rendus sur la période	15
Coût financier (effet de l'actualisation)	4
Pertes et (gains) actuariels générés sur la période	27
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>130</b>

#### 4.9.1.3. Analyse des écarts actuariels enregistrés en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12
Pertes et (gains) actuariels liés aux effets d'expérience	(8)
Pertes et (gains) actuariels liés aux modifications d'hypothèses	35
<b>Pertes et (Gains) actuariels générés sur la période</b>	<b>27</b>

#### 4.9.1.4. Analyse de la charge enregistrée en résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12
Coût des services rendus sur la période	(15)
<b>Total coût du personnel</b>	<b>(15)</b>
Coût financier (effet de l'actualisation)	(4)
<b>Total résultat financier</b>	<b>(4)</b>
<b>Total (charge) / produit</b>	<b>(19)</b>

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.10. Endettement financier net

Par endettement financier net, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières minoré des équivalents de trésorerie.

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Daily".

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	236	240
Soldes créditeurs de banques	(809)	(572)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>(573)</b>	<b>(332)</b>
<b>Dettes financières non auto-liquidatives non courantes</b>		
• Emprunts	(1 005)	(528)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(652)	(631)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives courantes</b>		
• Emprunts	(625)	(372)
• Dettes liées aux contrats de location-financement	(317)	(229)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(2 599)</b>	<b>(1 760)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(3 172)</b>	<b>(2 092)</b>
<b>Dettes financières auto-liquidatives non courantes</b>		
• Crédits de production	(541)	(98)
• Concours bancaires courants		
<b>Dettes financières auto-liquidatives courantes</b>		
• Crédits de production	(6 222)	(4 693)
• Concours bancaires courants	(1 198)	(1 019)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(7 961)</b>	<b>(5 810)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(11 133)</b>	<b>(7 902)</b>

Par endettement financier structurel net consolidé, le Groupe entend l'ensemble des dettes financières non garanties par des contrats de vente (préachats, ventes de droits...), c'est-à-dire les soldes créditeurs de banques, les emprunts et les dettes liées aux contrats de location-financement, desquels sont retranchés les actifs financiers à long terme.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	(573)	(332)
Emprunts	(625)	(372)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(317)	(229)
<b>Endettement net structurel court terme &lt; à 1 an</b>	<b>(1 515)</b>	<b>(933)</b>
Emprunts	(1 005)	(528)
Dettes liées aux contrats de location-financement	(652)	(631)
Actifs financiers long terme	738	647
<b>Endettement net structurel long terme &gt; à 1 an</b>	<b>(919)</b>	<b>(512)</b>
<b>Endettement net structurel total (A)</b>	<b>(2 434)</b>	<b>(1 445)</b>
Capitaux propres consolidés attribuables aux actionnaires de la société mère (B)	9 728	10 423
<b>Ratio endettement structurel net (A/B)</b>	<b>25,0%</b>	<b>13,9%</b>

#### 4.10.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Comptes bancaires	234	238
Caisses	2	2
<b>Valeur brute</b>	<b>236</b>	<b>240</b>

#### 4.10.2. Dettes financières

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	-	Variation	
Emprunts	1 630	1 630	(900)		900
<i>dont intérêts courus à payer</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>
Dettes liées aux contrats de location-financement	969	396	(287)		860
Crédits de production	6 763	12 384	(10 412)		4 791
Soldes créditeurs de banques	809			237	572
<i>dont intérêts courus à payer</i>	<i>19</i>			<i>(2)</i>	<i>21</i>
Concours bancaires courants	1 198			179	1 019
<b>Total</b>	<b>11 369</b>	<b>14 410</b>	<b>(11 599)</b>	<b>416</b>	<b>8 142</b>
Échéances					
• à moins d'un an	9 171				6 885
• de 1 à 5 ans	2 198				1 257
• à plus de 5 ans					

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, le solde du crédit Coficiné pour le film *Kaena - La Prophétie* a été reclassé en diminution de l'actif net du film du fait de sa forte improbabilité à le rembourser car adossé aux recettes que le film génère.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

#### 4.10.3. Caractéristiques des principaux contrats au 31 décembre 2012

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = créditeur)	Compte d'attente	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt Natixis Coficiné - Moyen terme	1 630	870			1 005	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/12/16
<b>Emprunts</b>	<b>1 630</b>	<b>870</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 005</b>		
Flapacha où es-tu ? - Production	1 262	152				Euribor + <sup>(1)</sup>	04/08/13
Crédit de trésorerie 2011	212					Euribor + <sup>(1)</sup>	22/01/13
Oggy et les cafards, Saison 4 - Production	1 041	84	-2			Euribor + <sup>(1)</sup>	19/08/13
Hubert et Takako - Production	1 326	1 146		-4	541	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/08/14
Hubert et Takako - Export		538				Euribor + <sup>(1)</sup>	03/10/14
Oggy et les cafards, le film - Production	1 921	271				Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14
Les Dalton, Saison 2 - Production	1 007	1 593				Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14
<b>Crédits de production</b>	<b>6 769</b>	<b>3 784</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>	<b>541</b>		

<sup>(1)</sup> La marge oscille entre 1,25% et 3%.

#### 4.11. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 673	2 607
dont charges à payer	1 106	1 134
Dettes sur immobilisations	27	397
<b>Total</b>	<b>2 700</b>	<b>3 004</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	2 700	3 004
• de 1 à 5 ans		
• à plus de 5 ans		

#### 4.12. Autres dettes courantes

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Dettes sociales	973	1 065
dont charges à payer	186	205
Dettes fiscales	685	438
dont charges à payer	55	37
Subventions de production nettes	2 536	895
Dettes diverses	1 667	1 789
dont charges à payer	895	1 057
<b>Total</b>	<b>5 861</b>	<b>4 187</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	5 500	3 242
• de 1 à 5 ans	361	945
• à plus de 5 ans		

Les subventions à la production attribuées sont nettes du montant des subventions restant à recevoir.

Les dettes diverses sont principalement constituées de charges à payer composées de versements dus aux ayants-droits, de rétrocessions de droits aux Soficas et de coûts engagés sur des productions en cours.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 4.13. Acomptes clients et produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Avances clients	2 783	1 042
Produits constatés d'avance	633	1 287
Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel	2 209	1 604
<b>Total</b>	<b>5 625</b>	<b>3 933</b>
Échéances :		
• à moins de 1 an	5 597	3 849
• de 1 à 5 ans	28	84
• à plus de 5 ans		

Les produits constatés d'avance sont constitués :

- de recettes facturées dont le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant n'est pas avéré à la clôture à hauteur de 3 416 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 2 329 milliers d'euros au 31 décembre 2011,
- du crédit d'impôt audiovisuel non reconnu pour 2 209 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 1 604 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2012, la trésorerie s'élève à 236 milliers d'euros contre 240 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Cette diminution de 4 milliers d'euros s'explique principalement comme suit :

- une trésorerie nette positive générée par l'activité pour 11 291 milliers d'euros ; la capacité d'autofinancement de 8 230 milliers d'euros ayant été augmentée d'un excédent en fonds de roulement de 3 061 milliers d'euros
- des acquisitions nettes des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 13 359 milliers d'euros,
- un décaissement net lié aux opérations sur actions propres pour 937 milliers d'euros,
- une augmentation nette des dettes financières de 3 227 millions d'euros,
- des intérêts nets décaissés pour 226 milliers d'euros.

## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.12		31.12.11	
	France	Vietnam	France	Vietnam
Cadres	18	12	15	12
Non cadres	5		5	
Agents de maîtrise		102		95
Employés		23		25
<b>Permanents</b>	<b>23</b>	<b>137</b>	<b>20</b>	<b>132</b>
Cadres	28		17	
Non cadres	37		23	
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>65</b>		<b>40</b>	
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>137</b>	<b>60</b>	<b>132</b>

### 6.2. Rémunération des mandataires sociaux

Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, ne perçoit aucune rémunération de Xilam Animation ni d'aucune de ses filiales. Il est rémunéré avec un statut de gérant majoritaire par MDP Audiovisuel SARL, société liée avec Xilam par une convention d'assistance avec pour mission d'assurer la Direction générale, la direction artistique et littéraire et le financement et suivi des productions du groupe Xilam.

Au cours de l'exercice 2012, MDP Audiovisuel a perçu pour les douze mois de l'exercice des honoraires de 360 milliers d'euros au titre de cette convention d'assistance.

Aucune autre rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2012 aux autres membres du Conseil d'administration.

### 6.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

L'application de la norme IAS 24 impose aux groupes de détailler les opérations réalisées avec les parties liées.

Les sociétés suivantes ont été identifiées comme parties liées :

- MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- Les Films du Gorak SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
- One World Films SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est co-gérant associé,
- Xilam Group SAS, dont MDP Audiovisuel SARL est président, représenté par Marc du Pontavice, gérant majoritaire.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

	31.12.12				31.12.11			
	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	XilamGroup	MDP Audiovisuel	Les Films du Gorak	One World Films	
Actifs financiers non courants				73				
Créances clients	19		224	131			79	
Autres créances	243		216			1	76	
Dettes fournisseurs			6		431			
Autres dettes courantes								
	2012				2011			
Chiffre d'affaires	1	1	120	1			220	
Autres produits opérationnels courants	16			109			454	
Autres charges courantes	430				440			

## 6.4. Engagements

### 6.4.1. Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan (donnés et reçus) sont les suivants :

(en milliers d'euros)

	31.12.12	31.12.11
<b>Engagements de production</b>		
Engagements donnés sur la production des séries et films	16 496	10 974
Engagements reçus (achats de droits, co-production ...)	18 071	11 462
<b>Engagements de financement</b>		
Nantissement des revenus du catalogue donné en garantie à hauteur des lignes de financement existantes	1 630	861
Assurance homme clé donnée en garantie des lignes de financement existantes	3 000	150
<b>Autres engagements</b>		
Cautions et avals donnés dans le cadre du contrat de bail du siège social	485	485
Engagements de loyers (contrats de location simple) <sup>(1)</sup>	780	1 177
• à moins de 1 an	449	434
• de 1 à 5 ans	331	743

(1) Détail des engagements minimum au titre de contrats de location simples non résiliables. Les montants sont indexés au dernier taux connu.

### 6.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam Animation SA au 31 décembre 2012.

### 6.4.3. Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2012, le nombre d'heures accumulées non consommées au titre du droit individuel à la formation s'élève à 1 373 heures. Aucun salarié n'a fait demande de l'utilisation de son droit. Pour mémoire, le droit individuel à formation est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (Code du travail Art. L933-1). Ce droit est de 21 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 126 heures par personne. Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.



## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 6.5. Risques

#### 6.5.1. Risque de taux d'intérêt

Le suivi du risque de taux d'intérêt et de la sensibilité peut se résumer de la façon suivante au 31 décembre 2012 (hypothèse retenue : augmentation de 1 point des taux d'intérêt) :

(En milliers d'euros)	31.12.12	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	0			
Actifs financiers à taux variable	236	236		
Actifs financiers non exposés	0			
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>236</b>	<b>236</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Passifs financiers à taux fixe				
Passifs financiers à taux variable	(11 369)	(9 171)	(2 198)	
Passifs financiers non exposés	0			
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>(11 369)</b>	<b>(9 171)</b>	<b>(2 198)</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Trésorerie et équivalents de trésorerie.

<sup>(2)</sup> Dettes financières.

(En milliers d'euros)	31.12.12	Taux fixe	Taux variable	Non exposés
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	236		236	
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	(11 369)	0	(11 369)	
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(11 133)</b>	<b>0</b>	<b>(11 133)</b>	<b>0</b>
Couverture	0			
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(11 133)</b>	<b>0</b>	<b>(11 133)</b>	<b>0</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	(111)		(111)	

<sup>(1)</sup> Trésorerie et équivalents de trésorerie.

<sup>(2)</sup> Dettes financières.

<sup>(3)</sup> Impact en année pleine.

Ainsi, une hausse instantanée d'1 point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de 111 milliers d'euros.

Xilam n'envisage pas de mettre en place une couverture de taux à court terme pour couvrir ce risque.

#### 6.5.2. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, Xilam se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Xilam s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Xilam étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Les prévisions de décaissements en dollars sont établies sur une base mensuelle au moment des reportings de coûts de production. La Direction Financière, compte tenu des prévisions économiques et des informations recueillies auprès des salles de marché où Xilam est accréditée, décide de l'opportunité de couvrir ou non le solde net en dollars par des contrats à terme sur le dollar, notamment lorsque le taux à terme est plus favorable que celui qui est utilisé lors de l'élaboration des budgets. La couverture peut être totale ou partielle, en fonction des anticipations de variations de la devise. Au cours de la période, aucune couverture n'a été décidée.

La position nette en devises du groupe au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	Total	CAD	CHF	GBP	USD	VND
Actifs	934	197	41	48	648	163
Passifs	0					(102)
Hors bilan	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>934</b>	<b>197</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>648</b>	<b>61</b>
Couverture	0					
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>934</b>	<b>197</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>648</b>	<b>61</b>
Sensibilité <sup>(1)</sup>	(7)	(2)	(0)	(0)	(6)	(1)

<sup>(1)</sup> Impact en année pleine.

L'exposition nette en devises contre-valorisée en euro aux cours de clôture, après prise en compte des couvertures est de 934 milliers d'euros. La sensibilité de la position nette globale en devises face à une évolution uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (7) milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à 1 363 milliers d'euros, soit 13,4% du chiffre d'affaires consolidé.

(En milliers d'euros)	Total	CAD	CHF	GBP	USD
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	1 363	44	41	165	1 113

Compte tenu d'une activité 2013 importante dans les territoires de croissance que sont l'Asie et l'Amérique du Sud, où la devise de transaction est le dollar US, le Groupe mettra en place des couvertures à terme afin de se couvrir d'éventuelles variations du dollar US et de l'euro lorsque les encaissements des contrats seront très échelonnés dans le temps avec la prise en compte des évolutions à 12 mois de la parité dollar US/euro.

### 6.5.3. Risque de crédit

La politique du Groupe Xilam est de préfinancer quasi-intégralement chacune de ses nouvelles productions auprès d'établissements financiers spécialisés, ce qui garantit un flux de liquidité mensuel nécessaire à couvrir ses dépenses de production ainsi que les frais généraux affectés aux productions.

Xilam bénéficie de crédits bancaires auprès de Coficiné pour les développements, les productions en cours et celles terminées, adossés aux créances nées ou contractualisées et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes (cf. détail en paragraphe 4.9. Dettes financières).

Les débloquages sont réglés et échelonnés selon des conditions liées généralement à des étapes de production.

L'encaissement se fait selon un échéancier déterminé entre Xilam et ses clients, partie intégrante au contrat. Compte tenu de la qualité des créances clients cédées en garantie, le risque de crédit supporté par Xilam est minime.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

Ce mode de financement propre au secteur d'activité dans lequel opère le Groupe ne suit pas de ratio d'endettement.

Les revenus du catalogue ainsi que les ventes non cédées aux établissements financiers sont affectés au financement des frais généraux et des frais de développement.

Pour permettre de subvenir aux besoins de liquidités conjoncturels, Xilam bénéficie également de facilités de caisse et de lignes d'escompte (anciennement loi Dailly) auprès de ses banques pour des montants respectifs et cumulés de 400 milliers d'euros et 2 000 milliers d'euros.

Le Groupe n'a pas mis en place de dérivés de crédit à ce jour.

#### 6.5.4. Risque sur actions

Xilam Animation et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives.

Au 31 décembre 2012, Xilam Animation détient en autocontrôle 233 103 titres (223 250 titres détenus en autocontrôle affectés à des opérations de croissance externe, 7 205 titres affectés au contrat de liquidité mais non encore transférés et 2 648 titres détenus au travers du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets). L'acquisition des titres en autocontrôle a été effectuée au travers du rachat de 465 455 titres à CITA FCPR 1 dont 235 000 titres ont été annulés conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2012. Ce rachat a été effectué au prix unitaire de 2 euros, soit une décote de 13% par rapport au cours de clôture du 20 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, la valeur des marchés des actions Xilam Animation est supérieure à la valeur d'acquisition des actions comptabilisées au bilan de Xilam Animation. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Les perspectives de cours attendues sur les prochaines années n'indiquent pas, à ce jour, de risque majeur sur la valeur des actifs détenus.

Par ailleurs, la valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations du cours de l'action sont sans incidence sur le compte de résultat consolidé.

## 6.6. Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

La norme IFRS 7 amendée en 2009 demande de classer les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan selon les 3 niveaux suivants :

- Niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- Niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe par niveau de hiérarchie. Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

	31.12.12		Ventilation par catégorie d'instruments					Niveau hiérarchique
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Autres actifs financiers non courants	738	738			738			na
Autres actifs financiers courants	4	4			4			na
Trésorerie et équivalents de trésorerie	236	236	236					1
<b>Actifs financiers</b>	<b>978</b>	<b>978</b>	<b>236</b>	<b>0</b>	<b>742</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dettes financières non courantes	2 198	2 198				2 198		na
Dettes financières courantes	9 171	9 171				9 171		na
<b>Passifs financiers</b>	<b>11 369</b>	<b>11 369</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 369</b>	<b>0</b>	

	31.12.11		Ventilation par catégorie d'instruments					Niveau hiérarchique
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
Autres actifs financiers non courants	647	647			647			na
Autres actifs financiers courants	38	38			38			na
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240	240	240					1
<b>Actifs financiers</b>	<b>925</b>	<b>925</b>	<b>240</b>	<b>0</b>	<b>685</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dettes financières non courantes	1 257	1 257				1 257		na
Dettes financières courantes	6 885	6 885				6 885		na
<b>Passifs financiers</b>	<b>8 142</b>	<b>8 142</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 142</b>	<b>0</b>	

## 6.7. Information sectorielle

Le Groupe Xilam exerce son activité sur un secteur unique : la production d'œuvres audiovisuelles ainsi que des produits dérivés qui découlent de cette activité.

## 6.8. Litige

Xilam Animation et Storimages (société du groupe Dargaud) ont coproduit la série d'animation *Cartouche* en 2001. Les sociétés allemandes VIF Zweite et VIF Dritte sont intervenues dans le financement de cette série, en tant que fonds de placement pour l'investissement dans la production audiovisuelle.

Le 9 février 2007, les sociétés VIF Zweite et VIF Dritte ont assigné les sociétés Xilam Animation et Storimages devant le Tribunal de commerce de Paris, aux fins de revendiquer, alors même qu'aucune stipulation contractuelle ne le prévoyait, une quote-part du budget affecté aux frais généraux assumés par Xilam Animation et Storimages ainsi qu'une quote-part des rémunérations dites « salaire producteur ». Les frais généraux correspondent à la quote-part des frais de fonctionnement internes (loyer, fournitures de

## Comptes consolidés

### Notes annexes aux comptes consolidés

bureau, énergie...) affectés à la production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle par les producteurs de cette œuvre. Les salaires producteurs correspondent, quant à eux, à la rémunération du producteur assurant l'exécution matérielle de l'œuvre (le « producteur exécutif ») et/ou la gestion de la production et qui en garantit à ce titre la bonne fin (le « producteur délégué »).

Par jugement en date du 31 août 2010, le Tribunal de commerce de Paris a débouté VIF Zweite et VIF Dritte de leurs demandes. En effet, le Tribunal a suivi les arguments de Xilam Animation et a constaté qu'en droit allemand, le partage des quotes-parts de frais généraux et salaire producteur suppose une « contribution déterminante à la réalisation de la série » et constate « l'absence de participation effective » des sociétés allemandes à la réalisation de la série.

Par déclaration en date du 17 mars 2011, VIF Zweite et Alonso Entertainment (venue aux droits de VIF Dritte) ont interjeté appel de ce jugement.

Aux termes d'un arrêt en date du 10 avril 2013, la Cour d'Appel de Paris a fait droit aux demandes des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment et condamne les sociétés Xilam Animation et Storimages (i) à payer à VIF Zweite la somme de 187 milliers d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts au taux légal allemand augmenté de cinq points à compter du 22 juillet 2001 (ii) à payer à Alonso Entertainment la même somme.

La Cour d'Appel de Paris a notamment considéré « qu'un fonds d'investissement a une réelle influence sur l'organisation du tournage et supporte la totalité des risques économiques de la production dans la mesure où il a versé sa contribution au financement de la série », ce qui justifie le paiement d'une quote-part de frais généraux et salaire producteur à due proportion de son apport au budget de la série. La Cour d'Appel de Paris indique que Xilam Animation et Storimages sont chacune tenues au paiement de 50% de la condamnation. En conséquence Xilam Animation est tenue au paiement de 187 milliers d'euros à titre principal, de 141 milliers d'euros à titre d'intérêts et de 15 milliers d'euros au titre de l'article 700 du NCPC (remboursement des frais d'avocat de la partie adverse), soit un total de 343 milliers d'euros. L'intégralité de ce montant a été provisionnée dans les comptes clos au 31 décembre 2012.

Xilam Animation étudie auprès d'un avocat près la Cour de Cassation les possibilités de se pourvoir en cassation. Le pourvoi en cassation ne suspend pas l'exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris.

## 6.9. Contrôle fiscal

Xilam Animation SA fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Les éventuelles conclusions interviendront au cours du second semestre 2013.

## 6.10. Événements post-clôture

A l'exception de la condamnation de Xilam Animation décrite au paragraphe 6.8 ci-dessus, aucun autre événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

## Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

### 6.11. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2012 et 2011 pour chacun des commissaires aux comptes de Xilam Animation S.A. s'élève à :

	Ernst & Young Audit				Compagnie Européenne de Contrôle des Comptes				Total			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011		
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Xilam Animation S.A. (société mère)	46	42	100	100	33	24	87	83	79	66	94	93
• Filiales intégrées					5	5	13	17	5	5	6	7
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>84</b>	<b>71</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Xilam Animation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.5.10.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des œuvres audiovisuelles en fonction des recettes nettes attendues de l'exploitation de ces droits. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre groupe, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre groupe.

## Comptes consolidés

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- La note 4.5.1 de l'annexe expose les conditions dans lesquelles votre groupe a été amené à activer ses déficits reportables. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre groupe, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'élaboration des données prévisionnelles utilisées, à revoir les calculs effectués par votre groupe et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.
- La note 2.5.5 de l'annexe mentionne la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode en vérifiant l'existence de bases contractuelles aux produits et en nous assurant de la livraison effective sur l'exercice des épisodes des séries reconnus en chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONTROLE DES  
COMPTES

ERNST & YOUNG Audit

Fabienne Hontarrède

Isabelle Agniel



## Comptes sociaux

# Sommaire

<b>Tableaux de synthèse.....</b>	<b>132</b>
Comptes de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 .....	132
Bilans aux 31 décembre 2011 et 2012 .....	133
<b>Notes annexes aux comptes sociaux .....</b>	<b>134</b>
1. Activités / Faits caractéristiques de l'exercice .....	134
2. Principes, règles et méthodes comptables .....	135
2.1. Principes généraux .....	135
2.2. Changement de méthode comptable .....	135
2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux .....	135
2.4. Utilisation d'estimations .....	135
2.5. Approbation des comptes .....	136
2.6. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires .....	136
2.7. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA) .....	136
2.8. Crédit d'impôt audiovisuel .....	136
2.9. Produits et charges exceptionnels .....	137
2.10. Immobilisations incorporelles .....	137
2.11. Immobilisations corporelles .....	139
2.12. Immobilisations financières .....	139
2.13. Stocks .....	140
2.14. Créances d'exploitation .....	140
2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	140
2.16. Provisions pour risques et charges .....	140
2.17. Instruments financiers dérivés .....	141
2.18. Intégration fiscale .....	141
2.19. Opérations en devises .....	141
3. Notes sur le compte de résultat .....	142
3.1. Chiffre d'affaires .....	142
3.2. Production immobilisée .....	143
3.3. Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges .....	143
3.4. Autres produits .....	143
3.5. Autres charges et charges externes .....	143
3.6. Charges de personnel .....	143
3.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions .....	144
3.8. Autres charges .....	144
3.9. Résultat financier .....	144
3.10. Résultat exceptionnel .....	145
3.11. Impôts sur le résultat .....	146
4. Notes sur le bilan .....	146
4.1. Immobilisations incorporelles .....	146
4.2. Immobilisations corporelles .....	147
4.3. Immobilisations financières .....	147
4.4. Actif circulant et autres actifs .....	149
4.5. Capitaux propres .....	150
4.6. Autres fonds propres .....	151
4.7. Provisions pour risques et charges .....	151
4.8. Endettement financier net .....	152
4.9. Autres dettes .....	154
4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères .....	154
5. Autres informations .....	154
5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie .....	154
5.2. Rémunération des mandataires sociaux .....	155
5.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs .....	155
5.4. Engagements .....	156
5.5. Société consolidante .....	157
5.6. Litige .....	157
5.7. Contrôle fiscal .....	158
5.8. Evénements post-clôture .....	158
5.9. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux .....	158

6. Tableau des filiales et participations .....	159
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....</b>	<b>160</b>

## Comptes sociaux

Tableau de synthèse – Comptes de résultat

# Tableaux de synthèse

## Comptes de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011
<b>Chiffre d'affaires</b> (y compris subventions)	<b>3.1</b>	<b>10 433</b>	<b>8 763</b>
Production immobilisée	3.2	12 373	7 096
Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges <sup>(1)</sup>	3.3	957	23
Autres produits	3.4	319	522
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>24 082</b>	<b>16 404</b>
Achats de marchandises		(42)	
Variation de stocks		42	
Autres achats et charges externes	3.5	(6 380)	(3 960)
Impôts, taxes et versements assimilés		(200)	(112)
Charges de personnel	3.6	(7 249)	(4 437)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3.7	(7 104)	(4 981)
Autres charges	3.8	(3 083)	(1 498)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(24 016)</b>	<b>(14 988)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>66</b>	<b>1 416</b>
Produits de participation <sup>(2)</sup>		78	259
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		8	2
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges <sup>(3)</sup>		1 249	235
Différences positives de change		35	7
<b>Total des produits financiers</b>		<b>1 370</b>	<b>503</b>
Dotations aux dépréciations et provisions		(106)	(1 051)
Intérêts et charges assimilées <sup>(4)</sup>		(1 391)	(289)
Différences négatives de change		(46)	(33)
Autres charges financières			(10)
<b>Total des charges financières</b>		<b>(1 543)</b>	<b>(1 383)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3.9</b>	<b>(173)</b>	<b>(880)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(107)</b>	<b>536</b>
Sur opérations de gestion			1
Sur opérations en capital		18	1 009
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 907	581
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>1 925</b>	<b>1 591</b>
Sur opérations de gestion		(3)	(44)
Sur opérations en capital		(10)	(10)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(2 069)	(990)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>(2 082)</b>	<b>(1 044)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.10</b>	<b>(157)</b>	<b>547</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>3.11</b>	<b>1 304</b>	<b>617</b>
<b>Résultat net</b>		<b>1 040</b>	<b>1 700</b>
<sup>(1)</sup> dont transferts de charges		56	23
<sup>(2)</sup> dont produits concernant les entreprises liées		78	259
<sup>(3)</sup> dont transferts de charges		247	199
<sup>(4)</sup> dont intérêts concernant les entreprises liées		(985)	

**Tableaux de synthèse**  
Tableau de synthèse – Bilans

**Bilans aux 31 décembre 2011 et 2012**

	Notes	31.12.12			31.12.11
		Valeurs brutes	Amortissements /Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Actif (en milliers d'euros)</b>					
Immobilisations incorporelles	4.1	85 627	(62 760)	22 867	17 508
Immobilisations corporelles	4.2	821	(190)	631	518
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>	4.3	7 904	(6 028)	1 876	1 349
<b>Actif immobilisé</b>		<b>94 352</b>	<b>(68 978)</b>	<b>25 374</b>	<b>19 375</b>
Stocks		42		42	
Avances et acomptes versés sur commandes <sup>(2)</sup>	4.4	99		99	197
Créances clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	4.4	4 231		4 231	4 024
Autres créances <sup>(2)</sup>	4.4	5 101	(30)	5 071	4 688
Comptes de dépôts et disponibilités	4.8	171		171	184
<b>Actif circulant</b>		<b>9 644</b>	<b>(30)</b>	<b>9 614</b>	<b>9 093</b>
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	4.4	672		672	898
Ecarts de conversion actif	4.10	18		18	3
<b>Autres actifs</b>		<b>690</b>	<b>0</b>	<b>690</b>	<b>901</b>
<b>Total actif</b>		<b>104 686</b>	<b>(69 008)</b>	<b>35 678</b>	<b>29 369</b>
<sup>(1)</sup> dont à moins d'un an		472			34
<sup>(2)</sup> dont à plus d'un an		739			721
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	Notes	31.12.12		31.12.11	
Capital social (entièrement versé)		447		470	
Primes d'émission		11 069		11 069	
Réserve légale		47		47	
Autres réserves		924		1 371	
Report à nouveau		(8 497)		(10 113)	
Résultat de l'exercice		1 040		1 700	
Provisions règlementées		5 835		6 020	
<b>Capitaux propres</b>	4.5	<b>10 865</b>		<b>10 564</b>	
Subventions à la production		5 065		3 300	
<b>Autres fonds propres</b>	4.6	<b>5 065</b>		<b>3 300</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	4.7	<b>495</b>		<b>3</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(3)</sup>		1 630		900	
Emprunts et dettes financières divers <sup>(3)</sup>		8 776		6 396	
<b>Emprunts et dettes financières</b>	4.8	<b>10 406</b>		<b>7 296</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	4.9	2 325		2 312	
Dettes fiscales et sociales <sup>(3)</sup>	4.9	1 372		1 373	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	4.9	27		397	
Autres dettes <sup>(3)</sup>	4.9	1 704		1 783	
<b>Autres dettes</b>		<b>5 428</b>		<b>5 865</b>	
Produits constatés d'avance <sup>(3)</sup>	4.9	3 416		2 329	
Ecarts de conversion passif	4.10	3		12	
<b>Autres passifs</b>		<b>3 419</b>		<b>2 341</b>	
<b>Total Passif</b>		<b>35 678</b>		<b>29 369</b>	
<sup>(3)</sup> dont à plus d'un an		1 935		1 655	

## Notes annexes aux comptes sociaux

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Les comptes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

### **1. Activités / Faits caractéristiques de l'exercice**

---

La société Xilam Animation est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice à la suite du rachat des actifs de Gaumont Multimédia. Elle a été constituée en juillet 1999 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : télévision, cinéma et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les cafards*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme.

Les chaînes de télévision françaises ou étrangères sont les principaux clients de la Société. Elles participent, avec le Centre National de la Cinématographie (CNC), les distributeurs et les coproducteurs au financement des productions. Ces financements représentent au minimum 70% à 80% du coût global de l'œuvre audiovisuelle et plus de 100% des coûts variables. Ainsi, les activités d'exploitation et d'investissement sont intrinsèquement liées chez Xilam, comme chez les autres sociétés du secteur, et financées par des crédits bancaires adossés aux contrats signés et remboursables lors de l'encaissement des créances clients correspondantes.

Au cours de l'exercice 2012, les événements significatifs suivants sont intervenus :

- Activité soutenue par un volume de production multiplié par 2 par rapport à 2011 avec 21 heures de nouveaux programmes livrés.
- Liquidation de la société Igloo Enterprises Ltd le 1er août 2012.
- Rachat le 20 décembre 2012 par Xilam Animation auprès de CITA FCPR 1 d'un bloc de 465 455 de ses propres actions, pour un prix total de 931 milliers d'euros, soit 2 euros par action, dans le cadre de son programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012.

## **2. Principes, règles et méthodes comptables**

---

### **2.1. Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

### **2.2. Changement de méthode comptable**

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Société a décidé d'opter pour l'application préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite et d'avantages similaires conformément au référentiel comptable 99-02. L'impact de cette comptabilisation sur les capitaux propres d'ouverture s'élève à 84 milliers d'euros.

### **2.3. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux**

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est celle du coût historique.

Concernant les notes 2.9 et 2.10, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la Société applique les règlements CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

### **2.4. Utilisation d'estimations**

L'établissement des états financiers sociaux conduit la Direction de Xilam Animation à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Xilam Animation peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des séries d'animation<sup>(1)</sup>, l'évaluation des pertes de valeur sur les clients et autres créances<sup>(2)</sup>, et les provisions pour risques et charges<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Cf. note 2.9.1.

<sup>(2)</sup> Cf. note 2.13.

<sup>(3)</sup> Cf. note 2.15.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.5. Approbation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice 2012 de la société Xilam Animation, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 avril 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en juin 2013.

### 2.6. Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

#### 2.6.1. Chiffre d'affaires sur ventes catalogue

Le chiffre d'affaires réalisé sur les cessions de droits de diffusion est comptabilisé en produits de l'exercice, dès la signature du contrat.

#### 2.6.2. Chiffre d'affaires sur production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la livraison et l'acceptation de l'oeuvre par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

#### 2.6.3. Chiffre d'affaires Multimédia

Le fait générateur de l'inscription en chiffre d'affaires est la livraison du produit ou la réalisation du service.

### 2.7. Subventions à la production (CNC / PROCIREP / MEDIA)

Il convient de distinguer, si elles sont acquises définitivement :

- les subventions de développement, qui sont comptabilisées en produits d'exploitation dès leur attribution (aides Media, aides à la préparation du Centre National de la Cinématographie) dans la mesure où les frais de développement qu'elles financent sont enregistrés en charges.
- les subventions à la production, qui sont enregistrées en produits d'exploitation lorsque l'oeuvre est livrée et acceptée par le diffuseur. Pour les séries divisées en épisodes, la subvention virée au compte de résultat dans l'exercice est calculée au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

### 2.8. Crédit d'impôt audiovisuel

Le crédit d'impôt audiovisuel, octroyé à compter de l'exercice 2004, est un avantage fiscal réservé aux sociétés de production soumises à l'impôt sur les sociétés qui assument les fonctions de producteur délégué à condition de réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs oeuvres audiovisuelles. Il est constaté sous la rubrique "Impôts sur le résultat".



## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.9. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Xilam Animation sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus et moins-values de cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

### 2.10. Immobilisations incorporelles

#### 2.10.1. Œuvres audiovisuelles et jeux vidéo produits

La valeur brute des séries d'animation et jeux vidéo produits, inscrite au bilan, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes). La valeur brute des séries d'animation comprend le coût de l'investissement de la Société augmenté des frais financiers engagés sur la période de production.

Les marques de chaque oeuvre produite font l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI (France), l'OHMI (Communauté européenne) ou d'autres instituts territoriaux. Ce coût fait partie intégrante du coût de production de l'oeuvre.

Les "parts coproducteurs" versées par les diffuseurs ou autres partenaires non actifs sont considérées comme des recettes compte tenu de leur caractère forfaitaire, et de l'absence de toute participation aux aléas de la production.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'"Immobilisations incorporelles en cours" à "Immobilisations incorporelles" est :

- la livraison et l'acceptation de l'oeuvre par le diffuseur pour les séries d'animation,
- la livraison et l'acceptation du produit terminé par le distributeur pour les jeux vidéo.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

En vertu du principe de prudence, toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à la Société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes. Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

## Comptes sociaux

### Notes annexes aux comptes sociaux

#### 2.10.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des séries définies par la Direction Générale des Impôts dans l'Instruction du 6 août 1987 (BOI 4-D-1-87) à savoir :

- Amortissement de chaque production à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de l'exercice.
- Complément éventuel dans la limite du montant déterminé par application au prix de revient de la production d'un certain coefficient : ce complément d'amortissement est prélevé sur les recettes nettes fiscales disponibles (après amortissement) d'autres séries produites.

<u>Coefficients de dépréciation</u>	<u>Taux mensuel</u>
- 1 <sup>er</sup> mois	30%
- 2 <sup>ème</sup> mois	25%
- 3 <sup>ème</sup> mois	20%
- 4 <sup>ème</sup> mois	15%
- les deux mois suivants	2%
- les six derniers mois	1%

- Amortissement linéaire sur 3 ans : amortissement minimum en l'absence d'application des deux autres méthodes.

#### 2.10.3. Œuvres audiovisuelles acquises auprès de tiers

Les acquisitions de droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle valorisées à leur coût d'acquisition sont amorties linéairement sur une durée de 10 ans.

#### 2.10.4. Traitement particulier des frais préliminaires

On appelle frais préliminaires les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches graphiques et littéraires nécessaires au développement des projets et à la réalisation d'un pilote, par exemple.

La norme CRC 2004-06 précise que les dépenses de recherche ne doivent pas être immobilisées et, que les dépenses de développement doivent être immobilisées si l'entité peut démontrer que les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser,
- la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- l'existence d'un marché ou son utilité interne et
- la capacité à mesurer de façon fiable les dépenses attribuables à cet actif pendant son développement.

Les frais préliminaires ne répondent pas à ces critères et sont donc enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de la valeur d'acquisition des droits des projets qui sont cessibles et répondent aux conditions d'activation.

#### 2.10.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 3 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.11. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'acquisition, les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction ainsi que les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la production des actifs.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, comme suit :

- Agencements et installations : 9 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées sont différentes. Xilam Animation SA ne détient aucune immobilisation qui comprendrait plusieurs composants.

### 2.12. Immobilisations financières

#### 2.12.1. Titres de participation

Les titres de participation représentent les intérêts de Xilam Animation dans le capital de sociétés. Ils sont inscrits au bilan à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés en devises étrangères.

Néanmoins, compte tenu de la méthode d'appréciation de la valeur d'inventaire, une baisse du cours de la devise n'est pas systématiquement suffisante pour justifier une dépréciation des titres.

La valeur d'inventaire est ajustée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les critères retenus sont :

- les éléments historiques ayant servi à apprécier la valeur d'origine des titres ;
- les éléments actuels tels que la rentabilité de l'entreprise ou la valeur réelle des actifs sous-jacents ;
- les éléments futurs correspondant aux perspectives de rentabilité ou de réalisation et aux tendances de la conjoncture économique.

La dépréciation est enregistrée sur les titres puis sur les créances rattachées à des participations, les comptes courants et ensuite, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

#### 2.12.2. Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long-terme consentis à des sociétés dans lesquelles Xilam Animation SA possède une participation. A chaque clôture, le caractère recouvrable des prêts est apprécié et une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

#### 2.12.3. Actions propres et espèces affectées au contrat de liquidité

Les titres de Xilam Animation SA détenus par elle-même dans le cadre du contrat de liquidité ou d'autres objectifs du programme de rachat d'actions sont inscrits en titres immobilisés et figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La valeur d'inventaire est constituée par le cours de bourse moyen du mois de la clôture.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.12.4. Prêts et autres immobilisations

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnement versés. Le principe de dépréciation est le même que pour les créances rattachées à des participations.

### 2.13. Stocks

Ils correspondent à des peluches *Oggy et les cafards* qui seront utilisées à de nombreux objectifs : vente à la grande distribution, opérations de marketing et de promotion ou cadeaux aux clients.

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

### 2.14. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le montant de la dépréciation varie en fonction des possibilités réelles de recouvrement de la créance, évaluée avec prudence sur la base de la situation patrimoniale du débiteur, de la complexité de l'action de recouvrement et de la situation générale du marché. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

### 2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme : ils comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

### 2.16. Provisions pour risques et charges

La Société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### 2.16.1. Prestations de retraites

##### 2.16.1.1. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par Xilam Animation SA auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraites. Les obligations de la Société se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues. Les dettes relatives à ces régimes sont comptabilisées en dettes sociales.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 2.16.1.2. Régimes à prestations définies

La loi française prévoit, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements de retraites souscrits dans le cadre de ces régimes sont évalués par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la Recommandation CNC n° 2003-R.01, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé ("Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years").

Xilam Animation SA adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

### 2.17. Instruments financiers dérivés

Xilam Animation SA n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

### 2.18. Intégration fiscale

Xilam Animation SA et ses filiales françaises, détenues à 95% au moins, ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu par l'article 223A du Code Général des Impôts.

Le périmètre au 31 décembre 2012 est composé des sociétés suivantes : Xilam Animation SA, tête de groupe, Xilam Films SAS et Xilam Multimédia SAS.

Ce régime permet sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés. Chaque filiale intégrée dans Xilam Animation supporte l'impôt société qui lui est propre. Le boni ou mali de l'intégration fiscale est porté en totalité dans le bilan de la société Xilam Animation.

### 2.19. Opérations en devises

Les charges et les produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de couverture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises à ce dernier cours figurent en compte de régularisation. En cas de perte latente, une provision pour pertes de change est enregistrée.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 3. Notes sur le compte de résultat

#### 3.1. Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2012	2011
<b>Nouvelles productions et Développements</b>	<b>8 020</b>	<b>5 061</b>
• France	7 197	3 896
• Europe	248	952
• Amérique	172	63
• Asie-Orient	388	139
• Autres	15	11
<b>Catalogue</b>	<b>2 060</b>	<b>3 443</b>
• France	1 082	2 115
• Europe	406	409
• Amérique	239	38
• Asie-Orient	324	871
• Autres	9	10
<b>Autres</b>	<b>353</b>	<b>259</b>
• France	353	259
<b>Chiffre d'affaires (y compris subventions <sup>(1)</sup>)</b>	<b>10 433</b>	<b>8 763</b>
• France	8 632	6 270
• Europe	654	1 361
• Amérique	411	101
• Asie-Orient	712	1 010
• Autres	24	21
<sup>(1)</sup> dont subventions	2 439	1 795
• France	2 361	1 367
• Europe	78	428

L'exercice 2012 est marqué par un chiffre d'affaires en croissance de 19% avec un niveau de livraison multiplié par 2 par rapport à 2011 soit 21 heures de nouveaux programmes contre 11 heures en 2011.

L'exercice a été marqué par la livraison de :

- 13 heures de livraison de la série *Oggy et les cafards* soit la totalité de la saison 4 ;
- 7 heures de livraison de la série *Flapacha, où es-tu ?* ;
- 1 heure de livraison de la série *Hubert et Takako*.

En contrepartie, le chiffre d'affaires catalogue s'établit à 2 060 milliers d'euros soit une baisse de plus de 40% par rapport 2011, meilleure année réalisée par Xilam Animation. L'année 2012, année sans renouvellement majeur dans les pays historiques dans lesquels Xilam Animation réalise ses ventes, est une année de conquête et consolidation de ses revenus de catalogue sur les prochaines années. En effet, la majorité des cessions de catalogue, a été réalisée dans les pays émergents (comme l'Asie et l'Amérique du Sud) sur lesquels Xilam Animation ne réalisait que peu de ventes par le passé. Les principales séries vendues en 2012 ont été *Oggy et les cafards*, *les Dalton* et *La Famille Féérique*.

En parallèle, l'exercice est aussi marqué par des revenus de droits connexes (Sacem, Angoa, Procirep) qui continuent à se consolider et pèsent maintenant plus de 500 milliers d'euros chaque année.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 3.2. Production immobilisée

La production immobilisée correspond à l'activation des coûts engagés dans le cadre des productions terminées et des productions en cours. Les frais engagés sur les séries en développement sont enregistrés en charges de l'exercice.

### 3.3. Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions, transferts de charges

(En milliers d'euros)	2012	2011
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	901	
Transferts de charges d'exploitation	56	23
<b>Total</b>	<b>957</b>	<b>23</b>

### 3.4. Autres produits

Les autres produits comprennent essentiellement les refacturations de services à des sociétés du Groupe.

### 3.5. Autres charges et charges externes

L'augmentation de ce poste d'une année sur l'autre s'explique notamment par la hausse significative :

- des coûts de production qui passent de 1 698 milliers d'euros en 2011 à 3 656 milliers d'euros en 2012 du fait d'un volume de productions plus important ;
- des loyers et charges locatives pour le siège social qui passent de 359 milliers d'euros en 2011 à 542 milliers d'euros en 2012. Xilam Animation a intégré son nouveau siège social du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3), dont le loyer est plus important que l'ancien situé au 25, rue Yves Toudic à Paris (10), qu'au cours du quatrième trimestre 2011 contre une année complète en 2012.

### 3.6. Charges de personnel

(En milliers d'euros)	2012	2011
Salaires et charges permanents et intermittents Structure avant imputation aux productions	(1 882)	(1 670)
<i>dont charges patronales</i>	(585)	(543)
Salaires et charges intermittents Productions	(5 367)	(2 767)
<i>dont charges patronales</i>	(2 147)	(1 092)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(7 249)</b>	<b>(4 437)</b>

Les charges de personnel sur la Structure augmentent, passant de 1 670 milliers d'euros en 2011 à 1 882 milliers d'euros en 2012 du fait des recrutements intervenus sur le premier semestre 2011 pour soutenir le développement de Xilam Animation.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 3.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Dotations aux amortissements		
• Immobilisations incorporelles	(6 909)	(4 936)
• Immobilisations corporelles	(119)	(45)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(30)	
Dotations aux provisions pour risques et charges	(46)	
<b>Total</b>	<b>(7 104)</b>	<b>(4 981)</b>

La forte augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles en 2012 s'explique par un niveau des productions livrées multiplié par 2 par rapport à l'année précédente.

### 3.8. Autres charges

Ce poste intègre notamment :

- la rémunération revenant aux ayants droit qui passe de 281 milliers d'euros en 2011 à 658 milliers d'euros en 2012 ;
- les rétrocessions de droits aux Soficas qui passent de 375 milliers d'euros à 781 milliers d'euros en 2012 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de 909 milliers d'euros qui incluent celle sur Igloo Enterprises Ltd à hauteur de 752 milliers d'euros. Corrélativement la dépréciation pour créances douteuses a été reprise à hauteur de 901 milliers d'euros.

### 3.9. Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Dotations	(106)	(1 051)
Reprises	1 002	36
<b>Provisions financières</b>	<b>896</b>	<b>(1 015)</b>
Produits de participation	78	259
Produits des autres immobilisations financières	8	2
Frais financiers activés	247	199
Intérêts des emprunts	(406)	(289)
Pertes sur créances liées à des participations	(985)	
Résultat net de change	(11)	(26)
Autres	0	(10)
<b>Produits et (charges) financiers nets</b>	<b>(1 069)</b>	<b>135</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(173)</b>	<b>(880)</b>

Les dotations de 106 milliers d'euros correspondent à des provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations relative à la filiale Xilam Films pour 88 milliers d'euros et à une dotation aux provisions pour risques de change de 18 milliers d'euros.

Les reprises de provisions concernent une reprise de provision pour dépréciation des titres et des créances rattachées à des participations relative à la filiale Igloo Enterprises Ltd pour 987 milliers d'euros suite à sa dissolution le 1<sup>er</sup> août 2012, une reprise de provision pour dépréciation des créances rattachées à des participations relative à la filiale Xilam Multimédia pour 12 milliers d'euros et une reprise de provision pour risques de change de 3 milliers d'euros.



## Comptes sociaux

### Notes annexes aux comptes sociaux

Les pertes sur créances liées à des participations concernent exclusivement Igloo Enterprises Ltd.

Les frais financiers activés dépendent des productions de la période. Ils comprennent d'une part les coûts réels des crédits affectés spécifiquement aux séries au cours de la période et d'autre part les intérêts sur les découverts bancaires lorsque ceux-ci sont imputables aux séries.

### 3.10. Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	2012	2011
Dotations	(2 069)	(990)
Reprises	1 907	581
<b>Provisions exceptionnelles</b>	<b>(162)</b>	<b>(409)</b>
Produits des cessions d'éléments d'actif		
• Immobilisations incorporelles	4	
• Immobilisations corporelles	14	2
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
• Immobilisations incorporelles		
• Immobilisations corporelles	(8)	(10)
• Immobilisations financières	(2)	
<b>Résultat de cessions d'éléments d'actif</b>	<b>8</b>	<b>(8)</b>
Produits exceptionnels		
• Sur opérations de gestion		1
• Autres		1 007
Charges exceptionnelles		
• Sur opérations de gestion	(3)	(44)
• Autres		
<b>Produits et (charges) exceptionnels nets</b>	<b>(3)</b>	<b>964</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(157)</b>	<b>547</b>

Les dotations de 2 069 milliers d'euros correspondent aux amortissements dérogatoires sur les séries d'animation pour 1 722 milliers d'euros et à une provision pour litige à hauteur de 347 milliers d'euros.

Les reprises de 1 907 milliers d'euros correspondent aux amortissements dérogatoires sur les séries d'animation.

En 2011, les autres produits exceptionnels étaient principalement composés de l'indemnité d'éviction de 1 000 milliers d'euros.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 3.11. Impôts sur le résultat

(En milliers d'euros)		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	CT	(107)	-	(107)
	LT	-	-	0
Résultat exceptionnel	CT	(157)	-	(157)
	LT	-	-	0
<b>Total</b>		(264)	-	(264)
Ajustement 2011			(37)	(37)
Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel			1 341	1 341
<b>Total</b>		(264)	1 304	1 040

Le montant des déficits reportables, sans limitation dans le temps, du groupe fiscal s'élève à 11 308 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le crédit d'impôt audiovisuel et cinématographique s'élève à 1 341 milliers d'euros en 2012, contre 727 milliers d'euros en 2011.

## 4. Notes sur le bilan

### 4.1. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>	
Séries d'animation	76 903			9 247	67 656
Jeux vidéo	1 428	98			1 330
Productions musicales	193				193
Logiciels	57	38	(7)		26
Séries d'animation en cours de production	4 336	9 422		(9 247)	4 161
Films d'animation en cours de production	2 710	2 710			
<b>Valeurs brutes</b>	<b>85 627</b>	<b>12 268</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>73 366</b>
Séries d'animation	(61 206)	(6 733)			(54 473)
Jeux vidéo	(1 358)	(28)			(1 330)
Productions musicales	(173)	(138)			(35)
Logiciels	(23)	(10)	7		(20)
<b>Amortissements</b>	<b>(62 760)</b>	<b>(6 909)</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>(55 858)</b>
<b>Valeur nettes</b>	<b>22 867</b>	<b>5 359</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 508</b>

<sup>(1)</sup>Virements de poste à poste.

L'augmentation de la valeur brute des séries d'animation produites correspond aux investissements dans les épisodes des séries qui ont été livrés aux diffuseurs au cours l'année 2012 : *Flapacha, où es-tu ?* (40 épisodes), *Oggy et les cafards – Saison 4* (78 épisodes) et *Hubert et Takako* (4 épisodes).

Les séries en cours de production au 31 décembre 2012 sont : *Flapacha, où es-tu ?* (12 épisodes), *Hubert et Takako* (74 épisodes) et *Les Dalton – Saison 2* (117 épisodes).

Le poste "Films d'animation en cours de production" concerne le long métrage *Oggy et les cafards*.

## Comptes sociaux

### Notes annexes aux comptes sociaux

Le montant des frais financiers capitalisés au titre de l'exercice 2012 s'élève à 247 milliers d'euros, contre 198 milliers d'euros en 2011.

#### 4.2. Immobilisations corporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	Autres mouvements		31.12.11
		+	-	
Installations - Agencements	561	127	(3)	437
Matériel de bureau et informatique	123	24	(6)	105
Matériel audiovisuel	20	24	(4)	
Mobilier	117	65		52
<b>Valeur brute</b>	<b>821</b>	<b>240</b>	<b>(13)</b>	<b>594</b>
Installations - Agencements	(65)	(62)		(3)
Matériel de bureau et informatique	(100)	(32)	5	(73)
Matériel audiovisuel	(3)	(3)		
Mobilier	(22)	(22)		
<b>Amortissements</b>	<b>(190)</b>	<b>(119)</b>	<b>5</b>	<b>(76)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>631</b>	<b>121</b>	<b>(8)</b>	<b>518</b>

#### 4.3. Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	Autres mouvements		31.12.11
		+	-	
Titres de participation	759		(2)	761
Créances rattachées à des participations	5 939	88	(997)	6 848
<i>dont intérêts courus</i>	0		(219)	219
Prêts au personnel	1	3	(2)	
Autres prêts	73	73	(10)	10
Dépôts	168	7	(23)	184
Cautionnements	493	10	(2)	485
<i>dont intérêts courus</i>	0		(2)	2
Espèces - Dans le cadre du contrat de liquidité	3	19	(16)	
Actions propres - Dans le cadre du contrat de liquidité	21	31	(10)	
Actions propres - Hors cadre du contrat de liquidité	447	917	(470)	
<b>Valeur brute</b>	<b>7 904</b>	<b>1 148</b>	<b>(1 532)</b>	<b>8 288</b>
Titres de participation	(100)		2	(102)
Créances rattachées à des participations	(5 928)	(88)	997	(6 837)
<b>Dépréciations</b>	<b>(6 028)</b>	<b>(88)</b>	<b>999</b>	<b>(6 939)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 876</b>	<b>1 060</b>	<b>(533)</b>	<b>1 349</b>

##### 4.3.1. Titres de participation

Les titres de participation comprennent les titres des filiales de Xilam Animation (Cf. note 6. Tableau des filiales et participations). La principale variation du poste concerne la filiale anglaise Igloo Enterprises Ltd dans le cadre de sa dissolution.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.3.2. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent aux prêts consentis par Xilam Animation à ses filiales.

Les principales variations du poste s'analysent comme suit :

- Prise en charge de la totalité du prêt accordé à Igloo Enterprises Ltd à hauteur du principal (766 milliers d'euros) et des intérêts (219 milliers d'euros) ;
- Remboursement de la totalité du prêt accordé à Xilam Multimédia de 12 milliers d'euros ;
- Augmentation du prêt accordé à Xilam Films à hauteur de 88 milliers d'euros.

### 4.3.3. Dépôts et cautionnements

Un dépôt de garantie et une caution ont été donnés au propriétaire du 86/90 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (3) en 2011.

Le dépôt de garantie donné au propriétaire de l'ancien siège social situé au 25 rue Yves Toudic à Paris (10) a été remboursé.

### 4.3.4. Autres titres immobilisés

Ce poste comprend les actions détenues par Xilam Animation dans le cadre du contrat de liquidité ou d'autres objectifs du programme de rachat d'actions autorisé lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2012.

Les 465 455 actions propres rachetées auprès de CITA FCPR 1, le 20 décembre 2012, pour un montant de 931 milliers d'euros ont été affectées aux objectifs suivants :

- à hauteur de 235 000 actions aux fins d'annulation immédiate ;
- à hauteur de 223 250 actions à des opérations de croissance externe, étant précisé que ces actions pourront être annulées dans l'hypothèse où les opérations de croissance externe seraient financées par d'autres moyens ;
- à hauteur de 7 205 actions au contrat de liquidité signé le 23 novembre 2012 par Xilam Animation avec Kepler Capital Markets.

Le 27 décembre 2012, 235 000 actions propres ont été annulées.

Xilam Animation détient 233 103 actions propres au 31 décembre 2012 pour une valeur qui ressort à 468 milliers d'euros.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.3.5. Etat des échéances à la clôture

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12			31.12.11		
	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an
Titres de participation	759		759	761		761
Créances rattachées à des participations	5 939		5 939	6 848		6 848
Prêts au personnel	1	1				
Autres prêts	73		73	10	10	
Dépôts	168		168	184	22	162
Cautionnements	493		493	485	2	483
Espèces - Dans le cadre du contrat de liquidité	3	3				
Actions propres - Dans le cadre du contrat de liquidité	21	21				
Actions propres - Hors cadre du contrat de liquidité	447	447				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 904</b>	<b>472</b>	<b>7 432</b>	<b>8 288</b>	<b>34</b>	<b>8 254</b>

### 4.4. Actif circulant et autres actifs

#### 4.4.1. Valeurs brutes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12			31.12.11		
	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an	Valeur brute	A un an au plus	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	99	99		197	197	
Créances clients et comptes rattachés <i>dont produits à recevoir</i>	4 231 <i>1 161</i>	4 231 <i>1 161</i>		4 925 <i>2 015</i>	4 925 <i>2 015</i>	
Créances sociales <i>dont produits à recevoir</i>	8 <i>2</i>	8 <i>2</i>		3 <i>2</i>	3 <i>2</i>	
Etat, impôts sur les bénéficiaires	1 345	1 345		680	680	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	511	511		524	524	
Autres impôts, taxes et versements assimilés <i>dont produits à recevoir</i>	18 <i>18</i>	18 <i>18</i>		1 <i>1</i>	1 <i>1</i>	
Entreprises liées	193	193				
Débiteurs divers <i>dont produits à recevoir</i>	3 026 <i>2 533</i>	2 489 <i>1 996</i>	537 <i>537</i>	3 480 <i>2 419</i>	3 171 <i>2 110</i>	309 <i>309</i>
<b>Actif circulant</b>	<b>9 431</b>	<b>8 894</b>	<b>537</b>	<b>9 810</b>	<b>9 501</b>	<b>309</b>
Charges constatées d'avance	672	470	202	898	486	412
Ecarts de conversion actif	18	18		3	3	
<b>Autres actifs</b>	<b>690</b>	<b>488</b>	<b>202</b>	<b>901</b>	<b>489</b>	<b>412</b>
<b>Total</b>	<b>10 121</b>	<b>9 382</b>	<b>739</b>	<b>10 711</b>	<b>9 990</b>	<b>721</b>

Afin d'obtenir les financements nécessaires à son activité, Xilam Animation affecte des sûretés en garantie des crédits consentis par les établissements prêteurs. Les créances sont pour autant maintenues au bilan dans le poste "Créances clients et comptes rattachés" car seul le règlement est délégué aux banques.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.4.2. Détail des dépréciations

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	Mouvements de la période		31.12.11
		+	-	
Créances clients et comptes rattachés	0		901	(901)
Débiteurs divers	(30)	(30)		
<b>Total dépréciations</b>	<b>(30)</b>	<b>(30)</b>	<b>901</b>	<b>(901)</b>

### 4.5. Capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11	
		Affectation du résultat de l'exercice 2011	Résultat de l'exercice	+ - +		
Nombre de titres	4 465 000			(235 000)	4 700 000	
Capital social	447			(23)	470	
Prime d'émission	11 069				11 069	
Réserve légale	47				47	
Autres réserves	924			(447)	1 371	
Report à nouveau	(8 497)	1 700		(84)	(10 113)	
Résultat de l'exercice	1 040	(1 700)	1 040		1 700	
Provisions réglementées	5 835			1 722	(1 907)	6 020
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 865</b>	<b>0</b>	<b>1 040</b>	<b>1 722</b>	<b>(2 461)</b>	<b>10 564</b>

#### 4.5.1. Composition du capital

	31.12.12	Mouvements de la période		31.12.11
		+	-	
Nombre de titres	4 465 000		(235 000)	4 700 000
Nominal	0,10 €		0,10 €	0,10 €
<b>Capital (en milliers d'euros)</b>	<b>447</b>	<b>0</b>	<b>(23)</b>	<b>470</b>

Le capital se compose de 4 465 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2012 suite à la décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012 d'annuler 235 000 actions.

Le capital se composait de 4 700 000 actions de 0,10 euro au 31 décembre 2011.

#### 4.5.2. Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes sur la période.

#### 4.5.3. Options de souscription d'actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé sur l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'options exerçables.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.6. Autres fonds propres

(En milliers d'euros)	31.12.12	Autres mouvements		31.12.11
		+	-	
Subventions	5 065	5 217	(3 452)	3 300
<b>Autres fonds propres</b>	<b>5 065</b>	<b>5 217</b>	<b>(3 452)</b>	<b>3 300</b>

Au 31 décembre 2012, ce poste enregistre principalement les subventions à la production suivantes :

- Subventions de réinvestissement octroyées par le Centre National de la Cinématographie pour les épisodes restant à livrer des séries Flapacha, où es-tu ?, Hubert et Takako, Les Dalton – Saison 2 et pour le film Ogy et les Cafards à hauteur de 2 201 milliers d'euros.
- Investissements de Soficas pour les épisodes restant à livrer des séries Flapacha, où es-tu ?, Hubert et Takako et Les Dalton – Saison 2 à hauteur de 2 564 milliers d'euros.
- Investissements de coproducteurs dans le film Ogy et les cafards à hauteur de 300 milliers d'euros.

### 4.7. Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	- <sup>(1)</sup>	- <sup>(2)</sup>	
Provisions pour litiges <sup>(3)</sup>	347	347			
Provisions pour pertes de change	18	18	(3)		3
<b>Provisions pour risques</b>	<b>365</b>	<b>365</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Provisions pour retraite et assimilées	130	130			
<b>Provisions pour charges</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>495</b>	<b>495</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Impact sur le report à nouveau		(84)			
Impact sur le résultat d'exploitation		(46)			
Impact sur le résultat financier		(18)	3		
Impact sur le résultat exceptionnel		(347)			

<sup>(1)</sup> Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

<sup>(2)</sup> Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

<sup>(3)</sup> Cette rubrique comprend la provision destinée à faire face à la condamnation de la cour d'Appel de Paris en date du 10 avril 2013 dans l'affaire Xilam Animation et Storimages à l'encontre des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment pour la série d'animation Cartouche (Cf. note 5.6. -Litige).

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.8. Endettement financier net

Par endettement financier net, Xilam Animation SA entend l'ensemble des dettes financières minoré des équivalents de trésorerie.

Sont considérées comme dettes financières auto-liquidatives :

- Les crédits de production qui sont destinés à financer la production des séries d'animation et le développement des nouveaux projets. Ils seront remboursés par créances clients déjà enregistrées ou à venir et données en garanties sur les contrats signés.
- Les concours bancaires courants qui correspondent à des cessions "Dailly".

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	171	184
Soldes créditeurs de banques	(809)	(572)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(638)</b>	<b>(388)</b>
Emprunts	(1 630)	(900)
<b>Dettes financières non auto-liquidatives</b>	<b>(1 630)</b>	<b>(900)</b>
<b>Endettement financier net non auto-liquidatif</b>	<b>(2 268)</b>	<b>(1 288)</b>
Crédits de production	(6 769)	(4 805)
Concours bancaires courants	(1 198)	(1 019)
<b>Dettes financières auto-liquidatives</b>	<b>(7 967)</b>	<b>(5 824)</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>(10 235)</b>	<b>(7 112)</b>

Par endettement financier structurel net, Xilam Animation entend l'ensemble des dettes financières non garanties par des contrats de vente (préachats, ventes de droits...), c'est-à-dire les soldes créditeurs de banques et les emprunts, desquels sont retranchés les actifs financiers à long terme.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	(638)	(388)
Emprunts	(625)	(372)
<b>Endettement net structurel court terme &lt; à 1 an</b>	<b>(1 263)</b>	<b>(760)</b>
Emprunts	(1 005)	(528)
Prêts, dépôts et cautionnements	734	645
<b>Endettement net structurel long terme &gt; à 1 an</b>	<b>(271)</b>	<b>117</b>
<b>Endettement net structurel total (A)</b>	<b>(1 534)</b>	<b>(643)</b>
Capitaux propres (B)	10 865	10 564
<b>Ratio endettement structurel net (A/B)</b>	<b>14,1%</b>	<b>6,1%</b>

#### 4.8.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
Comptes de dépôts et banques	169	181
Caisses	2	3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>171</b>	<b>184</b>



## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.8.2. Dettes financières

(En milliers d'euros)	31.12.12	Mouvements de la période			31.12.11
		+	-	Variation	
Emprunts	1 630	1 630	(900)		900
<i>dont intérêts courus à payer</i>	0				
Crédits de production	6 769	12 376	(10 412)		4 805
<i>dont intérêts courus à payer</i>	0				
Soldes créditeurs de banques	809			237	572
<i>dont intérêts courus à payer</i>	19			(2)	21
Concours bancaires courants	1 198			179	1 019
<b>Total</b>	<b>10 406</b>	<b>14 006</b>	<b>(11 312)</b>	<b>416</b>	<b>7 296</b>

### 4.8.3. Caractéristiques des principaux contrats au 31 décembre 2012

(En milliers d'euros)	En cours en capital	Disponible	Agios dus (Négatif = créiteur)	Compte d'attente	Part à + de 1 an	Taux nominal	Echéance
Emprunt Natixis Coficiné - Moyen terme	1 630	870			1 005	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/12/16
<b>Emprunts</b>	<b>1 630</b>	<b>870</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 005</b>		
Flapacha où es-tu ? - Production	1 262	152				Euribor + <sup>(1)</sup>	04/08/13
Crédit de trésorerie 2011	212					Euribor + <sup>(1)</sup>	22/01/13
Oggy et les cafards, Saison 4 - Production	1 041	84	-2			Euribor + <sup>(1)</sup>	19/08/13
Hubert et Takako - Production	1 326	1 146		-4	541	Euribor + <sup>(1)</sup>	19/08/14
Hubert et Takako - Export		538				Euribor + <sup>(1)</sup>	03/10/14
Oggy et les cafards, le film - Production	1 921	271				Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14
Les Dalton, Saison 2 - Production	1 007	1 593				Euribor + <sup>(1)</sup>	02/11/14
<b>Crédits de production</b>	<b>6 769</b>	<b>3 784</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>	<b>541</b>		

<sup>(1)</sup> La marge oscille entre 1,25% et 3%.

### 4.8.4. Etat des échéances des dettes à la clôture

(En milliers d'euros)	31.12.12			31.12.11		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts	1 630	625	1 005	900	372	528
Crédits de production	6 769	6 228	541	4 805	4 707	98
Soldes créditeurs de banques	809	809		572	572	
Concours bancaires courants	1 198	1 198		1 019	1 019	
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>10 406</b>	<b>8 860</b>	<b>1 546</b>	<b>7 296</b>	<b>6 670</b>	<b>626</b>

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 4.9. Autres dettes

(En milliers d'euros)	31.12.12			31.12.11		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 325	2 325		2 312	2 312	
<i>dont charges à payer</i>	783	783		805	805	
Dettes sur immobilisations	27	27		397	397	
Dettes sociales	844	844		967	967	
<i>dont charges à payer</i>	186	186		184	184	
Etat, taxe sur la valeur ajoutée	285	285		248	248	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	243	243		158	158	
<i>dont charges à payer</i>	52	52		37	37	
Entreprises liées	53	53				
Dettes diverses	1 651	1 290	361	1 783	838	945
<i>dont charges à payer</i>	895	693	202	1 057	488	569
<b>Autres dettes</b>	<b>5 428</b>	<b>5 067</b>	<b>361</b>	<b>5 865</b>	<b>4 920</b>	<b>945</b>
Produits constatés d'avance	3 416	3 388	28	2 329	2 245	84
Ecarts de conversion passif	3	3		12	12	
<b>Autres passifs</b>	<b>3 419</b>	<b>3 391</b>	<b>28</b>	<b>2 341</b>	<b>2 257</b>	<b>84</b>
<b>Total</b>	<b>8 847</b>	<b>8 458</b>	<b>389</b>	<b>8 206</b>	<b>7 177</b>	<b>1 029</b>

### 4.10. Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(En milliers d'euros)	31.12.12			31.12.11		
	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change	Montant actif	Montant passif	Provision pour pertes de change
Sur avances et acomptes versés sur commandes	1		1		3	
Sur autres créances clients / dettes fournisseurs	17	3	17	3	9	3
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>3</b>

## 5. Autres informations

### 5.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.12	31.12.11
Cadres	18	15
Non cadres	5	5
<b>Permanents</b>	<b>23</b>	<b>20</b>
Cadres	28	17
Non cadres	36	23
<b>Intermittents du Spectacle</b>	<b>64</b>	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>60</b>

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 5.2. Rémunération des mandataires sociaux

Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, ne perçoit aucune rémunération de Xilam Animation ni d'aucune de ses filiales. Il est rémunéré avec un statut de gérant majoritaire par MDP Audiovisuel SARL, société liée avec Xilam par une convention d'assistance avec pour mission d'assurer la Direction générale, la direction artistique et littéraire et le financement et suivi des productions du groupe Xilam.

Au cours de l'exercice 2012, MDP Audiovisuel a perçu pour les douze mois de l'exercice des honoraires de 360 milliers d'euros au titre de cette convention d'assistance.

Aucune autre rémunération n'a été versée au cours de l'exercice 2012 aux autres membres du Conseil d'administration.

### 5.3. Transactions avec les principaux actionnaires ou avec des sociétés ayant des dirigeants communs

Ont été identifiées comme parties liées :

- Toutes les sociétés intégrées globalement en consolidation, à savoir :

Société et forme	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Pays d'activité
Armada TMT	Intégration globale	100%	100%	Vietnam
Igloo Enterprises Ltd	Intégration globale	100%	100%	Angleterre
Igloo Productions GmbH	Intégration globale	100%	100%	Allemagne
Xilam Films SAS	Intégration globale	100%	100%	France
Xilam Multimédia SAS	Intégration globale	100%	100%	France

La société Igloo Enterprises Ltd a été liquidée le 1<sup>er</sup> août 2012.

- Les sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs, soit :
  - ✓ MDP Audiovisuel SARL, actionnaire majoritaire de Xilam Animation, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
  - ✓ Les Films du Gorak SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est gérant majoritaire;
  - ✓ One World Films SARL, dont Marc du Pontavice, Président de Xilam Animation, est co-gérant associé ;
  - ✓ Xilam Group SAS, dont MDP Audiovisuel SARL est président, représenté par Marc du Pontavice, gérant majoritaire.

## Comptes sociaux

### Notes annexes aux comptes sociaux

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
<b>Eléments relevant de postes de bilan</b>		
Titres de participation	759	761
Dépréciations des titres de participation	(100)	(102)
Créances rattachées à des participations	5 939	6 848
Dépréciations des créances rattachées à des participations	(5 928)	(6 837)
Autres prêts	73	
Avances et acomptes versés sur commandes	99	104
Créances clients et comptes rattachés	314	772
Dépréciations des comptes clients	0	(752)
Autres créances	401	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45	470
Autres dettes	53	
	2012	2011
<b>Eléments relevant du compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires (y compris subventions)	390	220
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	752	
Autres produits	161	454
Autres achats et charges externes	(977)	(957)
Autres charges d'exploitation	(822)	(80)
Produits de participation	78	259
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	987	
Intérêts et charges assimilées	(985)	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	(2)	

## 5.4. Engagements

### 5.4.1. Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan (donnés et reçus) sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.12	31.12.11
<b>Engagements de production</b>		
Engagements donnés sur la production des séries et films	16 496	10 974
Engagements reçus (achats de droits, co-production ...)	18 071	11 462
<b>Engagements de financement</b>		
Nantissements des revenus du catalogue donnés en garantie à hauteur des lignes de financement existantes	1 630	861
Assurance homme clé donnée en garantie des lignes de financement existantes	3 000	150
<b>Autres engagements</b>		
Cautions et avals donnés dans le cadre du contrat de bail du siège social	485	485
Engagements de loyers (contrats de location simple) <sup>(1)</sup>	780	1 177
• à moins de 1 an	449	434
• de 1 à 5 ans	331	743
Engagements donnés sur locations de matériel de bureau et informatique	1 094	985

(1) *Détail des engagements minimum au titre de contrats de location simples non résiliables. Les montants sont indexés au dernier taux connu.*

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 5.4.2. Opérations de crédit-bail

#### 5.4.2.1. Immobilisations en crédit-bail

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		2012	Cumulées	
Matériel de bureau et informatique	2 174	(309)	(1 280)	894

#### 5.4.2.2. Engagements de crédit-bail

(En milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	2012	Cumulées	résiduel	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans Total à payer	
Matériel de bureau et informatique	357	1 413	380	714	1 094	

### 5.4.3. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Xilam Animation SA au 31 décembre 2012.

### 5.4.4. Droit individuel à la formation

Au 31 décembre 2012, le nombre d'heures accumulées non consommées au titre du droit individuel à la formation s'élève à 1 373 heures. Aucun salarié n'a fait demande de l'utilisation de son droit. Pour mémoire, le droit individuel à formation est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise (Code du travail Art. L933-1). Ce droit est de 21 heures par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 126 heures par personne. Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

## 5.5. Société consolidante

Xilam Animation SA est la société consolidante du groupe Xilam Animation.

## 5.6. Litige

Xilam Animation et Storimages (société du groupe Dargaud) ont coproduit la série d'animation *Cartouche* en 2001. Les sociétés allemandes VIF Zweite et VIF Dritte sont intervenues dans le financement de cette série, en tant que fonds de placement pour l'investissement dans la production audiovisuelle.

Le 9 février 2007, les sociétés VIF Zweite et VIF Dritte ont assigné les sociétés Xilam Animation et Storimages devant le Tribunal de commerce de Paris, aux fins de revendiquer, alors même qu'aucune stipulation contractuelle ne le prévoyait, une quote-part du budget affecté aux frais généraux assumés par Xilam Animation et Storimages ainsi qu'une quote-part des rémunérations dites « salaire producteur ». Les frais généraux correspondent à la quote-part des frais de fonctionnement internes (loyer, fournitures de bureau, énergie...) affectés à la production d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle par les producteurs de cette œuvre. Les salaires producteurs correspondent, quant à eux, à la rémunération du producteur assurant l'exécution matérielle de l'œuvre (le « producteur exécutif ») et/ou la gestion de la production et qui en garantit à ce titre la bonne fin (le « producteur délégué »).

Par jugement en date du 31 août 2010, le Tribunal de commerce de Paris a débouté VIF Zweite et VIF Dritte de leurs demandes. En effet, le Tribunal a suivi les arguments de Xilam Animation et a constaté qu'en droit

## Comptes sociaux

### Notes annexes aux comptes sociaux

allemand, le partage des quotes-parts de frais généraux et salaire producteur suppose une « *contribution déterminante à la réalisation de la série* » et constate « *l'absence de participation effective* » des sociétés allemandes à la réalisation de la série.

Par déclaration en date du 17 mars 2011, VIF Zweite et Alonso Entertainment (venue aux droits de VIF Dritte) ont interjeté appel de ce jugement.

Aux termes d'un arrêt en date du 10 avril 2013, la Cour d'Appel de Paris a fait droit aux demandes des sociétés VIF Zweite et Alonso Entertainment et condamne les sociétés Xilam Animation et Storimages (i) à payer à VIF Zweite la somme de 187 milliers d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts au taux légal allemand augmenté de cinq points à compter du 22 juillet 2001 (ii) à payer à Alonso Entertainment la même somme.

La Cour d'Appel de Paris a notamment considéré « *qu'un fonds d'investissement a une réelle influence sur l'organisation du tournage et supporte la totalité des risques économiques de la production dans la mesure où il a versé sa contribution au financement de la série* », ce qui justifie le paiement d'une quote-part de frais généraux et salaire producteur à due proportion de son apport au budget de la série. La Cour d'Appel de Paris indique que Xilam Animation et Storimages sont chacune tenues au paiement de 50% de la condamnation. En conséquence Xilam Animation est tenue au paiement de 187 milliers d'euros à titre principal, de 141 milliers d'euros à titre d'intérêts et de 15 milliers d'euros au titre de l'article 700 du NCPC (remboursement des frais d'avocat de la partie adverse), soit un total de 343 milliers d'euros. L'intégralité de ce montant a été provisionnée dans les comptes clos au 31 décembre 2012.

Xilam Animation étudie auprès d'un avocat près la Cour de Cassation les possibilités de se pourvoir en cassation. Le pourvoi en cassation ne suspend pas l'exécution de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris.

#### **5.7. Contrôle fiscal**

Xilam Animation SA fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011. Les éventuelles conclusions interviendront au cours du second semestre 2013.

#### **5.8. Evénements post-clôture**

A l'exception de la condamnation de Xilam Animation décrite au paragraphe 5.6 ci-dessus, aucun autre événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

#### **5.9. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux**

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012 n'est pas communiqué dans les comptes sociaux. En revanche, ces informations figurent dans la note 6.9 des comptes consolidés du Groupe.

## Comptes sociaux

Notes annexes aux comptes sociaux

### 6. Tableau des filiales et participations

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres		Créances rattachées aux participations	Dépréciations des prêts et avances	Cautions et avals donnés	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés pendant l'exercice
					Brute	Nette						
<b>Filiales</b>												
<b>Filiales françaises</b>												
Xilam Films SAS	50	(6 615)	100%	50 000	50	0	5 928	(5 928)		(87)	(11)	
Xilam Multimédia SAS	50	(102)	100%	50 000	50	0				(41)	606	
<b>Filiales étrangères</b>												
Armada TMT Studio (Vietnam)	39	(60)	100%	1 066 190	634	634				92	827	
Igloo Productions GmbH (Allemagne)	25	4	100%	25 000	25	25	11					

#### Participations

Au 31 décembre 2012, aucune participation n'est détenue par Xilam Animation SA.

# **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Xilam Animation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.2, 2.16, 4.5 et 4.7 de l'annexe qui décrivent le changement de méthode comptable résultant de la comptabilisation des engagements de retraite et assimilés.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.10.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des œuvres audiovisuelles, en fonction du total des recettes nettes attendues de l'exploitation de ces droits. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre société, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre société.



## Comptes sociaux

### Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

- La note 2.12.1 de l'annexe expose la méthode retenue dans le cadre de la dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des titres de participation et des créances rattachées, nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues et à revoir les calculs effectués par votre société.
- La note 2.6 de l'annexe mentionne la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode en vérifiant l'existence de bases contractuelles aux produits et en nous assurant de la livraison effective sur l'exercice des épisodes des séries reconnus en chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 24 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONTROLE DES  
COMPTES

ERNST & YOUNG Audit

Fabienne Hontarrède

Isabelle Agniel